



2011

Les chiffres du marché
français de la banque
et de l'assurance

Sommaire

Banques

1. Le secteur bancaire en 2011	6
1.1. La population des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements de paiement.....	6
A. Un actionnariat largement diversifié.....	7
B. Un secteur largement ouvert aux capitaux étrangers	8
1.2. Une utilisation importante du passeport européen	10
A. L'accès au marché français	10
B. L'utilisation par les établissements français du passeport européen	12
2. Le secteur bancaire face à la crise	14
2.1. Des résultats en baisse par rapport à l'exercice 2010.....	14
2.2. La poursuite du renforcement des fonds propres	19
A. Le renforcement des fonds propres	19
B. Les exigences de fonds propres	21
2.3. L'augmentation des bilans des établissements de crédit.....	24
A. Le bilan consolidé des grands groupes de crédit français	24
B. La structure du bilan de l'ensemble des établissements de crédit sur base sociale.....	25
3. Les points de vigilance	32
3.1. Le risque souverain.....	32
3.2. Le risque immobilier.....	34
3.3. Le risque de liquidité.....	35
4. Annexes	40

Assurances

1. Le secteur des organismes d'assurance	57
2. L'activité des organismes d'assurance	62
2.1. Une progression des bilans en valeur de réalisation	62
2.2. Une progression de l'activité très contrastée en fonction des branches	64
2.3. Un recours plus important à la réassurance	70
3. Des résultats contrastés	72
3.1. Les ratios sinistre/prime évoluent de manière contrastée	72
3.2. Les ratios combinés suivent l'évolution de la sinistralité	72
3.3. Le compte de résultat agrégé	73
3.4. Les placements	74
A. Une réallocation marginale du portefeuille des placements	74
B. Des plus-values latentes en baisse mais qui restent positives	74
4. Des ratios respectés	75
4.1. Le taux de couverture des engagements réglementés	75
4.2. Le taux de couverture bilantielle de la marge	75
5. Annexes	79

INTRODUCTION

En 2011, les établissements de crédit et les organismes d'assurance ont été affectés par la conjoncture économique et financière particulièrement difficile et incertaine. Mais la solidité de leur situation financière et prudentielle leur a toutefois permis d'absorber les chocs tout en restant bénéficiaires.

Ainsi, les cinq principaux groupes bancaires¹ ont dégagé en 2011 un résultat net part du groupe de 14 milliards d'euros, marquant une baisse de 36 % par rapport à 2010 mais une progression de 21 % par rapport à 2009, année de nette reprise après la crise de 2008. Les revenus (PNB) présentent globalement une légère diminution, mais ceux de la banque de détail en France ont affiché une bonne solidité. Après une baisse de 36 % en 2010, le coût du risque a augmenté de 28 %, faisant suite à la constitution de provisions sur les titres d'État grecs détenus en portefeuille.

Grâce à la mise en réserve de leurs résultats et à la maîtrise des risques, les banques françaises, qui ont participé à l'exercice coordonné par l'Autorité bancaire européenne, ont montré dès la fin 2011 leur capacité à atteindre l'objectif fixé d'un ratio de fonds propres durs (*Core Tier 1*) de 9 % en juin 2012, se préparant ainsi à une transition rapide et maîtrisée vers les nouveaux standards de Bâle III qui entreront en vigueur en 2013.

Par ailleurs, en 2011, les conditions de refinancement des banques françaises et européennes se sont fortement dégradées. L'accès à la liquidité en dollars s'est durci, le marché interbancaire en blanc s'est asséché tandis que le coût du financement obligataire à moyen et long terme a significativement augmenté. Ces tensions se sont toutefois apaisées au cours du premier trimestre 2012, du fait notamment du niveau du principal taux directeur de la BCE (1 % au 14 décembre 2011, puis 0,75 % à partir du 11 juillet 2012) et des injections importantes de liquidité, réalisées notamment dans le cadre des deux opérations de refinancement à trois ans (*Very long term refinancing operation – VLTRO*).

La dégradation de l'environnement financier a également impacté les organismes du secteur des assurances.

Si le chiffre d'affaires des activités d'assurance non vie a progressé de près de 3,6 % par rapport à 2010, celui de l'assurance vie a été en net recul par rapport à 2010, avec une collecte nette positive de 7,8 milliards d'euros (contre 50 milliards d'euros en 2010). En outre, la situation financière a été affectée par la matérialisation de chocs importants comme la baisse significative des marchés d'actions, un élargissement des *spreads* souverains et des anticipations d'un environnement de taux bas prolongé. Ainsi, les résultats sont contrastés : s'ils sont en forte hausse pour l'assurance non vie, ils sont en baisse pour l'assurance vie, du fait en particulier d'importantes dépréciations sur les obligations souveraines grecques et sur les portefeuilles d'actions.

Le portefeuille des assureurs reste globalement en position de plus-values latentes, à hauteur de 16 milliards d'euros à fin 2011 (contre 55 milliards d'euros à fin 2010).

1. BNP PARIBAS, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, GROUPE CRÉDIT AGRICOLE, GROUPE BPCE, GROUPE CRÉDIT MUTUEL.

Malgré cet environnement difficile, la marge de solvabilité de l'ensemble du secteur demeure largement supérieure à la marge réglementaire. Néanmoins, la situation varie selon les acteurs. La marge des assureurs non vie reste confortable dans l'ensemble (en moyenne 450 %). En revanche, du fait de l'érosion des plus-values latentes, les organismes d'assurance vie couvrent en moyenne 1,3 fois leur exigence de marge en 2011, en baisse par rapport à 2010.

Dans ce contexte, l'Autorité de contrôle prudentiel reste particulièrement vigilante quant aux risques auxquels le secteur financier français est exposé. En particulier, tous les efforts en matière de maîtrise des risques et de gouvernance d'entreprise doivent se poursuivre.

Banques

1. Le secteur bancaire en 2011

1.1. La population des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements de paiement

Suivant une tendance observée depuis plusieurs années, le nombre des établissements de crédit agréés en France (y compris les succursales de l'Espace économique européen relevant du libre établissement) a connu une nouvelle et sensible diminution qui traduit la poursuite de la consolidation et de l'adaptation des structures du système bancaire et financier (656 établissements à la fin 2011 contre 683 à la fin 2010). Ce repli quantitatif du nombre des établissements agréés a principalement concerné les sociétés financières (- 10), les banques (- 9), mais également les banques mutualistes ou coopératives (- 6). Les populations respectives des caisses de crédit municipal et des institutions financières spécialisées sont restées inchangées. Le nombre global des entreprises d'investissement relevant d'un agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) est resté stable en 2011 (97). En revanche, par rapport à 2010, la population des établissements de paiement a connu une augmentation sensible, passant de 3 à 12 s'agissant des établissements agréés par l'ACP, et de 1 à 4 s'agissant des succursales relevant du libre établissement. Le nombre des établissements de crédit agréés pour exercer leurs activités à Monaco est resté inchangé avec 24 établissements.

Évolution du nombre des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements de paiement en France, et des établissements de crédit à Monaco

A - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS EN FRANCE	2010	2011	Variation (nombre)
1. ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À TRAITER TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE	325	310	-15
1.1 Banques	206	197	- 9
(dont Succursales d'établissements ayant leur siège dans les pays tiers)	(23)	(22)	(- 1)
1.2. Banques mutualistes ou coopératives	101	95	- 6
1.3. Caisses de crédit municipal	18	18	-
2. SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	287	277	- 10
3. INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES	3	3	0
SOUS-TOTAL	615	590	- 25
B - SUCCURSALES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN RELEVANT DU LIBRE ÉTABLISSEMENT	68	66	- 2
TOTAL FRANCE	683	656	- 27
C - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AGRÉÉS À MONACO	2010	2011	Variation (nombre)
1. ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À TRAITER TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE	23	23	0
1.1 Banques	22	23	1
1.2. Établissement assimilable à une caisse de crédit municipal adhérent à la FBF	1	0	- 1
2. SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	1	1	-
2.1. Sociétés financières exerçant divers types d'activité adhérent à l'ASF	1	1	-
TOTAL MONACO	24	24	-
TOTAL FRANCE ET MONACO	707	680	- 27

ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT	2010	2011	Variation (nombre)
1. Entreprises d'investissement agréées par l'ACP	97	97	-
Succursales d'entreprises d'investissement relevant du libre établissement	59	52	- 7
2. Sociétés de gestion de portefeuille agréées par l'Autorité des marchés financiers (*)	629	629	-
TOTAL	785	778	- 7

(*) Données extraites de la base GECO disponible sous le site de l'Autorité des marchés financiers.

ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT	2010	2011	Variation (nombre)
Établissements de paiement agréés par l'ACP	3	12	+ 9
Succursales d'établissements de paiement relevant du libre établissement	1	4	+ 3
TOTAL	4	16	+ 12

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le système bancaire et financier français se caractérise par la diversité de son actionnariat et par sa large ouverture internationale, qui s'observe à la fois dans l'importance de la présence des établissements étrangers en France et dans celle des établissements de crédit français à l'étranger. Ainsi, à la fin de 2011, sur les 656 établissements de crédit actifs en France, 461 (70 %) étaient détenus par des capitaux français et 195 (30 %) par des capitaux étrangers.

A. Un actionnariat largement diversifié

À la fin de 2011, sur le total des établissements de crédit, 74 % d'entre eux appartenaient à des groupes bancaires non publics (dont 55 % à des groupes bancaires mutualistes français), et 26 % étaient sous le contrôle d'actionnaires relevant d'autres secteurs économiques (8 % appartenant à des groupes du secteur industriel, commercial et des services, 2 % à des groupes d'assurance, 7 % à d'autres groupes financiers ou à actionnariat partagé, 4 % à des actionnaires majoritairement personnes physiques et 6 % au secteur public). Les groupes industriels ou commerciaux continuent de représenter une part significative dans l'actionnariat de la population des établissements de crédit, situation qui n'est pas toujours observée dans des pays comparables comme l'Allemagne, l'Italie ou les États-Unis. La part des établissements de crédit détenus par des groupes d'assurance reste en revanche relativement faible (2 %).

Répartition des établissements de crédit à capitaux français par nature d'actionnariat à fin 2011

Appartenance	Nombre d'établissements de crédit en 2011					Nombre de groupes actionnaires en 2011
	Banques	Banques mutualistes	Sociétés financières	Autres (*)	Total	
Grands groupes bancaires privés	30		59		89	2
Établissements bancaires publics	2		4	20	26	4
Groupes mutualistes	61	94	97		252	4
Assurances	4	1	5		10	7
Industrie, commerce, services, BTP, groupes professionnels	14		21		35	23
(dont secteur public)	(1)		(2)			(2)
Établissements à actionnariat partagé (établissements de crédit, investisseurs institutionnels)	6		23	1	30	26
Actionnariat personnes physiques	9		10		19	17
TOTAL	126	95	219	21	461	83

(*) Caisses de crédit municipal et IFS.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel

Répartition des établissements de crédit sous contrôle étranger par nature d'actionariat et par origine géographique à fin 2011

Secteur d'appartenance	Nombre d'établissements de crédit à fin 2011								Total nombre de groupes
	Banques				Sociétés financières et IFS				
	OCDE		Pays tiers	Total	OCDE		Pays tiers	Total	
	EEE	Autres pays			EEE	Autres pays			
Succursales de groupes bancaires	66	7	15	88					102
Filiales de groupes bancaires	11	4	10	25	20	1	3	24	
Assurances	4	2		6	2			2	6
Groupes financiers	2	4		6		7		7	13
Industrie, commerce, services	1	3		4	8	14		22	11
Actionariat personnes physiques		3	1	4				0	4
Actionariat bancaire ou financier partagé	1	1	2	4	3			3	6
TOTAL	85	24	28	137	33	22	3	58	142

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

B. Un secteur largement ouvert aux capitaux étrangers

Le système bancaire et financier français est largement ouvert aux établissements étrangers².

À la fin de 2011, on comptait en France 195 établissements de crédit sous contrôle étranger (137 banques, 57 sociétés financières et 1 institution financière spécialisée), 66 entreprises d'investissement ainsi que 77 bureaux de représentation.

Parmi ces 195 établissements de crédit sous contrôle étranger, 118 sont détenus par des résidents de l'Espace économique européen : notamment britanniques (32), allemands (22), belges (15), néerlandais (11), et italiens (12).

Les 77 établissements de crédit sous contrôle de capitaux de pays tiers (hors Espace économique européen) sont principalement d'origine américaine (au total 32 établissements se décomposant en 10 banques, 21 sociétés financières et 1 institution financière spécialisée).

2. Le présent paragraphe ne traite que des participations majoritaires dans des établissements de crédit exerçant en France.

La présence étrangère en France : évolution des différentes formes d'implantations

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
A – Banques	176	168	164	161	161	161	155	147	142	137
1. Succursales	79	80	82	81	84	88	93	93	91	88
Espace économique européen	51	52	55	55	59	64	70	70	68	66
Pays tiers	28	28	27	26	25	24	23	23	23	22
2. Sociétés de droit français	97	88	82	80	77	73	62	54	51	49
2.1 Espace économique européen										
Filiales de banques étrangères	56	47	40	40	34	33	21	16	13	11
Sociétés contrôlées par des investisseurs non bancaires	8	10	8	8	9	9	9	7	7	7
Actionnariat bancaire ou financier partagé			1	1	1			1	1	1
2.2 Pays tiers										
Filiales de banques étrangères	17	16	16	15	15	14	16	15	15	14
Sociétés contrôlées par des investisseurs non bancaires	14	13	15	14	15	14	13	13	13	13
Actionnariat bancaire ou financier partagé	2	2	2	2	3	3	3	2	2	3
B – Sociétés financières (sociétés de droit français)	110	95	83	78	75	76	74	66	61	57
1. Espace économique européen										
Sociétés financières à vocations diverses	81	68	58	57	55	54	53	42	36	33
2. Pays tiers										
Sociétés financières à vocations diverses	29	27	25	21	20	22	21	24	25	24
C – Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1
TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	287	264	248	240	237	239	230	214	204	195
D – Entreprises d'investissement*	61	55	53	52	56	67	75	71	76	66
Espace économique européen	48	44	42	41	43	54	63	61	66	55
Succursales	(23)	(23)	(24)	(23)	(28)	(41)	(52)	(53)	(59)	(52)
Succursale non passeportable	-	-	-	(1)	(1)	(1)	-	-	-	-
Sociétés de droit français	(25)	(21)	(18)	(17)	(14)	(12)	(11)	(8)	(7)	(3)
Pays tiers	13	11	11	11	13	13	12	10	10	11
Établissements de paiement	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7
Succursales de l'Espace économique européen									1	4
Sociétés de droit français										3
Espace économique européen										1
Pays tiers										2
E – BUREAUX DE REPRÉSENTATION	82	75	78	75	74	78	80	77	74	77
Espace économique européen	34	35	39	31	28	31	32	29	27	27
Pays tiers	48	40	39	44	46	47	48	48	47	50

(*) Hors sociétés de gestion de portefeuille

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

1.2. Une utilisation importante du passeport européen

A. L'accès au marché français

À SAVOIR

Liberté d'établissement

La liberté d'établissement est la faculté pour un opérateur d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE) d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre à partir d'un établissement permanent (par exemple, une succursale ou une agence).

Liberté de prestation de services

La liberté de prestation de services est la faculté pour un opérateur d'un État membre d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre sans y être établi.

Le libre établissement

Sur un total de 122 succursales d'origine européenne (22 succursales d'origine extra-européenne sont par ailleurs établies en France), ce sont celles – établissements de crédit et entreprises d'investissement confondus – ayant leur siège au Royaume-Uni qui sont les plus nombreuses en France, avec 66 implantations en 2011. Le nombre de succursales britanniques tend à se stabiliser après avoir connu récemment une forte progression, liée notamment à la mise en œuvre de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Cette dernière a permis aux entreprises d'investissement d'un pays communautaire de bénéficier de la reconnaissance mutuelle sur une gamme plus large de services et d'instruments, en particulier les instruments financiers à terme, et de pouvoir recourir à des agents liés. De nombreuses entreprises d'investissement ont ainsi voulu bénéficier de ces nouvelles opportunités. Néanmoins, ces succursales restent bien souvent des structures de très petite taille qui comptent moins de 10 salariés.

Le passeport européen, dans sa modalité du libre établissement (succursale), est un vecteur largement utilisé pour s'implanter en France. Il l'est également pour les établissements de pays tiers à l'Espace économique européen (EEE) qui, à partir d'une seule entité agréée dans l'un des pays de l'EEE, utilisent leur droit au passeport pour exercer des activités dans un ou plusieurs autres pays de la zone. Ainsi, au sein de l'ensemble des succursales communautaires, au 31 décembre 2011, les 52 succursales appartenant à des groupes détenus par un actionnariat final de pays tiers à l'EEE représentent 43 % des succursales communautaires implantées en France (contre 38 % à fin 2010).

Nombre de succursales d'établissements de crédit, d'entreprises d'investissement et d'établissements de paiement ouvertes en France

	2001	2008	2009	2010	2011
Principaux pays de notification	79	122	123	127	122
Royaume-Uni	36	59	60	64	66
Allemagne	14	17	16	15	14
Italie	6	6	7	7	7
Pays-Bas	4	6	7	7	5
Espagne	7	6	6	6	6
Autres pays	12	28	27	28	24
Succursales communautaires dont l'actionnariat ultime est tiers à l'EEE	18	44	45	49	52
États-Unis	10	28	28	30	31
Japon	2	4	4	5	4
Suisse	1	3	3	3	4
Liban	1	1	1	1	1
Autres pays	4	8	9	10	12

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

La libre prestation de services

L'autre forme d'utilisation du passeport européen relève de la libre prestation de services (LPS), correspondant à l'exercice d'une activité dans un autre pays de l'EEE sans présence permanente dans ce dernier. Le nombre d'établissements ayant déclaré leur intention d'intervenir en libre prestation de services et la progression de ce nombre constituent les seuls indicateurs de l'importance de cette modalité d'exercice de l'activité. On compte en effet 527 établissements de crédit, 2 320 entreprises d'investissement et 118 établissements de paiement européens autorisés au 31 décembre 2011 à intervenir en France en libre prestation de services (cf. tableau infra). Sur un an, le nombre d'établissements ayant notifié leur intention d'exercer une activité en France a progressé de 9 %, après un accroissement de 14 % en 2010. La progression la plus notable concerne les déclarations émanant d'établissements de paiement agréés dans un autre État membre de l'EEE, dont le nombre a presque triplé entre fin 2010 et fin 2011 (passant de 43 à 118).

Nombre de déclarations de LPS en vigueur au 31 décembre 2011

Pays	Libre prestation de services en France		
	Déclarations émanant de 527 établissements de crédit agréés dans un autre État membre de l'EEE	Déclarations émanant de 2 320 entreprises d'investissement agréées dans un autre État membre de l'EEE	Déclarations émanant de 118 établissements de paiement agréés dans un autre État membre de l'EEE
Allemagne	84	50	4
Autriche	28	21	
Belgique	29	18	2
Bulgarie		4	3
Chypre	5	52	
Danemark	15	13	1
Espagne	22	23	2
Estonie	1	1	
Finlande	9	4	1
Grèce	2	9	
Hongrie	7	2	
Irlande	37	47	4
Islande	4		
Italie	27	7	1
Lettonie	1	1	
Liechtenstein	5	11	
Lituanie			1
Luxembourg	59	38	3
Malte	8	7	1
Norvège	4	24	
Pays-Bas	66	87	7
Pologne	2		
Portugal	18	6	
Rép. tchèque	1	1	
Roumanie		1	
Royaume-Uni	81	1 882	85
Slovaquie			1
Slovénie		1	2
Suède	12	10	
TOTAL	527	2 320	118

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

B. L'utilisation par les établissements français du passeport européen

Le libre établissement

Les établissements français utilisent le passeport européen essentiellement pour ouvrir des implantations en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne et, dans une moindre mesure, en Belgique. Depuis 2008, le nombre de succursales communautaires ouvertes par des établissements français est quasiment stable avec un total de 168 succursales fin 2011 (contre 166 à fin 2010).

Nombre de succursales d'établissements de crédit ou d'entreprises d'investissement français ouvertes dans d'autres pays de l'EEE

	2001	2008	2009	2010	2011
Principaux pays de notification					
Royaume-Uni	18	23	24	24	22
Allemagne	17	26	26	26	26
Italie	15	24	25	24	26
Espagne	17	21	21	23	24
Belgique	11	17	15	16	18
Autres pays	33	54	54	53	52
TOTAL	111	165	165	166	168

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

La libre prestation de services

Au 31 décembre 2011, on dénombre 1 270 déclarations émanant de 161 établissements de crédit français et 564 déclarations de 48 entreprises d'investissement françaises qui souhaitent intervenir dans un autre pays de l'EEE, auxquelles s'ajoutent 45 déclarations émanant de trois établissements de paiement français. Les pays dans lesquels les établissements français souhaitent exercer des activités sont principalement, par ordre décroissant :

- l'Italie (103 déclarations), le Royaume-Uni (100), la Belgique (93), l'Allemagne (89) et l'Espagne (79) pour les établissements de crédit ;

- la Belgique (44), les Pays-Bas (41), le Royaume-Uni (37), l'Allemagne (35) et l'Espagne (34) pour les entreprises d'investissement.

Compte tenu du nombre limité de déclarations émanant des trois établissements de paiement français, l'exercice consistant à identifier les principaux pays dans lesquels ces établissements souhaitent exercer leur activité est peu développé.

Nombre de déclarations de libre prestation de services (LPS) en vigueur au 31 décembre 2011

Pays	Libre prestation de services dans les autres États membres de l'Espace économique européen		
	Déclarations émanant de 161 établissements de crédit agréés en France	Déclarations émanant de 48 entreprises d'investissement agréées en France	Déclarations émanant de 3 établissements de paiement agréés en France
Allemagne	89	35	3
Autriche	52	22	1
Belgique	93	44	3
Bulgarie	17	6	1
Chypre	18	10	1
Danemark	45	18	1
Espagne	79	34	3
Estonie	19	11	1
Finlande	39	21	1
Grèce	41	15	1
Hongrie	28	12	2
Irlande	50	22	2
Islande	14	8	
Italie	103	33	3
Lettonie	18	10	1
Liechtenstein	17	10	
Lituanie	18	10	1
Luxembourg	78	33	3
Malte	18	10	1
Norvège	29	15	
Pays-Bas	72	41	2
Pologne	32	12	2
Portugal	65	30	2
Rép. tchèque	24	12	1
Roumanie	24	6	3
Royaume-Uni	100	37	3
Slovaquie	23	11	1
Slovénie	16	11	1
Suède	49	22	1
TOTAL	1 270	561	45

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

2. Le secteur bancaire face à la crise

2.1. Des résultats en baisse par rapport à l'exercice 2010

Les résultats des cinq principaux groupes bancaires³ ont diminué fortement en 2011, sans pour autant s'abaisser en deçà de ceux de 2009 qui enregistraient déjà une forte reprise après la crise de 2008.

Soldes intermédiaires de gestion

En milliards d'euros	2009	2010	2011	Évolution 2011/2010 en %
Produit net bancaire	128,0	142,6	140,5	- 1,5
Frais de fonctionnement	83,5	88,9	89,7	0,9
Résultat brut d'exploitation	44,5	53,7	50,8	- 5,4
Coût du risque	27,2	17,4	22,3	28,0
Résultat d'exploitation	17,3	36,3	28,5	- 21,5
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	11,6	21,9	14,0	- 35,9

Source : données des établissements.

L'année 2011 est moins favorable que 2010, compte tenu d'une légère dégradation du produit net bancaire (PNB) à 140,5 milliards d'euros (- 1,5 %) qui a toutefois bénéficié de la solidité de la banque de détail en France, mais également de l'effet favorable des ajustements à la baisse de la dette propre en application des normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards - IFRS*) à hauteur de plus de 3 milliards d'euros⁴. Le coût du risque est en forte hausse (+ 28 %), intégrant en particulier les provisionnements réalisés sur opérations pour compte propre, pour un montant global de 5,8 milliards d'euros qui incluent notamment des provisions sur les activités en Grèce, soit 5 milliards d'euros d'impact sur le résultat net part du groupe.

3. BNP Paribas, Groupe Crédit Agricole (GCA), Société Générale (SG), Groupe BPCE, Groupe Crédit Mutuel (GCM).

4. Conformément aux normes IFRS, lorsqu'une partie de la dette d'un établissement est enregistrée en juste valeur, la dégradation du risque de crédit de l'établissement entraîne de la dette au passif et l'enregistrement, en contrepartie, d'un produit au compte de résultat. Il en résulte un effet contre-intuitif selon lequel une entité enregistre un gain en résultat lorsque sa situation se dégrade et inversement. L'application des filtres prudentiels neutralise cet impact pour le calcul du ratio de solvabilité.

La performance des activités de banque de détail et de gestion d'actifs ne compense qu'en partie la dégradation des activités de la banque de financement et d'investissement (BFI)

À SAVOIR : ANALYSE EN LIGNES DE MÉTIER

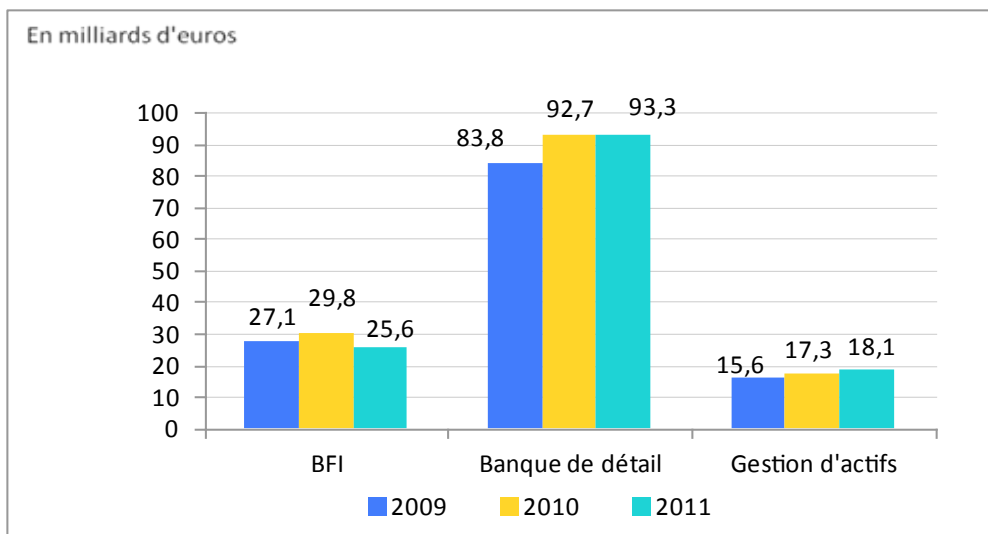
Dans le cadre de la présentation de leurs comptes consolidés, les grands groupes bancaires publient déjà depuis de nombreuses années des informations financières par grandes lignes de métier (banque de détail, banque de financement et d'investissement [BFI] et gestion d'actifs) afin de rendre compte des principaux éléments explicatifs de leurs revenus et de leurs résultats. Toutefois, comme l'a souligné le Conseil national de l'information statistique (CNIS) dans son rapport⁵ « Les lignes de métiers bancaires », publié en juin 2012, cette information, au demeurant assez riche, est très hétérogène. En effet :

- en matière de reporting sectoriel, le cadre comptable (IFRS 8 sur l'information segmentée) offre beaucoup de souplesse dans le découpage des activités par segment et dans le niveau de détail des données à publier. Le format de reporting privilégié dans ce cadre correspond à la vision du management et débouche donc sur une segmentation opérationnelle propre à chaque groupe ;
- les périmètres d'activité sont propres à chaque établissement selon son histoire et ses procédures. Ainsi, les trois grandes lignes de métier publiées dans les documents de référence des banques ne recouvrent pas tout à fait des périmètres identiques ;
- la diversité des conventions internes régissant la tarification des prestations croisées, propres à chaque groupe, rend délicates les comparaisons entre les performances des lignes de métier des établissements.

L'analyse des agrégats par ligne de métier⁶ montre que l'existence d'activités dont le cycle de rentabilité diffère est un facteur de résilience des groupes bancaires.

Ainsi, la légère dégradation globale du PNB (- 1,5 %) est à mettre en relation avec la mauvaise performance des métiers de la BFI (- 16 %), alors que celle de la banque de détail et celle des gestions d'actifs ont connu une faible croissance de leur PNB, qui augmente respectivement de 1 % et 2 %.

Évolution du produit net bancaire par métiers



Source : données des établissements⁷.

5. http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/publications/rapports/2012/RAP_2012_128_metiers_bancaires.PDF

6. Les données et commentaires de cette section fournissent un éclairage sur les évolutions d'ensemble avec un découpage selon les lignes de métier. Toutefois, compte tenu des différences de conventions comptables entre établissements de crédit, la décomposition par ligne de métier n'est pas exhaustive et ne reprend notamment pas les informations relatives aux opérations pour compte propre.

7. La somme des trois lignes de métier n'est pas égale au total général car les établissements utilisent une catégorie « autres » qui regroupe les opérations pour compte propre, les frais non imputés aux métiers et le retraitement des intragroupes.

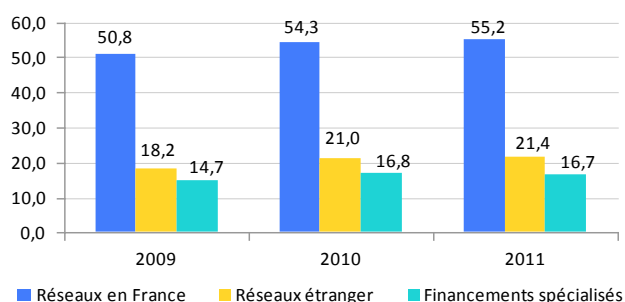
Les agrégats par lignes de métier distinguent également la banque de financement de la banque d'investissement au sein de la BFI, et la France, l'étranger et les financements spécialisés au sein de la banque de détail.

La banque de détail progresse grâce au dynamisme de l'activité en France : les grands groupes bénéficient toujours d'un accroissement de dépôts de la clientèle, notamment à vue et réglementés, et l'octroi de crédits aux entreprises est resté soutenu. À l'étranger, le niveau d'activité reste globalement bon, bénéficiant d'un retour à une dynamique commerciale dans les filiales d'Europe centrale et orientale mais également dans l'Europe du Sud même si certains marchés ont connu des difficultés. Les financements spécialisés diminuent faiblement du fait du ralentissement de l'activité de crédit à la consommation.

Ce sont les activités de la BFI qui enregistrent les performances les plus mauvaises sous l'effet d'une contraction générale de l'activité, même si le coût du risque poursuit son repli. Au sein des banques d'investissement, les métiers de *fixed income* ont été plus particulièrement affectés par la crise de la dette souveraine, alors que les activités des portefeuilles cantonnés après la crise des *sub-prime* génèrent, depuis plusieurs trimestres des PNB à l'équilibre ou légèrement positifs, même si certains groupes ont enregistré des pertes – qui restent limitées – pour céder des encours de ces portefeuilles gérés en extinction.

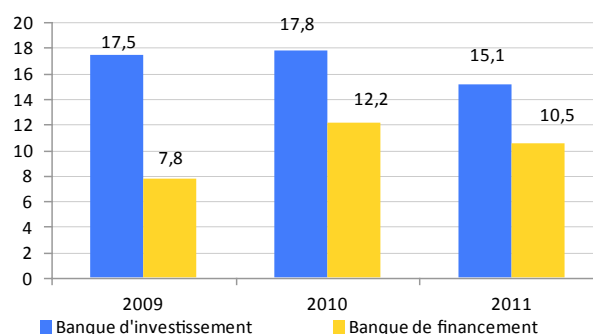
Décomposition du PNB de la banque de détail

En milliards d'euros



Décomposition du PNB de la BFI

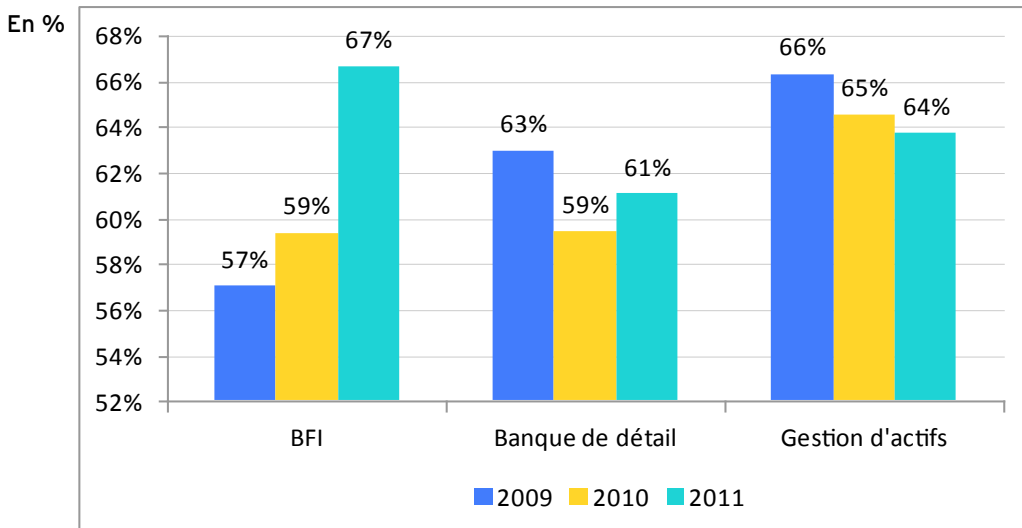
En milliards d'euros



Source : données des établissements.

Le coefficient d'exploitation (frais de fonctionnement/PNB) présente en moyenne une légère détérioration avec des situations très différenciées selon les métiers. Le coefficient de la BFI est le plus impacté compte tenu de la réduction de PNB, mais des actions de réduction des effectifs ont été engagées.

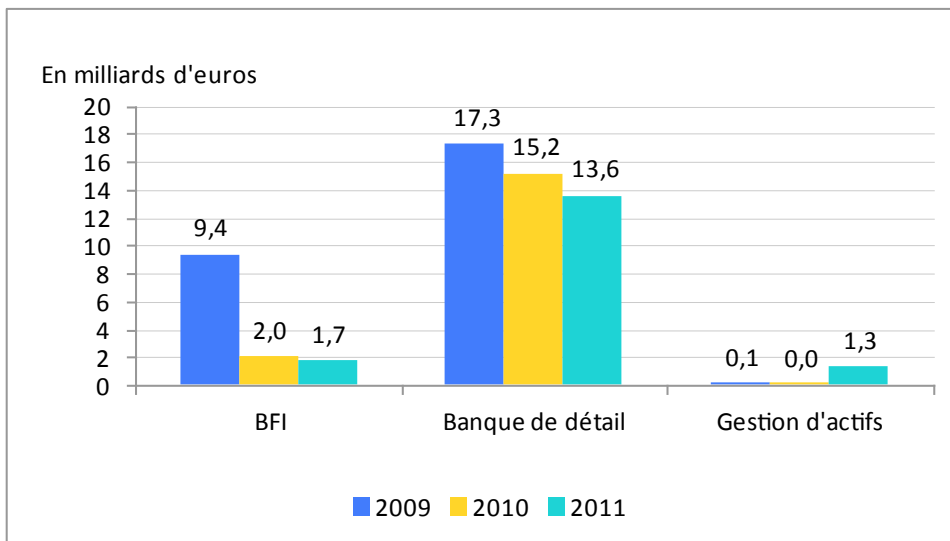
Coefficient d'exploitation



Source : données des établissements.

Les coûts du risque globaux (mesurés par les dotations nettes des reprises aux provisions pour dépréciation et pour risque de crédit ainsi que les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties) progressent mais n'atteignent pas les points hauts de 2008-2009. Cette progression s'explique en particulier par les provisionnements réalisés sur opérations pour compte propre, qui incluent notamment des provisions sur les opérations en Grèce⁸. En revanche, la baisse se poursuit dans la banque de détail et dans les pôles opérationnels de la BFI.

Coût du risque par ligne de métier

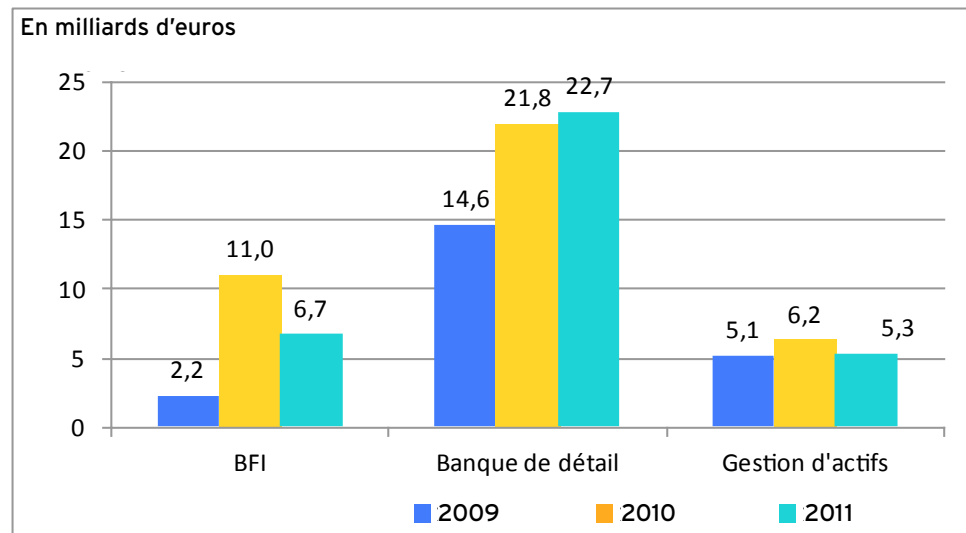


Source : données des établissements.

8. Le coût du risque par métier, tel qu'il est présenté dans le graphique « Coût du risque par ligne de métier » ne tient pas compte des provisions sur opérations pour compte propre.

Concernant le résultat d'exploitation, seule la banque de détail enregistre une légère progression sous l'effet à la fois d'une croissance de l'activité et d'une diminution du coût du risque :

Résultat d'exploitation par ligne de métier



Source : données des établissements.

2.2. La poursuite du renforcement des fonds propres

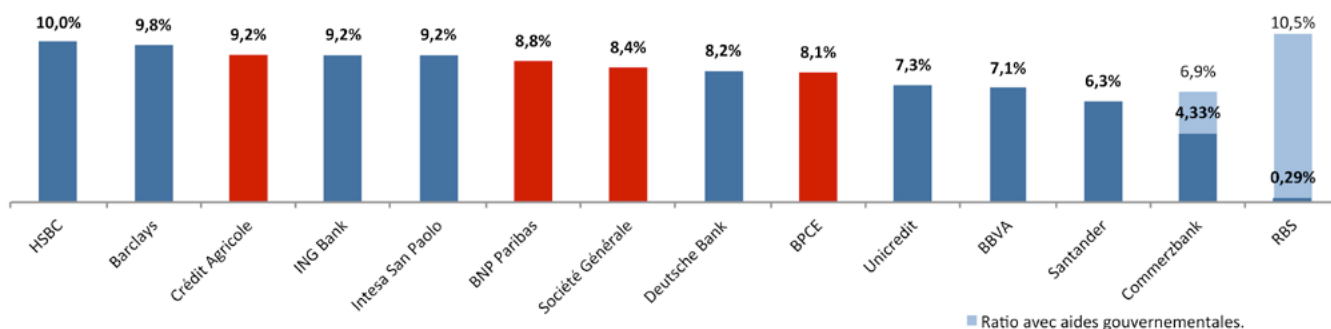
Les banques continuent de se préparer activement à la nouvelle réglementation Bâle III en mettant en réserve une partie de leurs résultats et en maîtrisant leurs risques.

A. Le renforcement des fonds propres

L'Autorité bancaire européenne (ABE) a conduit en 2011 un exercice visant à mettre en évidence les éventuels besoins en fonds propres pour répondre aux inquiétudes sur les expositions aux dettes souveraines. Il a ainsi été demandé à 71 établissements de crédit européens d'afficher un ratio de fonds propres durs (*Core Tier 1*) de 9 % à fin juin 2012, incluant un impact reflétant les valeurs de marché des dettes souveraines européennes au 30 septembre 2011.

Les grands groupes français (BNP Paribas, Société Générale, Groupe Crédit Agricole GCA et Groupe BPCE), lesquels représentent plus de 80 % du secteur bancaire français, ont participé à l'exercice. L'écart entre les ratios cibles et les ratios des banques concernées était faible puisque le besoin total en fonds propres a été estimé à 7,3 milliards d'euros.

Les niveaux de ratios avant le renforcement des fonds propres



Source : Autorité bancaire européenne

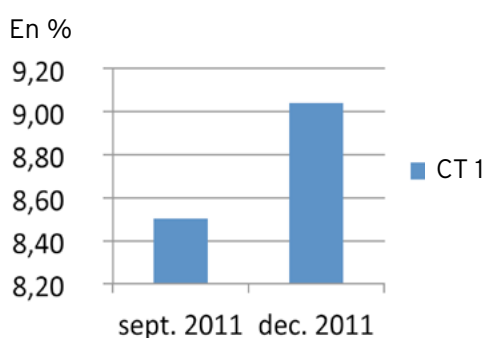
Dès décembre 2011, les trois groupes qui présentaient des ratios inférieurs à 9 % avaient renforcé significativement leur situation, à hauteur de 7,3 milliards d'euros, en procédant notamment à d'importantes mises en réserve de leurs résultats (3 milliards d'euros).

Les besoins en fonds propres des quatre groupes français - Core Tier 1 - CT1

En milliards d'euros	Besoins pour un CT1 de 9 %	Dont impact « souverain »
BNPP	1,5	2,5
BPCE	3,7	1
GCA	-	-
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	2,1	-
TOTAL	7,3	3,5

Source : Autorité bancaire européenne.

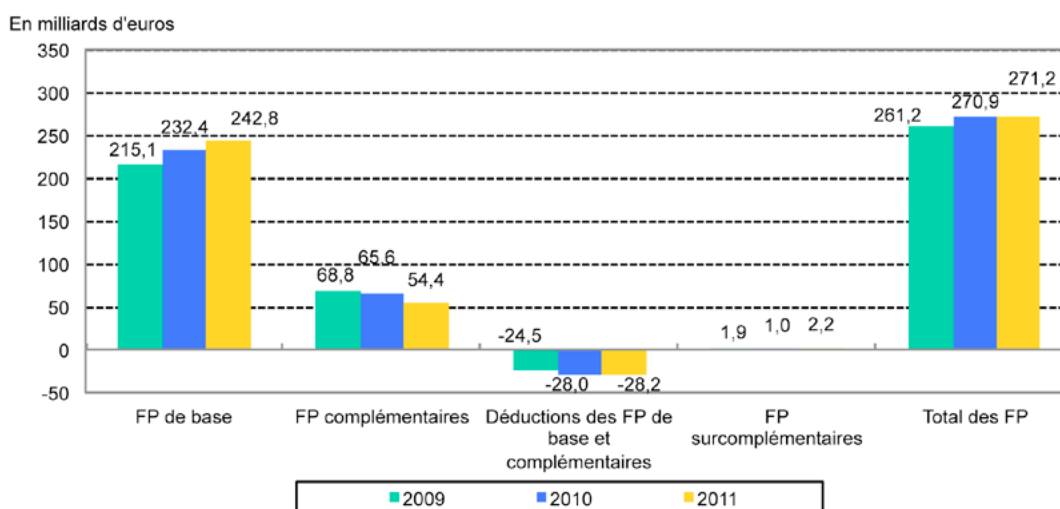
Total des trois banques françaises (BNPP, BPCE, SG)



Source : Autorité bancaire européenne.

Les grands établissements français poursuivent leurs efforts d'amélioration de la qualité des fonds propres : outre le renforcement du noyau dur des fonds propres de base, le montant des fonds propres complémentaires continue de diminuer.

Évolution des fonds propres (FP) et des différents éléments les composant



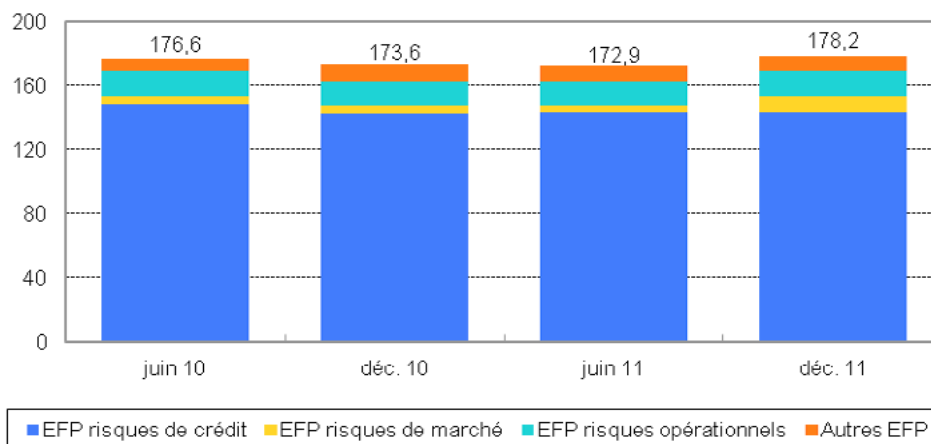
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel, données relatives à BNPP, GCA, BPCE, SG, GCM.

B. Les exigences de fonds propres

Les exigences de fonds propres (EFP) des cinq grands groupes français, qui restent issues à 80 % du risque de crédit, ont poursuivi leur progression en 2011 (+ 2,6 % par rapport à 2010). Cet accroissement résulte principalement de l'entrée en vigueur, le 31 décembre 2011, des dispositions de la CRD3 (*Capital Requirements Directive*), transposant les règles Bâle 2,5 et qui ont généré une très forte augmentation des EFP au titre des risques de marché. Les EFP au titre du risque de crédit ont quant à elles très légèrement augmenté tandis que les EFP au titre du risque opérationnel ont marqué une contraction de 11 %.

Évolution des exigences de fonds propres

En milliards d'euros



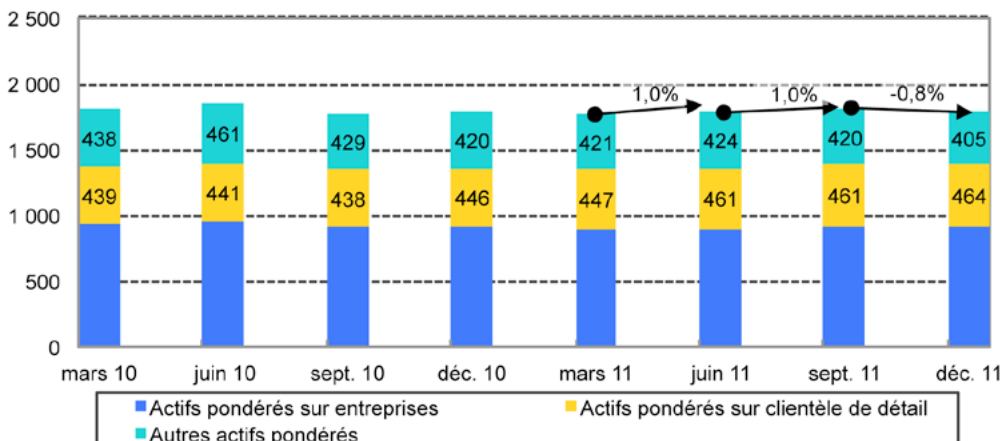
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

a. Le risque de crédit

Les actifs pondérés progressent faiblement sur un an (+ 0,3 % entre décembre 2010 et décembre 2011), avec une diminution aux 1^{er} et 4^{ème} trimestres.

Évolution des actifs pondérés au titre du risque de crédit

En milliards d'euros



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

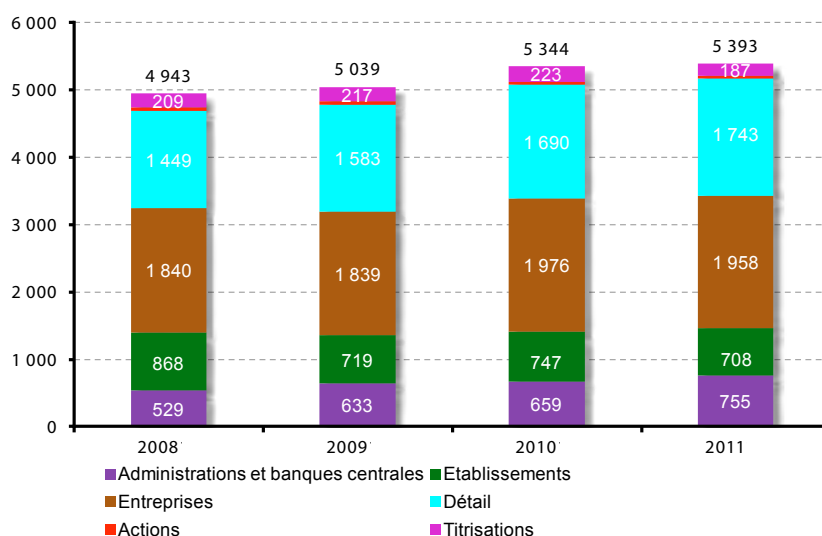
La quasi-stabilité des EFP au titre du risque de crédit entre 2010 et 2011 est en cohérence avec la légère progression des expositions brutes de crédit sur la période (+ 0,8 %). Les deux principaux portefeuilles, qui concentrent plus des deux tiers des expositions des grands groupes, ont toutefois marqué des évolutions contrastées : si les expositions sur la clientèle de détail ont poursuivi leur progression (+ 3,1 %), les expositions sur les entreprises se sont en revanche contractées de 0,9 %.

À l'exception des expositions sur les administrations centrales et les banques centrales, qui enregistrent une nouvelle progression en 2011 (+ 14,6 %), les autres portefeuilles voient également leurs encours se réduire (- 5,2 % sur les établissements, - 16 % sur les titrisations).

Au total on n'observe donc pas de *deleveraging* massif, mais des réductions d'encours ciblées sur les activités de marché et interbancaires, pendant que la progression des crédits au secteur privé ou à l'économie se poursuit en France.

Expositions brutes en fin d'année

En milliards d'euros

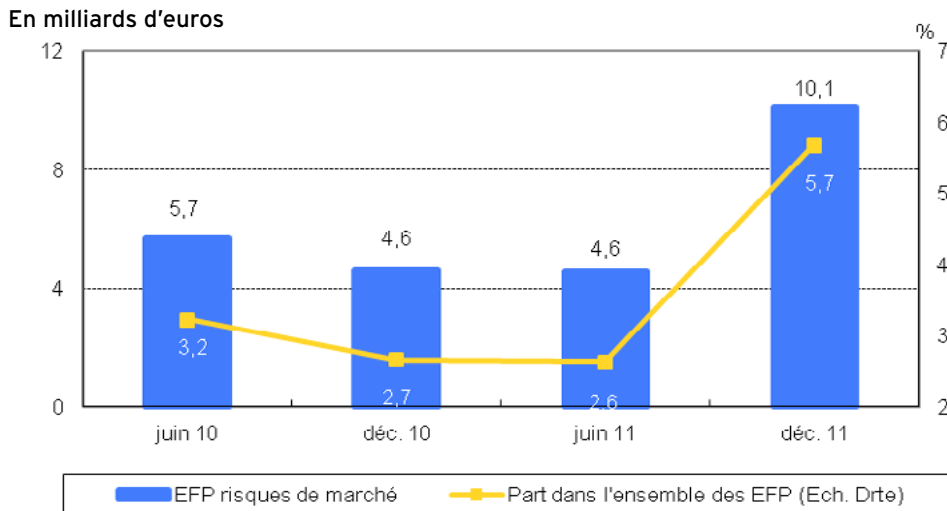


Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

b. Le risque de marché

Les exigences de fonds propres au titre du risque de marché, qui concernent principalement le risque de taux, ont très sensiblement progressé du fait exclusivement de l'entrée en vigueur de Bâle 2,5 au 31 décembre 2011. La multiplication par plus de 2 couvre ainsi les effets relatifs au portefeuille de corrélation, à la valeur en risque stressée (*VaR stressée*) et à la prise en compte du risque additionnel de défaut et de migration (*Incremental Risk Charge* ou IRC) même si les banques ont par ailleurs engagé une réduction de leurs portefeuilles sous la contrainte notamment de l'attrition des ressources en dollars.

Évolution des exigences au titre des risques de marché



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

À SAVOIR

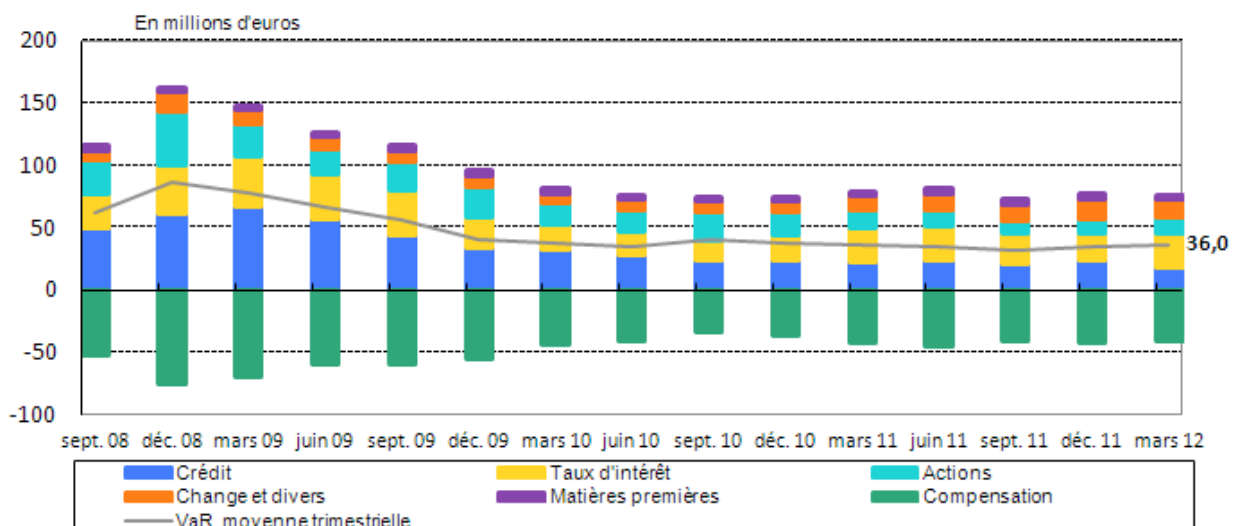
La *VaR* (*Value at risk*) représente la perte potentielle maximale qu'un établissement pourrait subir sur la valeur d'un actif ou d'un portefeuille d'actifs financiers en cas d'évolution défavorable des marchés fonctionnant dans des conditions normales, compte tenu d'un horizon de détention et dans un intervalle de confiance donné.

La *VaR* stressée est calculée à partir du modèle de *VaR* « initial » sur un intervalle de confiance de 99 % à horizon de 10 jours, et sur une période de tension correspondant à la pire période connue pour les facteurs de risques les plus significatifs.

L' *Incremental Risk Charge* ou IRC, permet de prendre en compte le risque additionnel de défaut et de migration en période de tension, concernant le risque de contrepartie associé aux opérations.

Les niveaux de *VaR* restent globalement stables depuis mi-2010.

Variation de la *VaR* à 1 jour et de la *VaR* moyenne trimestrielle

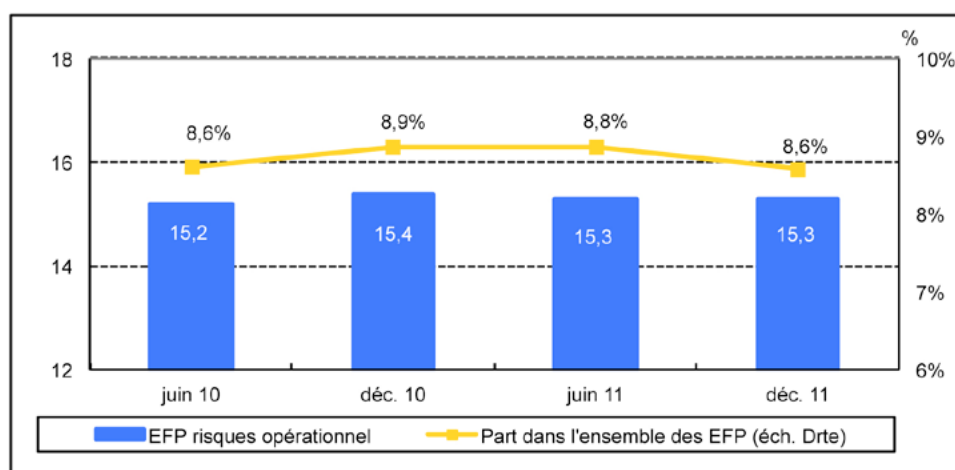


Source : données publiées par les établissements (BNPP, SG et GCA).

c. Le risque opérationnel

Depuis 2009, la part des EFP au titre du risque opérationnel se stabilise à un niveau légèrement inférieur à 9 % du total des EFP. Les incidents d'exécution, de livraison et de gestion des processus continuent de concentrer l'essentiel des pertes opérationnelles.

Évolution des exigences au titre des risques opérationnels



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

2.3. L'augmentation des bilans des établissements de crédit

A. Le bilan consolidé des grands groupes de crédit français⁹

Après une contraction en 2009, une progression faible de 1 % en 2010, les bilans agrégés des cinq grands groupes de crédit français ont augmenté de 4 % entre 2010 et 2011.

Les opérations de prêts et créances sur la clientèle, qui représentent un peu moins de la moitié du total de bilan consolidé, augmentent de 4 %, soit une hausse d'un peu moins de 120 milliards d'euros.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction, qui représentent l'essentiel des actifs à la juste valeur par résultat et 28 % du total de l'actif, augmentent de 3 %.

Les instruments de couverture, tant à l'actif qu'au passif, ont augmenté de moitié sur la période. Cette hausse est essentiellement due à une augmentation des paramètres de valorisation des instruments de taux d'intérêt.

Les opérations de prêts aux établissements de crédit diminuent sur la période 2009-2011, ce qui peut s'expliquer par le plus grand recours à la banque centrale et aux opérations de pension, mais également aux dépôts de la clientèle, ces derniers augmentant de 2 % en 2011 (+ 41,3 milliards d'euros).

9. BNP Paribas, Groupe Crédit Agricole (CGA), Société Générale (SG), Groupe BPCE et Groupe Crédit Mutuel (GCM).

Bilan consolidé agrégé des cinq grands groupes français (selon les normes IFRS) - vue résumée

En milliards d'euros	2009	2010	2011	Évolution 2011/2010 en %
ACTIF				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	68,1	60,5	93,5	55
Instruments dérivés de couverture	43,5	46,8	70,8	51
Actifs financiers disponibles à la vente	388,3	382,5	373,9	- 2
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 688,0	1 696,1	1 750,1	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	418,7	404,3	381,5	- 6
Prêts et créances sur la clientèle	2 735,6	2 846,1	2 964,3	4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19,7	17,6	20,9	19
Autres	487,2	460,6	519,7	13
PASSIF				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 448,6	1 478,3	1 685,3	14
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	162,1	141,9	168,6	19
Instruments dérivés de couverture	51,5	55,9	80,0	43
Dettes envers les établissements de crédit	570,8	494,8	526,6	6
Dettes envers la clientèle	2 062,1	2 168,5	2 209,8	2
Dettes représentées par un titre	870,2	898,8	795,3	- 12
Provisions	25,7	24,6	25,1	2
Dettes subordonnées	97,8	96,9	88,6	- 9
Capitaux propres part du groupe	260,3	272,3	271,3	0
Autres	300,0	282,5	324,1	15
TOTAL DE BILAN	5 849,1	5 914,5	6 174,7	4

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

B. La structure du bilan de l'ensemble des établissements de crédit sur base sociale

À SAVOIR

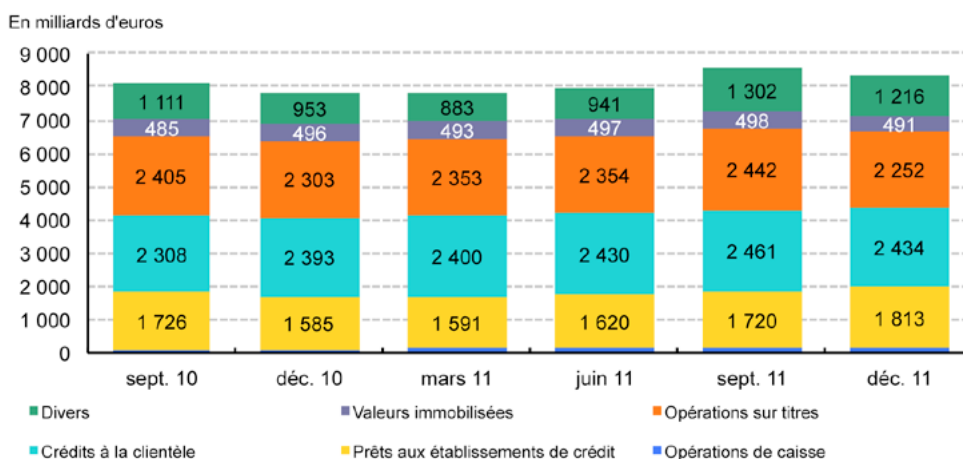
Dans les développements précédents, l'analyse consolidée des résultats et de l'activité est établie à partir de l'échantillon des cinq principaux groupes bancaires – tant en termes comptables que prudentiels –. Ils prennent donc en compte l'ensemble des opérations, y compris celles effectuées par les filiales implantées dans les pays étrangers.

Cette analyse est complétée ci-après par l'étude de données remises sur base sociale qui permet de fournir une information plus détaillée couvrant l'ensemble des établissements de crédit et entreprises d'investissement – les données agrégées sur base sociale –. Les écarts entre ces deux visions complémentaires s'expliquent notamment par des différences de périmètre, de technique de consolidation et de référentiel comptable.

a. Les composantes de l'actif

Les opérations de crédits à la clientèle ont progressé entre fin 2010 et fin 2011. En 2011, on n'observe donc pas de *deleveraging* massif. Les prêts aux établissements de crédit sont aussi en progression sur un an.

Les composantes de l'actif (ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité)

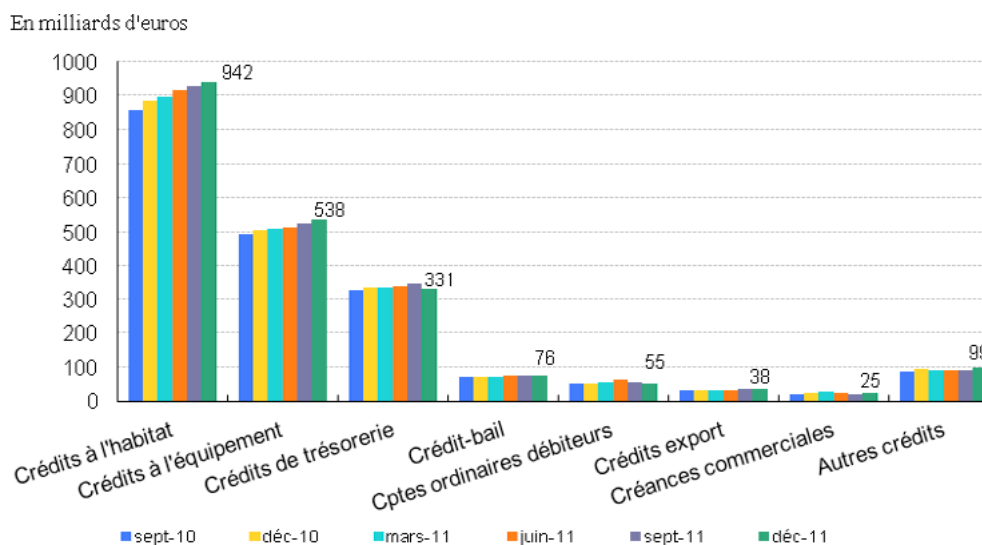


Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

La structure des crédits

Au sein des opérations de crédit à la clientèle, les crédits de trésorerie connaissent un fléchissement, en particulier sur le dernier trimestre 2011.

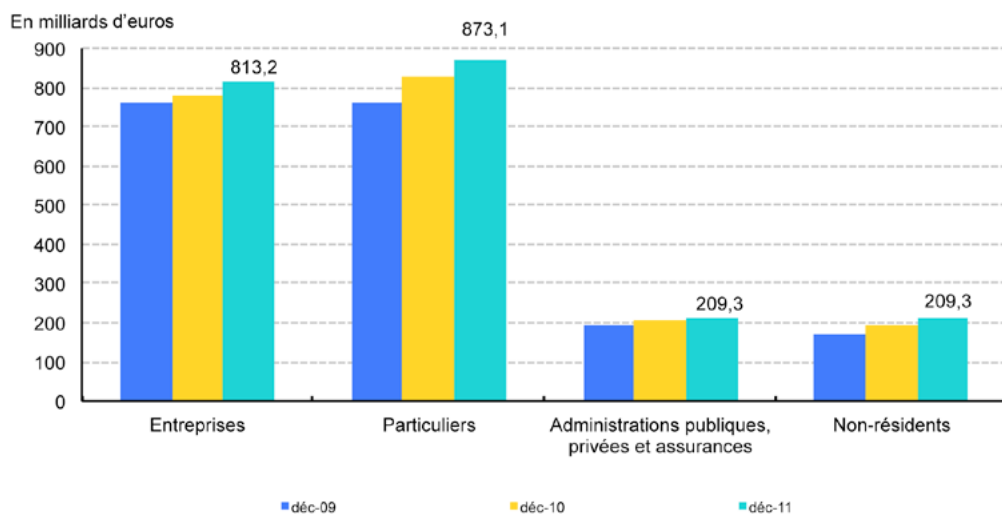
Les opérations de crédits à la clientèle par type de crédit (ensemble des établissements de crédit, activité métropolitaine)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

La progression des crédits à la clientèle a bénéficié à l'ensemble des agents, et plus spécifiquement aux entreprises et aux particuliers :

Les opérations de crédits à la clientèle par catégorie d'agents (ensemble des établissements de crédit, activité métropolitaine)

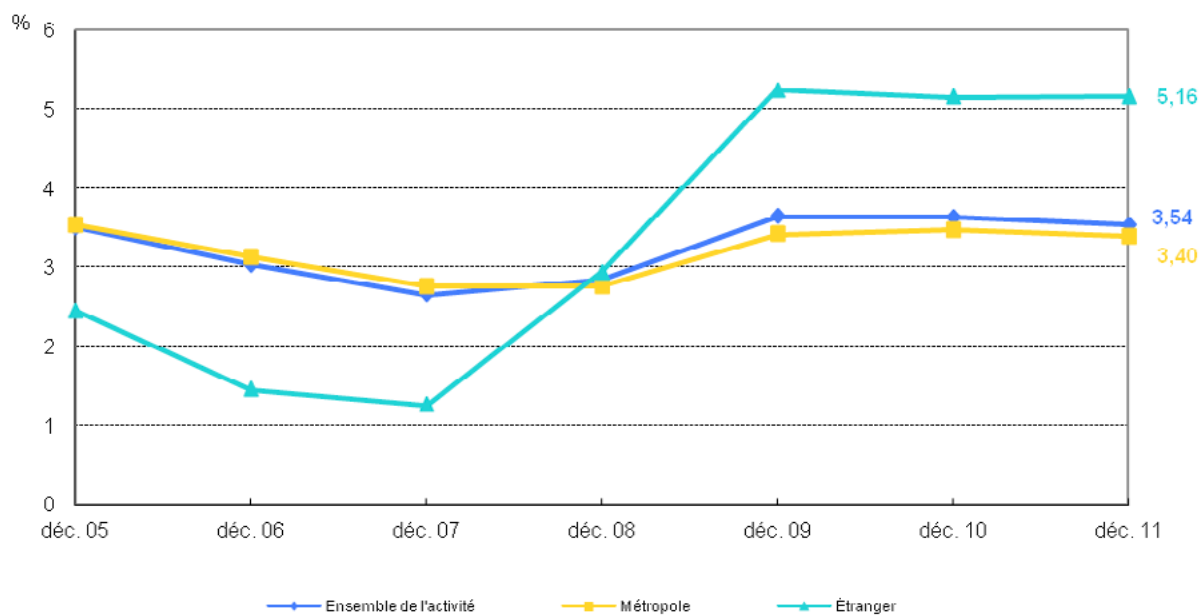


Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

La qualité des actifs de crédit

Le taux de créances douteuses se stabilise au niveau enregistré en 2009 :

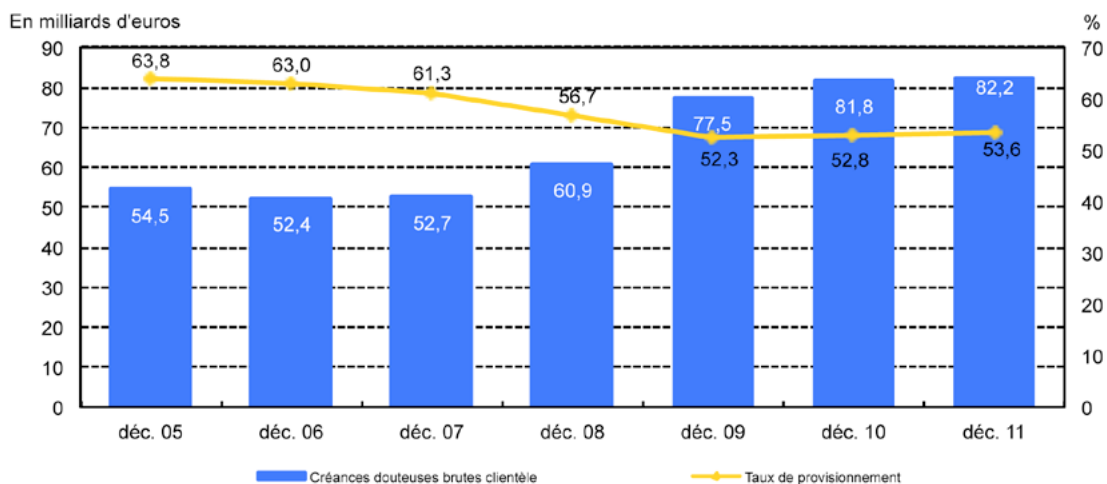
Créances douteuses brutes rapportées aux crédits bruts (ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Après avoir marqué une baisse sensible en 2008 et 2009 sous l'effet de la forte progression des créances douteuses brutes clientèle, le taux de provisionnement continue de se redresser en 2011.

Taux de provisionnement global des créances douteuses clientèle (ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité)

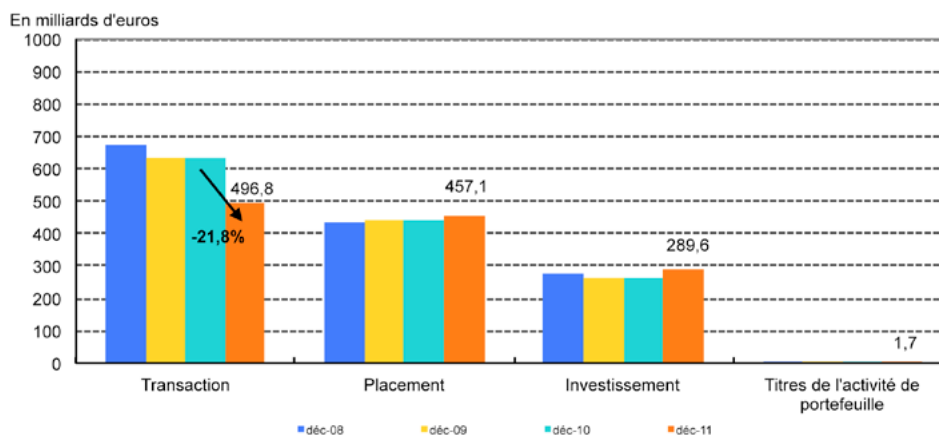


Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le portefeuille titres

Le portefeuille de transaction connaît une diminution marquée alors qu'il augmente dans les grands groupes. Cela peut s'expliquer par la différence de définition selon les référentiels comptables, actifs financiers pour le consolidé et seuls titres pour les éléments sociaux, mais également par des différences de stratégie selon la taille des établissements.

Le portefeuille titres des établissements de crédit (ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité)



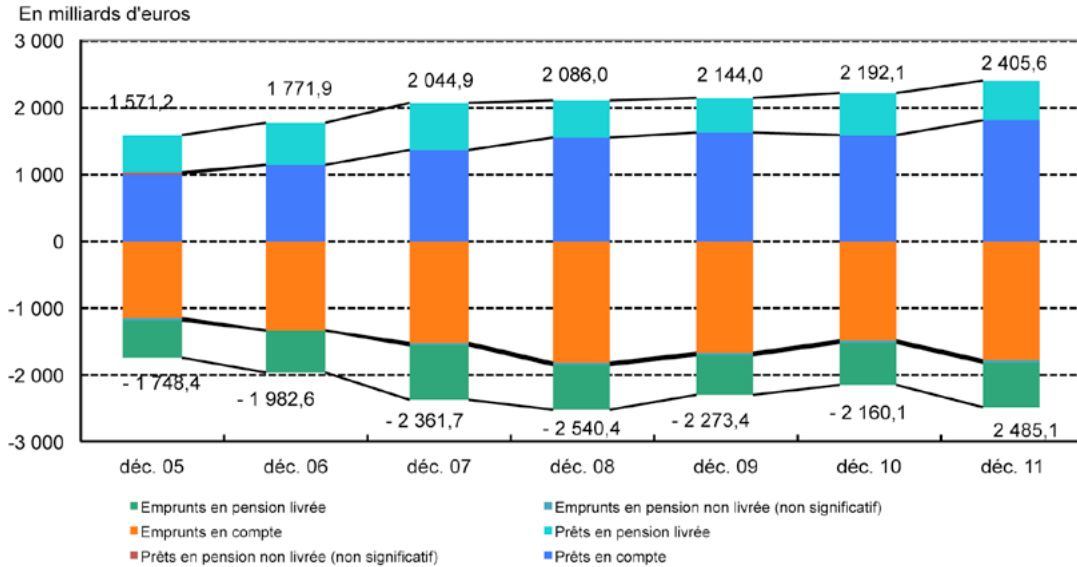
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les opérations interbancaires

Les opérations interbancaires progressent à l'actif et au passif.

Les opérations interbancaires

(ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité)



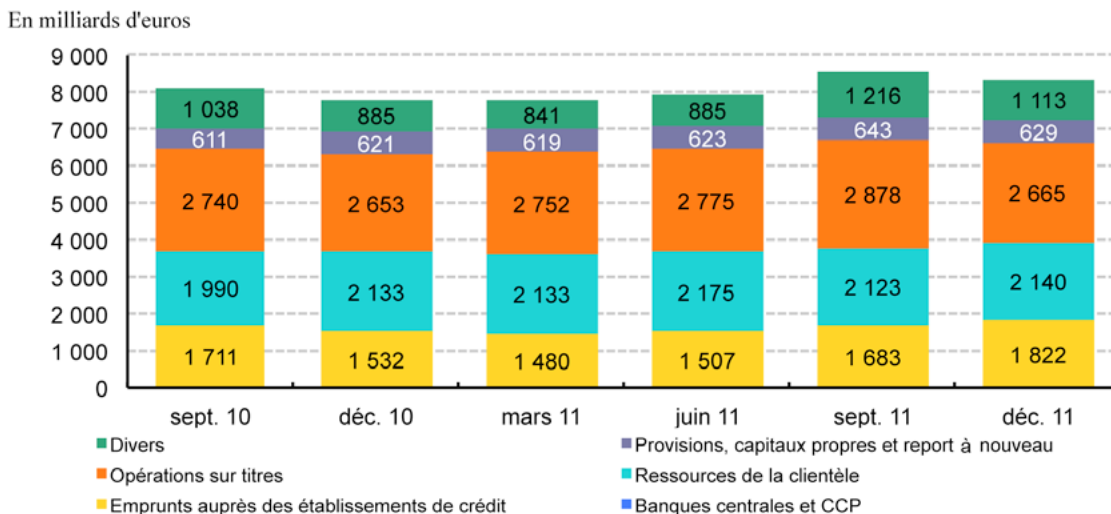
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

b. Les composantes du passif

Les emprunts auprès des établissements de crédit ont crû de près de 19 % sur l'exercice 2011. Les ressources clientèle augmentent quant à elles de 0,5 %.

Les composantes du passif

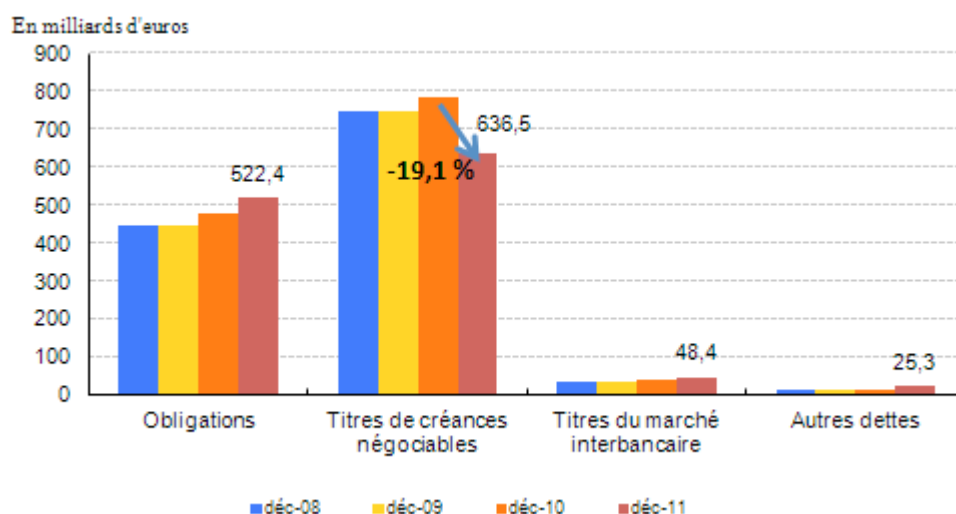
(ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les établissements de crédit ont commencé à modifier la structure de leur passif en diminuant fortement les titres de créances négociables (TCN) (- 19,1 % entre fin 2010 et fin 2011) et en se refinançant à plus long terme.

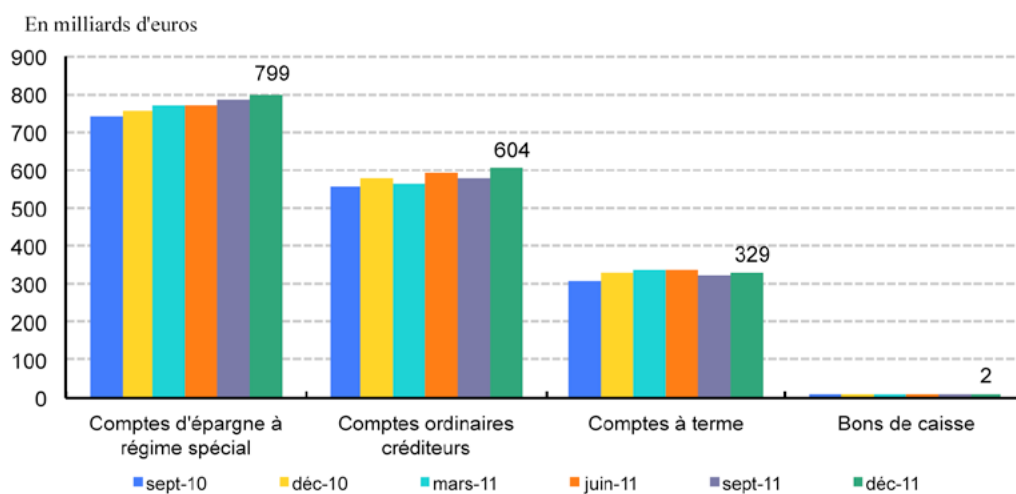
Dettes représentées par un titre (ensemble des établissements de crédit, activité métropolitaine)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

La collecte de dépôts rémunérés¹⁰ progresse depuis le début de l'année 2011, et plus particulièrement les livrets, du fait de la recherche de placements rapidement disponibles et dont le taux de rémunération net d'impôt est comparable à celui d'autres placements financiers.

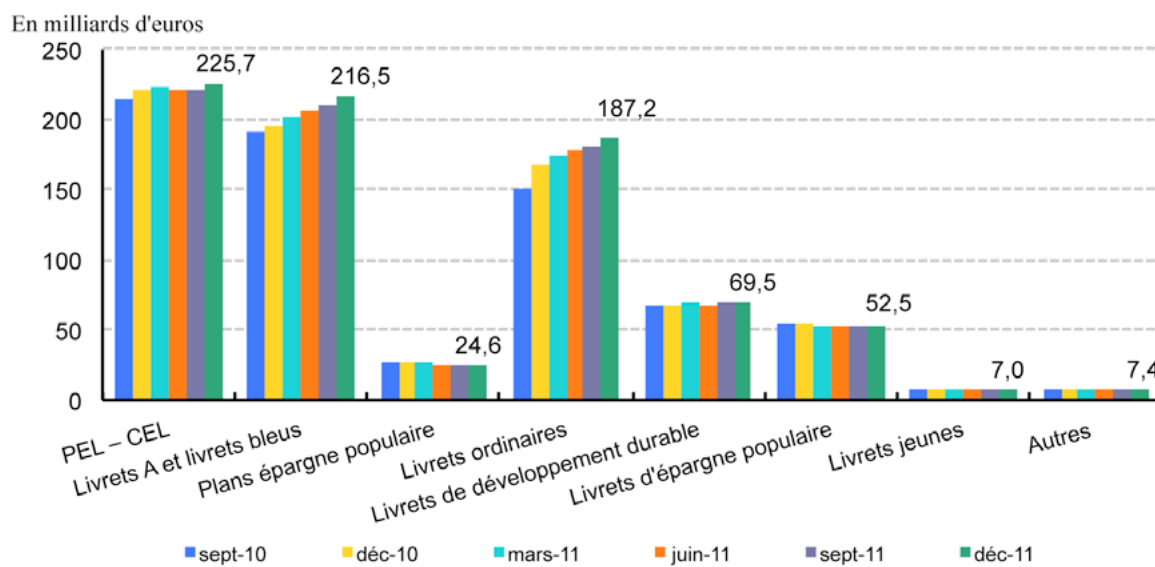
Les ressources de la clientèle (ensemble des établissements de crédit, ensemble de l'activité)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

10. Les dépôts rémunérés comprennent les livrets ordinaires, les livrets A, les comptes à terme, les plans épargne logement (PEL), les comptes d'épargne logement (CEL), et les autres livrets.

Les comptes d'épargne à régime spécial (ensemble des établissements de crédit, activité métropolitaine)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

3. Les points de vigilance

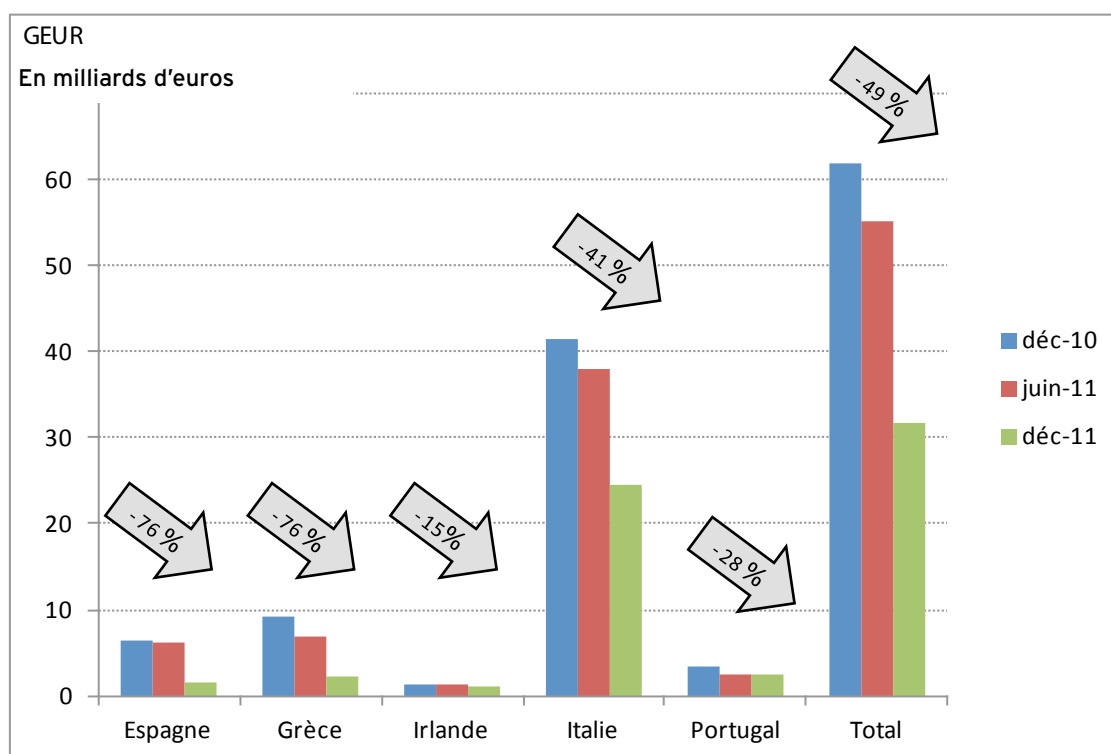
Plusieurs facteurs de risque ont marqué l'exercice 2011.

3.1. Le risque souverain

L'année 2011 a été marquée par le développement de la crise des dettes souveraines de la zone euro et son intensification à partir de l'été 2011. Pour l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie ou le Portugal, cela s'est traduit par une forte tension sur les taux d'emprunts obligataires.

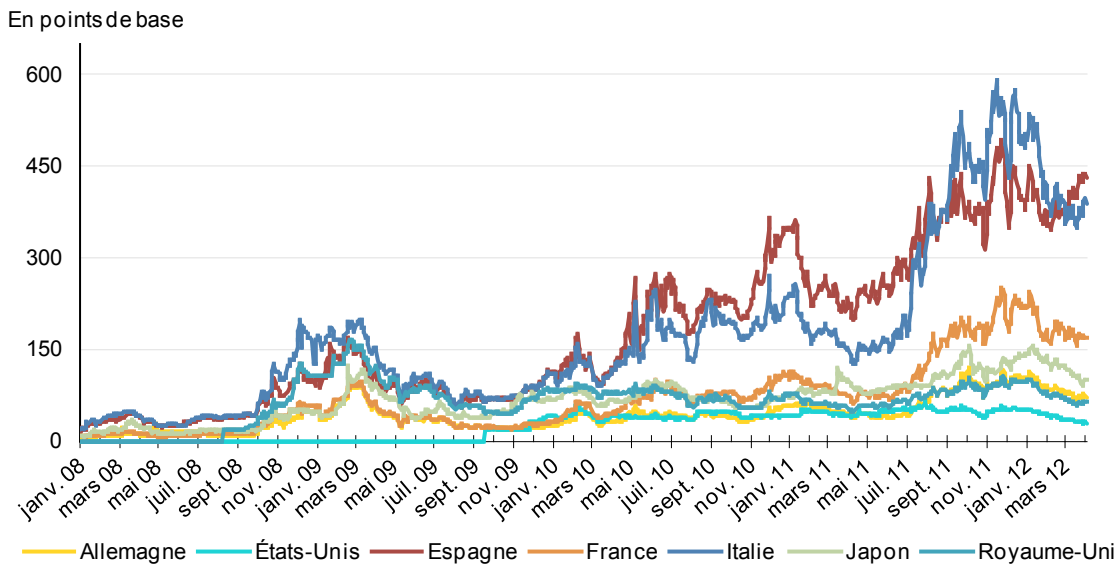
Parallèlement, les taux de refinancement des banques ont augmenté et la pression des marchés s'est accrue sur celles-ci en raison de leurs expositions aux dettes souveraines de ces pays, en particulier de la Grèce. Dans ces conditions et avec l'implication du secteur privé dans les plans d'aide à la Grèce, les banques françaises ont provisionné progressivement leurs expositions et ont réduit significativement leurs expositions aux pays sous tension.

Variation des expositions souveraines en portefeuille bancaire



Source : données des établissements (BNP Paribas, Groupe Crédit Agricole [GCA], Société Générale [SG], Groupe Banque Populaire Caisse d'épargne [BPCE], Groupe Crédit Mutuel [GCM])

Primes de CDS - Échéance 5 ans



Source : Bloomberg.

Après un mouvement de convergence des primes de *Credit Default Swaps* (CDS) sur les dettes souveraines en début d'année 2011, les difficultés rencontrées par la Grèce (second plan d'aide en juillet 2011), la dégradation par Standard & Poor's de la note AAA des États-Unis (5 août 2011), les tensions sur les marchés ont entraîné un nouvel écartement des primes CDS. Au plus haut de l'année 2011, les primes de CDS espagnoles et italiennes atteignaient respectivement près de 400 et 500 points de base de plus que la prime de CDS sur la dette allemande. La prime de CDS sur la dette française augmentait également, dans une moindre mesure, avant de refluer après l'annonce par Standard & Poor's de l'abaissement d'un cran de la note de la France (début janvier 2012).

À SAVOIR

Couverture de défaillance CDS (*Credit Default Swap*) : contrat par lequel un agent économique, désireux de se protéger contre le risque de non-remboursement d'un crédit qu'il détient, verse à un tiers une prime régulière en contrepartie de laquelle il recevra, en cas de survenance de la défaillance de l'emprunteur, une somme prédéfinie.

Une prime de 100 points de base correspond à un coût de protection de 1 % du montant notionnel du crédit : pour assurer 10 millions d'euros de dette, il en coûterait 100 000 euros pour une prime de 100 points de base.

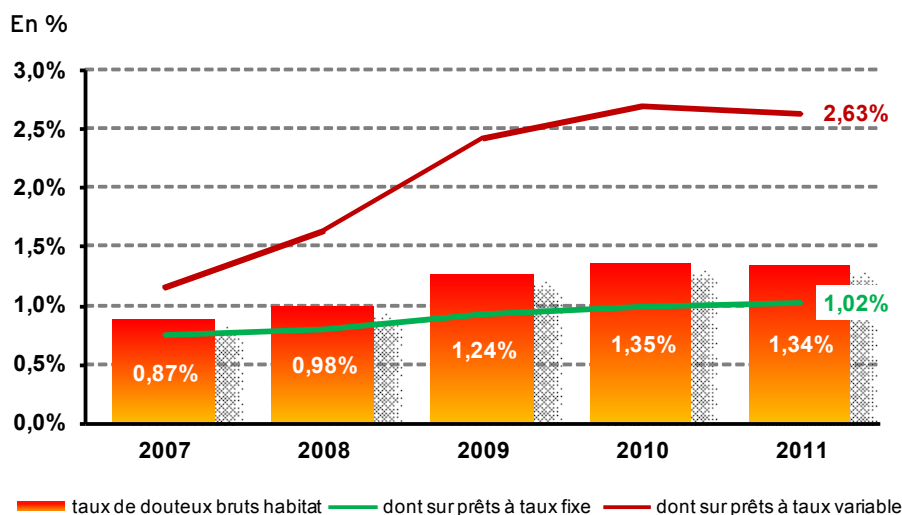
3.2. Le risque immobilier

Les crédits à l'habitat continuent de constituer une part prépondérante des concours à destination de la clientèle, leur part du total des crédits accordés en métropole ayant même progressé entre 2010 et 2011, passant de 44,6 % à 46,2 %. Ils représentent ainsi près de 1 050 milliards d'euros (données sociales agrégées). Dans ce contexte, un choc sur le marché de l'immobilier, couplé à une dégradation de l'environnement économique fragilisant un nombre croissant d'emprunteurs, constitue un des principaux risques auxquels sont exposés les établissements de crédit français.

La progression quasi ininterrompue des prix de l'immobilier résidentiel depuis une quinzaine d'années en France et l'éclatement de plusieurs bulles spéculatives dans d'autres pays ont conduit les autorités françaises à renforcer le suivi des risques du secteur. Le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel, qui conduit chaque année une enquête sur la production et les encours de crédits à l'habitat des particuliers auprès des principaux intervenants du marché, a ainsi complété son dispositif par la mise en œuvre d'un suivi mensuel des conditions d'octroi des nouveaux crédits à compter du mois d'octobre 2011¹¹.

En dépit d'une exposition qui reste importante, l'analyse du risque immobilier montre une situation de risque modéré pour les principaux acteurs du marché, seuls quelques intervenants de taille modeste, positionnés sur des niches spécifiques, affichant un profil de risque plus élevé. Dans ce contexte, la sinistralité des crédits à l'habitat aux particuliers reste contenue, même si elle progresse quelque peu depuis 2007 sous l'effet, principalement, des crédits à taux variable.

Évolution des encours douteux



Source : enquête annuelle 2011 du Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel sur le financement de l'habitat.

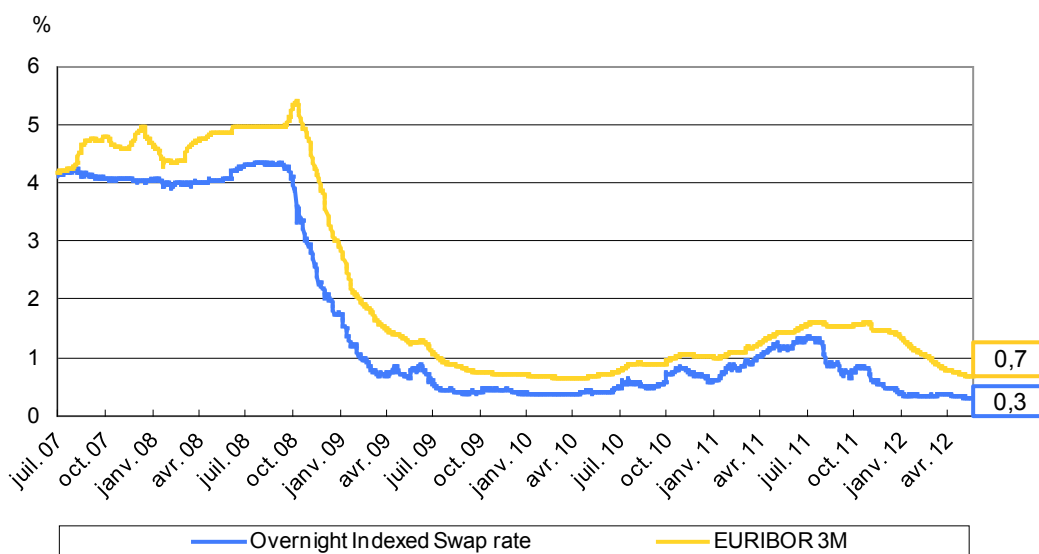
Le durcissement du régime fiscal de l'investissement locatif, l'allongement du délai de détention pour l'exonération des plus-values sur la vente de résidences secondaires et les restrictions apportées aux critères d'octroi des prêts à taux zéro ont sensiblement réduit les volumes de production depuis février 2012 alors que, dans le même temps, le marché immobilier présente des signes évidents de ralentissement. En l'absence d'amélioration de la conjoncture économique, le Secrétariat général de l'ACP entend toutefois rester particulièrement vigilant quant à l'évolution des risques afférents aux encours de crédits à l'habitat.

11. Les résultats de l'enquête annuelle 2011 sur le financement de l'habitat ainsi que des indicateurs relatifs à la production de crédits à fin mars 2012 sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.acp.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/analyses-syntheses/20120709-enquete-financement-habitat-2011.pdf

3.3. Le risque de liquidité

Conséquence du lien entre risque souverain et risque bancaire, l'extension de la crise de la dette souveraine de la zone euro a entraîné une détérioration globale des conditions de financement du système bancaire, particulièrement à partir du second semestre 2011. L'intervention de la Banque centrale européenne, en décembre 2011 puis en février 2012, par sa proposition d'opérations de refinancement d'une maturité de trois ans, a toutefois permis de desserrer sensiblement la contrainte de liquidité des banques de la zone euro.

Taux 3 mois et J/J sur le marché interbancaire européen



Source : Bloomberg.

L'écartement entre le taux de financement au jour le jour sur le marché interbancaire (taux OIS) et le taux Euribor 3 mois s'est ainsi resserré par rapport à celui qui prévalait à la fin de l'année 2011, les conditions du marché interbancaire s'étant améliorées à la suite des opérations de la BCE.

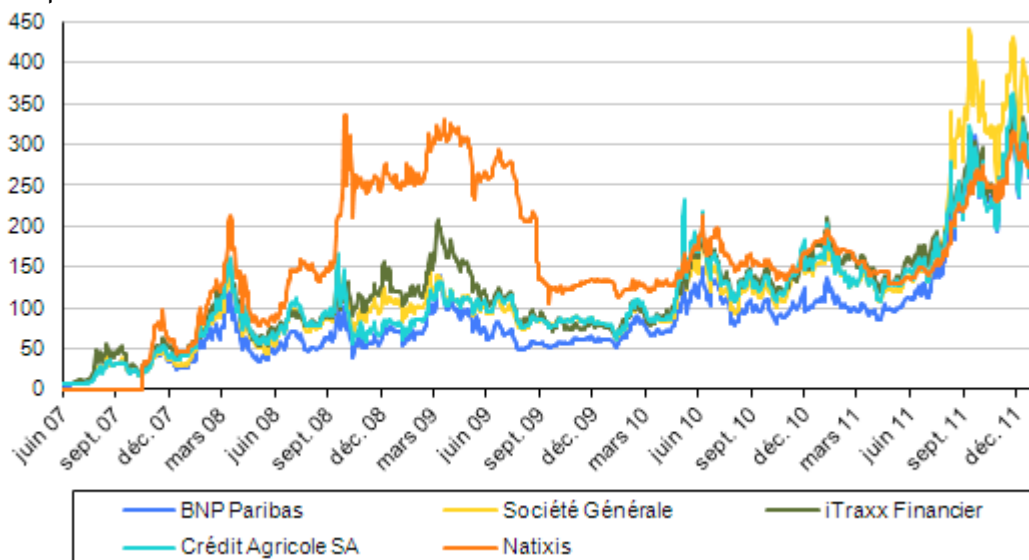
À SAVOIR

L'*Overnight Indexed Swap Rate (OIS)* est le taux de financement au jour le jour sur le marché interbancaire, tandis que l'Euribor 3 mois est le taux de financement en blanc à horizon 3 mois.

Les primes de CDS des banques françaises, qui influent sur leur coût de refinancement, ont reflété les développements de la crise des dettes souveraines, dans la mesure où la dimension internationale des grands groupes français les amène à être présents sur des marchés comme la Grèce, l'Espagne ou l'Italie, qui concentrent les inquiétudes des investisseurs.

Primes de CDS - dette senior, échéance 5 ans

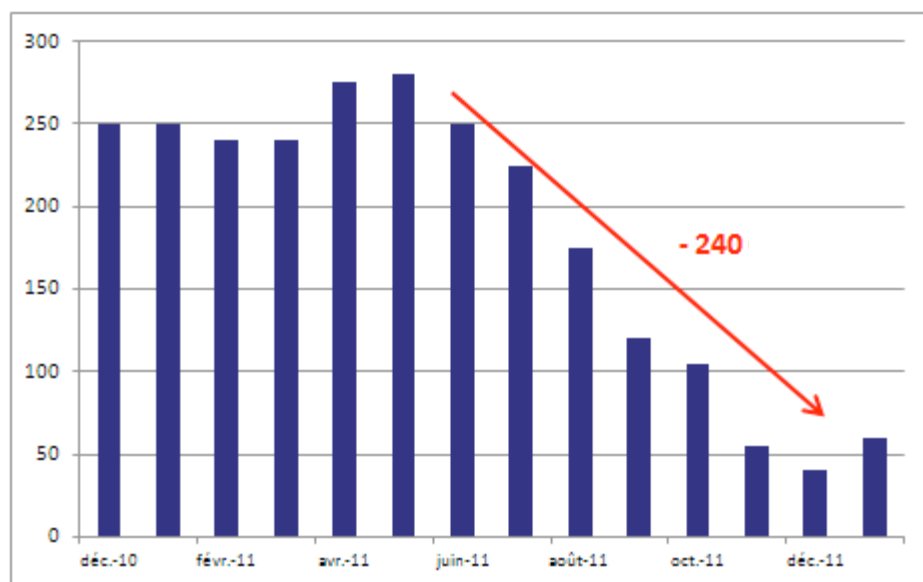
En points de base



Source : Bloomberg.

L'été 2011 a notamment été marqué par des contraintes sur le financement en dollars qui ont amené les établissements français à ajuster leur structure de financement. Ainsi, face aux retraits massifs et rapides des financements en dollars des *Money Market Funds* américains (réduction de 240 milliards de dollars), les banques françaises ont engagé des programmes de réduction de leurs besoins de liquidité en dollars qui étaient largement réalisés dès fin décembre 2011.

Exposition des *Money Market Funds* aux banques françaises (en milliards de dollars)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

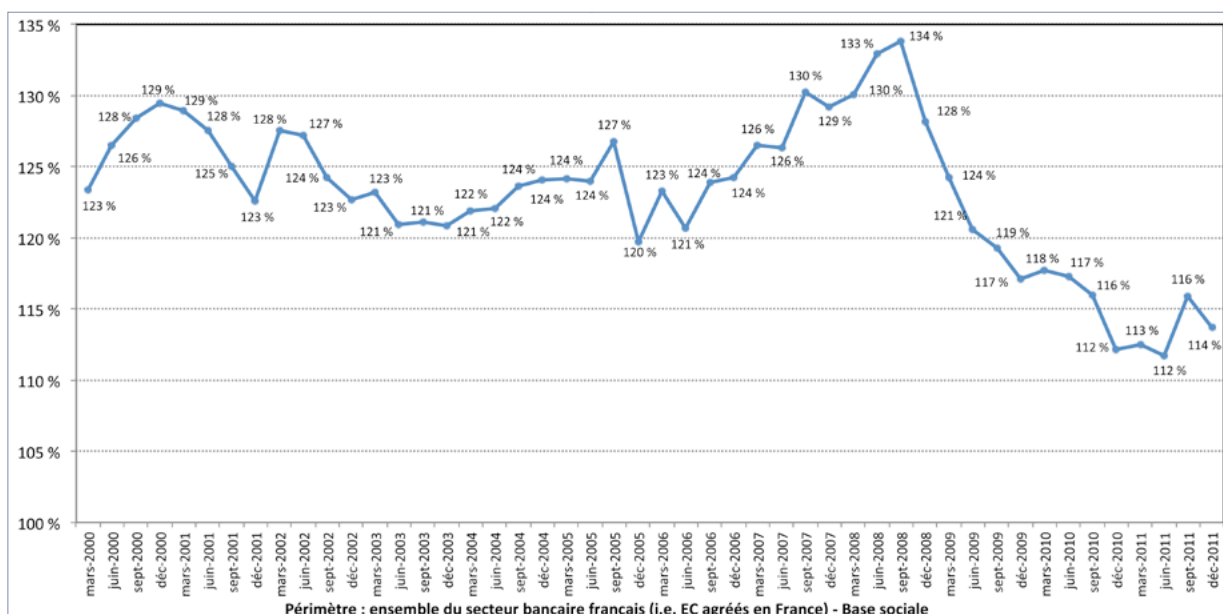
Réduction des besoins de liquidité

	Objectifs	Date	Réalisé juin/déc. 2011
BNPP	- 65 milliards de dollars	2012	- 57 milliards de dollars
SG	- 50 milliards de dollars	2013	- 55 milliards de dollars
GCA	- 50 milliards d'euros	2012	- 21 milliards d'euros
BPCE	- 25/35 milliards d'euros	2013	- 11 milliards d'euros

Source : données publiées par les établissements, estimations propres aux établissements de crédit.

Face à ces tensions sur le marché interbancaire, les établissements ont également renforcé leur collecte de dépôts. Les encours des ressources à la clientèle progressant plus rapidement que les crédits, le ratio crédits/dépôts baisse.

Ratio crédits/ressources de l'ensemble du secteur bancaire

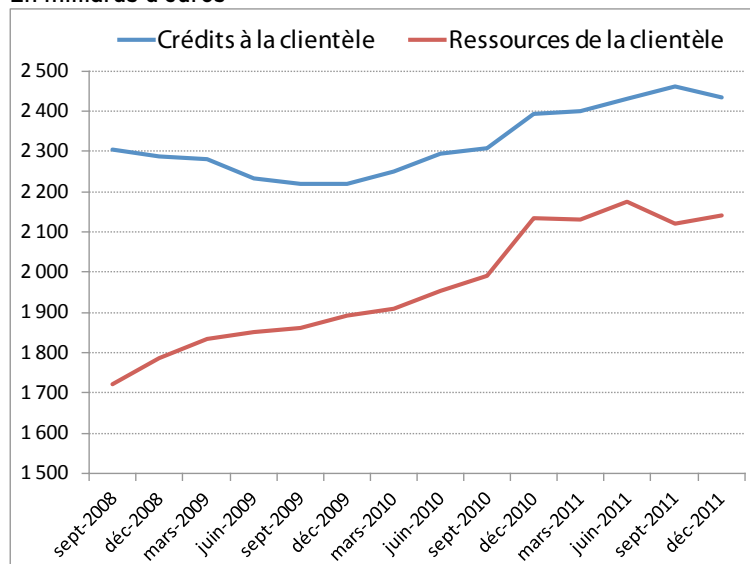


Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel

Un ratio crédits/dépôts supérieur à 100 % indique que les crédits ne sont pas financés sur la base d'une collecte suffisante de dépôts. On constate des effets de cycle, reflétant la création et l'éclatement de bulles. Ainsi, après avoir atteint 134 % en septembre 2008, avant la chute de Lehman Brothers, le ratio crédits/dépôts s'est ensuite progressivement normalisé pour se rapprocher des 100 %. Cette normalisation s'explique davantage par la progression de la collecte des dépôts que par un resserrement du crédit. Les crédits à la clientèle, après avoir fléchi au plus fort de la crise, se sont en effet remis à progresser à partir du début de l'année 2010.

Évolution des crédits

En milliards d'euros



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel

4. ANNEXES

Sommaire

Annexe 1	Données relatives à l'activité
Annexe 2	Données relatives aux résultats
Annexe 3	Récapitulatif des principaux ratios à l'activité et aux résultats
Annexe 4	Situation cumulée des établissements de crédit
Annexe 5	Évolution de la situation cumulée
Annexe 6	Engagements de hors-bilan des établissements de crédit
Annexe 7	Crédits à la clientèle
Annexe 8	Ressources émanant de la clientèle
Annexe 9	Taux de provisionnement global des créances douteuses
Annexe 10	Compte de résultat cumulé des établissements de crédit
Annexe 11	Soldes intermédiaires de gestion
Annexe 12	Coefficient net d'exploitation
Annexe 13	Effort de provisionnement rapporté au résultat brut d'exploitation
Annexe 14	Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois
Annexe 15	Situation cumulée des entreprises d'investissement
Annexe 16	Compte de résultat cumulé des entreprises d'investissement

Annexe 1

Données relatives à l'activité

En milliards d'euros	2009	2010	2011	Variation 2011/2010 en %
Total de bilan	7 508	7 830	8 349	6,6
Crédits à la clientèle	2 218	2 393	2 434	1,7
Portefeuille titres	2 224	2 303	2 252	- 2,2
dont titres de transaction	636	636	497	- 21,8
Dépôts de la clientèle	1 893	2 133	2 140	0,3
dont dépôts à vue	524	579	604	4,5
dont comptes d'épargne à régime spécial	729	755	799	5,8
Encours sur instruments financiers à terme (*)	83 284	91 293	95 922	5,1

*Ces encours notionnels constituent un indicateur du volume d'activité sur ces marchés, sans toutefois refléter les risques encourus.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 2

Données relatives aux résultats

En milliards d'euros	2009	2010	2011	Variation 2011/2010 en %
Produit net bancaire	113,4	106,9	107,5	0,6
Frais de structure	68,3	68,9	70,5	2,4
Résultat brut d'exploitation	45,1	38,0	37,0	- 2,5
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables	14,5	8,9	11,6	30,2
Résultat d'exploitation	28,0	28,0	22,7	- 18,9
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	25,5	25,5	12,3	- 51,9
RÉSULTAT NET	20,3	25,3	10,8	- 57,3

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 3

Récapitulatif des principaux ratios relatifs à l'activité et aux résultats

En %	2009	2010	2011
Coût moyen des ressources à la clientèle	1,95	1,34	1,62
Rendement moyen des crédits à la clientèle	4,65	3,55	3,59
Marge bancaire globale	1,18	1,03	1,02
Coefficient net d'exploitation	60,2	64,4	65,5
Rendement des fonds propres	6,0	7,0	2,9

N.B. : Les données sont établies sur base métropolitaine. L'ensemble des ratios, à l'exception du coefficient net d'exploitation, est calculé à partir des capitaux moyens.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 4

Situation cumulée des établissements de crédit

(ensemble des établissements de crédit - ensemble de l'activité)

En milliards d'euros	2009	2010	2011	Variation 2011/2010	
				En montant	En %
EMPLOIS					
CAISSE, BANQUES CENTRALES ET OFFICE DES CHÈQUES POSTAUX	95,79	99,22	144,97	45,75	46,1
PRÊTS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 630,72	1 585,16	1 812,68	227,52	14,4
. comptes ordinaires	241,43	213,30	211,84	- 1,46	- 0,7
. comptes et prêts	1 123,84	1 088,65	1 282,04	193,39	17,8
. valeurs reçues en pension	10,23	14,62	16,38	1,76	12,1
. autres prêts	255,22	268,59	302,42	33,83	12,6
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	2 218,19	2 393,24	2 433,68	40,44	1,7
. crédits à la clientèle non financière	1 968,72	2 075,91	2 142,57	66,67	3,2
. prêts à la clientèle financière	132,30	183,00	155,93	- 27,07	- 14,8
. valeurs reçues en pension	0,22	0,20	1,14	0,94	470,3
. comptes ordinaires débiteurs	65,20	81,12	80,24	- 0,88	- 1,1
. créances douteuses	37,00	38,59	38,14	- 0,46	- 1,2
. autres crédits	14,75	14,42	15,67	1,25	8,6
OPÉRATIONS SUR TITRES	2 223,98	2 303,08	2 251,50	- 51,58	- 2,2
. titres reçus en pension livrée	513,23	607,79	592,27	- 15,52	- 2,6
. titres de transaction	635,72	635,68	496,82	- 138,85	- 21,8
. titres de placement	444,54	439,55	457,13	17,58	4,0
. titres de l'activité de portefeuille	2,32	2,02	1,66	- 0,36	- 17,8
. titres d'investissement	265,35	261,63	289,60	27,97	10,7
. autres opérations	362,81	356,42	414,02	57,60	16,2
VALEURS IMMOBILISÉES	481,37	495,75	490,80	- 4,96	- 1,0
. prêts subordonnés	44,01	44,74	43,50	- 1,24	- 2,8
. parts dans les entreprises liées	317,31	331,97	326,43	- 5,54	- 1,7
. immobilisations	28,56	29,02	29,16	0,14	0,5
. crédit-bail et location simple	88,39	87,47	89,09	1,62	1,8
. autres valeurs	3,11	2,55	2,61	0,06	2,4
DIVERS	858,05	953,49	1 215,53	262,05	27,5
TOTAL DE L'ACTIF	7 508,10	7 829,94	8 349,17	519,23	6,6

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 4 (suite)

Situation cumulée des établissements de crédit

(ensemble des établissements de crédit - ensemble de l'activité)

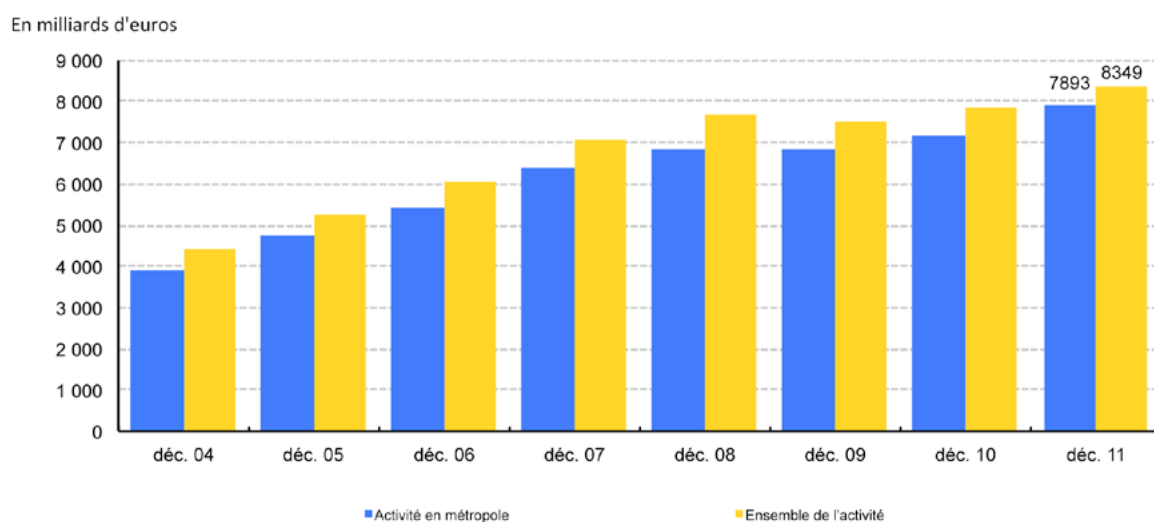
En milliards d'euros	2009	2010	2011	Variation 2011/2010	
				En montant	En %
RESSOURCES					
BANQUES CENTRALES ET OFFICE DES CHÈQUES POSTAUX	18,75	5,92	1,83	- 4,09	- 69,1
EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 717,18	1 531,70	1 821,98	290,27	19,0
. comptes ordinaires créditeurs	100,62	103,10	103,26	0,16	0,2
. comptes et emprunts	1 320,99	1 126,64	1 390,83	264,20	23,5
. valeurs données en pension	24,07	29,63	27,60	- 2,03	- 6,9
. autres emprunts	271,50	272,33	300,28	27,95	10,3
RESSOURCES ÉMANANT DE LA CLIENTÈLE	1 893,42	2 133,50	2 139,93	6,43	0,3
. emprunts auprès de la clientèle financière	307,36	433,54	374,87	- 58,67	- 13,5
. valeurs données en pension	1,32	2,89	0,58	- 2,31	- 80,1
. comptes ordinaires créditeurs	523,50	578,54	604,33	25,79	4,5
. comptes d'épargne à régime spécial	728,56	755,33	799,26	43,93	5,8
. comptes créditeurs à terme	302,38	332,08	329,00	- 3,09	- 0,9
. bons de caisse et bons d'épargne	1,89	2,21	2,30	0,09	4,2
. autres ressources	28,41	28,92	29,61	0,69	2,4
OPÉRATIONS SUR TITRES	2 506,66	2 652,56	2 664,90	12,34	0,5
. titres donnés en pension livrée	580,28	630,34	663,86	33,52	5,3
. dettes représentées par un titre	1 249,43	1 320,05	1 232,53	- 87,51	- 6,6
dont : . titres de créances négociables	751,39	787,14	636,51	- 150,63	- 19,1
. obligations	446,57	478,56	522,39	43,82	9,2
. autres opérations	676,94	702,17	768,50	66,33	9,4
PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES	562,69	583,50	590,12	6,61	1,1
. subventions et fonds publics affectés	4,81	6,33	6,71	0,37	5,9
. provisions diverses et dépôts de garantie à caractère mutuel	72,33	83,78	96,01	12,23	14,6
. dettes subordonnées	176,82	172,14	153,81	- 18,33	- 10,6
. capital, réserves et fonds pour risques bancaires généraux	308,74	321,25	333,59	12,34	3,8
REPORT À NOUVEAU (+ / -)	32,14	37,35	39,23	1,88	5,0
DIVERS	777,26	885,41	1 091,19	205,77	23,2
TOTAL DU PASSIF	7 508,10	7 829,94	8 349,17	519,23	6,6

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 5

Évolution de la situation cumulée

(ensemble des établissements de crédit - ensemble de l'activité)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 6

Engagements de hors-bilan des établissements de crédit

(ensemble des établissements de crédit - ensemble de l'activité)

En milliards d'euros	2009	2010	2011	Variation 2011/2010	
				En montant	En %
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT					
En faveur :					
- d'établissements de crédit	158,99	189,47	157,66	- 31,81	- 16,8
- de la clientèle	770,09	849,29	792,60	- 56,69	- 6,7
Reçus :					
- d'établissements de crédit	395,84	482,99	432,31	- 50,68	- 10,5
- de la clientèle	32,07	56,70	39,77	- 16,93	- 29,9
ENGAGEMENTS DE GARANTIE					
D'ordre :					
- d'établissements de crédit	379,25	412,07	439,94	27,87	6,8
- de la clientèle	616,80	663,27	668,85	5,58	0,8
Reçus :					
- d'établissements de crédit	462,69	471,86	557,42	85,55	18,1
- de la clientèle	531,25	589,21	655,94	66,73	11,3
ENGAGEMENTS SUR TITRES					
Titres à recevoir	190,58	220,27	184,98	- 35,29	- 16,0
- dont titres vendus avec faculté de rachat	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Titres à livrer	192,27	220,41	188,48	- 31,93	- 14,5
- dont titres achetés avec faculté de rachat	0,10	0,12	0,12	0,00	- 0,8
OPÉRATIONS EN DEVISES					
Monnaies à recevoir	5 094,75	5 844,34	6 071,95	227,61	3,9
Monnaies à livrer	4 539,09	5 852,64	6 060,34	207,70	3,5
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME					
dont :					
- opérations sur instruments de taux d'intérêt	73 172,83	80 214,56	84 739,47	4 524,91	5,6
- opérations sur instruments de cours de change	2 404,70	3 087,03	3 261,37	174,34	5,6
- opérations sur autres instruments	7 706,22	7 991,14	7 921,59	- 69,55	- 0,9

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 7

Crédits à la clientèle

(ensemble des établissements de crédit - activité sur le territoire métropolitain)

31 décembre 2011	Résidents						Non-résidents	Total	Variation annuelle en %
	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Assurances	Administrations publiques	Administrations privées			
CRÉANCES COMMERCIALES	14,11	0,13	0,00	0,00	1,51	0,13	9,51	25,38	6,9
CRÉDITS À L'EXPORTATION	4,49	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	33,85	38,35	11,5
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	116,65	8,31	128,78	2,78	8,56	0,42	65,78	331,27	- 0,9
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	282,44	35,28	0,00	0,84	161,44	10,49	47,88	538,37	6,0
CRÉDITS À L'HABITAT	101,19	86,15	729,44	0,22	2,24	1,75	20,51	941,49	6,0
AUTRES CRÉDITS	61,02	1,04	2,59	1,55	4,94	0,39	19,85	91,38	6,0
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	33,17	1,56	7,28	1,72	1,88	1,16	7,92	54,69	4,1
CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES	61,20	2,97	5,07	0,09	2,61	0,75	3,20	75,89	3,2
PRÊTS SUBORDONNÉS	3,49	0,01	0,00	3,82	0,00	0,00	0,85	8,17	- 3,5
TOTAL GÉNÉRAL	677,76	135,45	873,15	11,02	183,19	15,08	209,33	2 104,99	4,8
PART RELATIVE DES AGENTS ÉCONOMIQUES (en %)	32,2	6,4	41,5	0,5	8,7	0,7	9,9	100,0	
VARIATION ANNUELLE (en %)	4,5	2,0	5,3	30,5	0,4	8,2	7,2	4,7	

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 8

Ressources émanant de la clientèle

(ensemble des établissements de crédit - activité sur le territoire métropolitain)

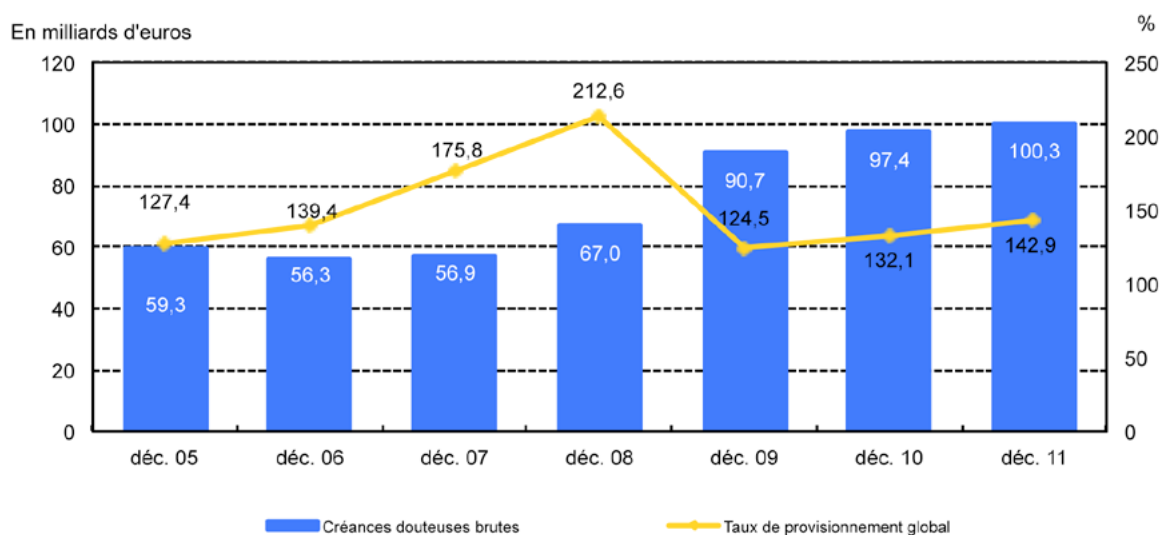
En milliards d'euros	2010				2011				Variation annuelle en %
	Résidents	Non-résidents	TOTAL	% de structure	Résidents	Non-résidents	TOTAL	% de structure	
EMPRUNTS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE	164,87	175,61	340,48	18,4	212,28	120,41	332,69	17,0	- 2,3
VALEURS DONNÉES EN PENSION	0,17	0,00	0,17	0,0	0,00	0,00	0,00	0,0	-
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	479,46	36,36	515,83	27,9	516,23	38,13	554,37	28,3	7,5
COMPTES D'AFFACTURAGE	7,30	0,76	8,05	0,4	7,74	0,57	8,31	0,4	3,2
DÉPÔTS DE GARANTIE	4,75	3,35	8,10	0,4	5,59	2,62	8,21	0,4	1,3
COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	736,76	11,06	747,81	40,5	777,89	12,56	790,45	40,4	5,7
dont : - livrets ordinaires	161,08	6,48	167,57	9,1	179,81	7,36	187,18	9,6	11,7
- livrets A et livrets bleus	193,66	1,39	195,05	10,6	214,67	1,80	216,47	11,1	11,0
- livrets jeunes	7,05	0,01	7,06	0,4	7,00	0,01	7,01	0,4	- 0,6
- livrets d'épargne populaire	54,34	0,02	54,36	2,9	52,44	0,02	52,46	2,7	- 3,5
- livrets de développement durable	67,95	0,12	68,07	3,7	69,37	0,13	69,50	3,6	2,1
- PEL/CEL	218,28	2,78	221,05	12,0	222,71	2,99	225,70	11,5	2,1
- PEP	26,30	0,24	26,54	1,4	24,39	0,22	24,61	1,3	- 7,3
- autres comptes d'épargne à régime spécial	7,09	0,01	7,10	0,4	7,36	0,01	7,36	0,4	3,7
COMPTES CRÉDITEURS À TERME	157,33	55,77	213,10	11,5	198,35	49,20	247,55	12,7	16,2
BONS DE CAISSE ET BONS D'ÉPARGNE	2,16	0,00	2,17	0,1	2,27	0,00	2,27	0,1	5,0
AUTRES SOMMES DUES	4,79	0,23	5,02	0,3	4,62	0,20	4,81	0,2	- 4,0
DETTES RATTACHÉES	5,66	0,76	6,41	0,3	6,63	0,65	7,27	0,4	13,4
TOTAL	1 563,25	283,89	1 847,14	100,0	1 731,58	224,27	1 955,85	100,0	5,9

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 9

Taux de provisionnement global des créances douteuses

(ensemble des établissements de crédit - ensemble de l'activité)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le provisionnement global intègre les provisions spécifiques et les provisions globales.

Annexe 10

Compte de résultat cumulé des établissements de crédit

(ensemble des établissements de crédit - ensemble de l'activité)

En milliards d'euros	ACTIVITÉ France				ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ			
	2009	2010	2011	Variation 2011/2010 en %	2009	2010	2011	Variation 2011/2010 en %
PRODUIT NET D'EXPLOITATION BANCAIRE (1)	94,58	89,07	90,88	2,0	109,45	103,12	102,70	- 0,4
. opérations de trésorerie et interbancaires	4,18	3,18	5,68	78,5	5,71	3,90	6,29	61,4
. opérations avec la clientèle	59,46	61,20	59,52	- 2,7	66,62	66,95	66,08	- 1,3
. opérations sur titres (2)	21,56	8,94	- 22,10	-	26,25	10,75	- 24,76	-
dont pensions livrées	- 0,85	- 1,46	- 0,73	- 150,3	- 1,12	- 1,69	- 1,01	- 159,7
. opérations de crédit-bail	4,06	3,71	4,02	8,3	4,35	4,12	4,41	6,9
. opérations de hors-bilan	- 26,23	- 13,93	13,30	-	- 28,55	- 13,63	18,95	-
. opérations de services financiers	14,74	14,96	15,36	2,7	15,79	15,92	17,07	7,2
. autres produits d'exploitation bancaire	16,81	11,00	15,10	37,2	19,29	15,11	14,66	- 3,0
PRODUITS ACCESSOIRES ET DIVERS NETS	3,65	3,62	4,79	32,5	3,89	3,73	4,82	29,3
PRODUIT NET BANCAIRE (1)	98,22	92,68	95,67	3,2	113,34	106,85	107,52	0,6
FRAIS GÉNÉRAUX	58,04	58,54	59,71	2,0	65,03	65,78	67,27	2,3
. frais de personnel	32,71	32,91	33,02	0,3	37,36	37,51	37,56	0,1
. autres frais généraux	25,34	25,63	26,69	4,1	27,68	28,27	29,71	5,1
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	2,94	2,79	2,94	5,5	3,23	3,07	3,21	4,4
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	37,25	31,35	33,02	5,3	45,08	38,00	37,04	- 2,5
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (3)	11,30	7,66	10,56	37,8	14,53	8,95	11,65	30,2
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	2,18	1,19	2,26	89,7	2,58	1,05	2,68	154,8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	23,77	22,50	20,20	- 10,2	27,97	28,00	22,72	- 18,9
Gains nets sur actifs immobilisés	- 4,17	- 2,23	- 10,26	- 559,6	- 2,46	- 2,45	- 10,43	- 524,9
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	19,61	20,26	9,94	- 51,0	25,50	25,55	12,29	- 51,9
RÉSULTAT NET	15,87	21,25	9,51	- 55,3	20,33	25,29	10,80	- 57,3

(1) Hors intérêts sur créances douteuses.

(2) Y compris mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille.

(3) Y compris intérêts sur créances douteuses.

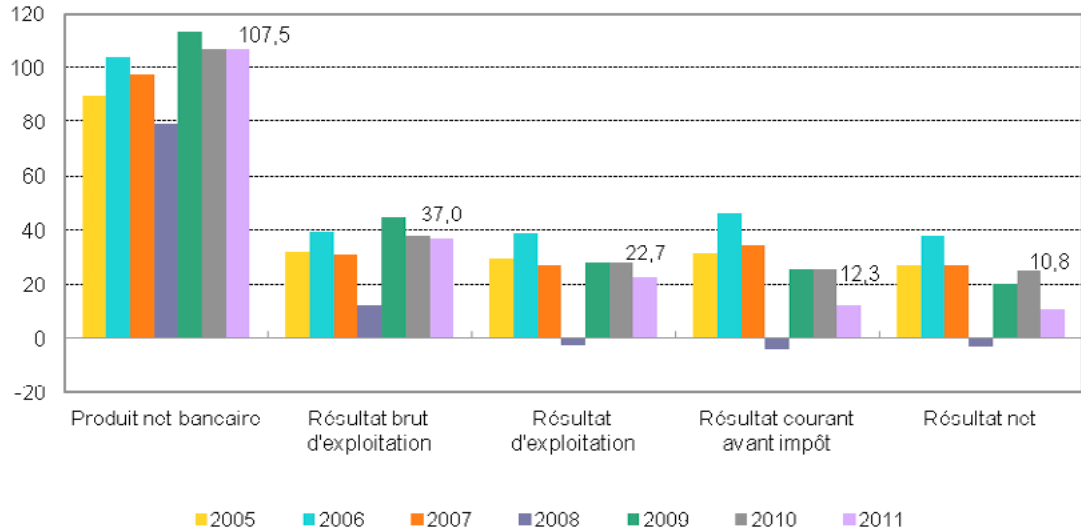
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 11

Soldes intermédiaires de gestion

(ensemble des établissements de crédit - ensemble de l'activité)

En milliards d'euros

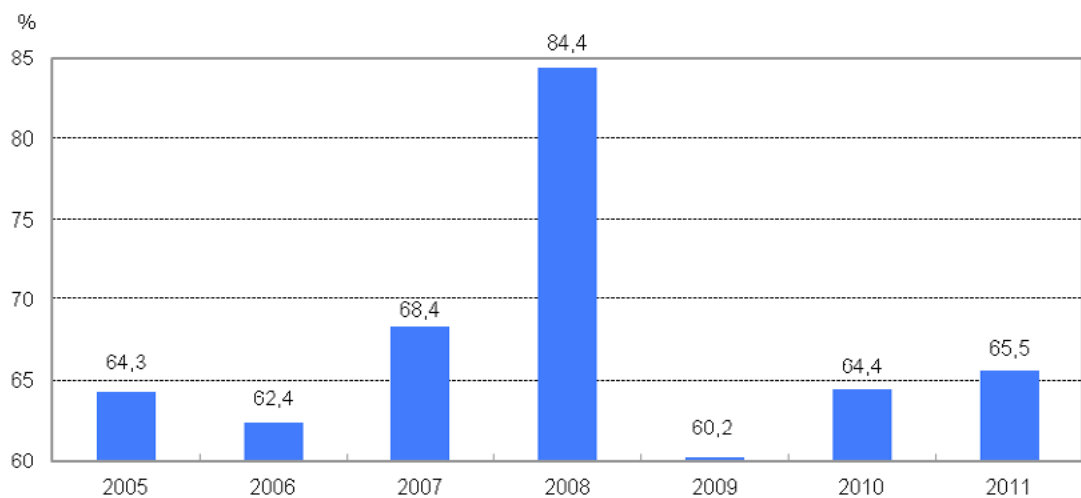


Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 12

Coefficient net d'exploitation

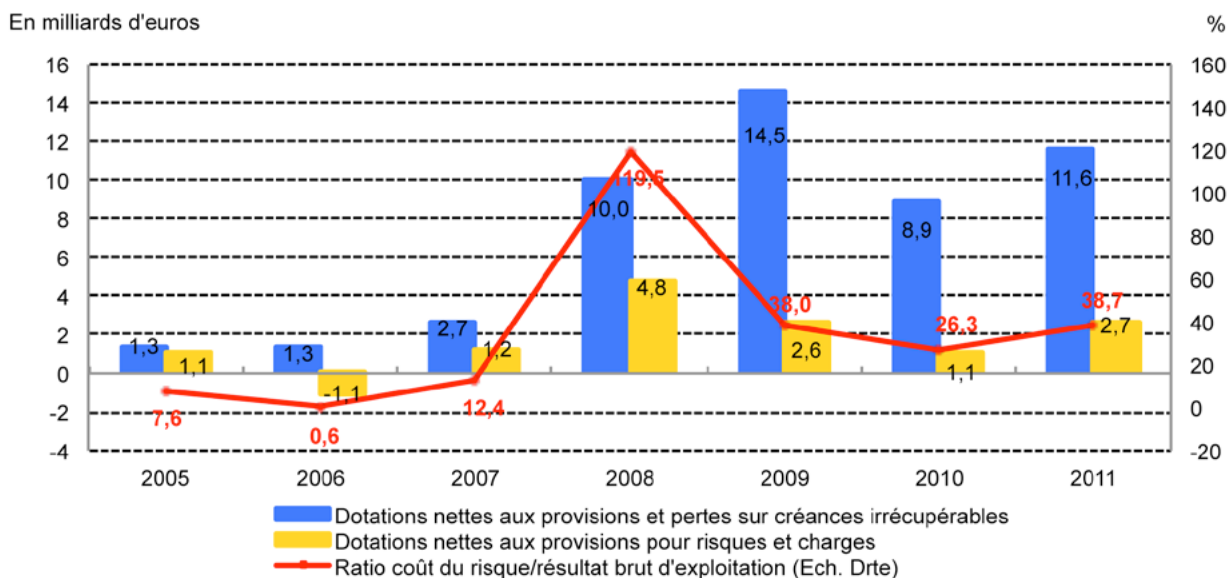
(ensemble des établissements de crédit - ensemble de l'activité)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 13

Effort de provisionnement rapporté au résultat brut d'exploitation (ensemble des établissements de crédit - ensemble de l'activité)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 14

Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois (ensemble des établissements de crédit - activité sur le territoire métropolitain)

En %	2009	2010	2011
1. Opérations avec la clientèle			
Coût moyen des ressources (y compris TCN)	1,95	1,34	1,62
Rendement moyen des crédits	4,65	3,55	3,59
2. Opérations sur titres			
Dettes représentées par un titre (hors TCN)	3,14	1,75	1,64
Dettes subordonnées	4,63	3,62	3,84
Rendement du portefeuille titres	5,42	3,15	1,60
3. Opérations de trésorerie			
Coût moyen des emprunts	2,76	1,58	1,78
Rendement moyen des prêts	3,19	1,68	1,88
4. Marge bancaire globale			
	1,18	1,03	1,02

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 15

Situation agrégée des entreprises d'investissement (ensemble de l'activité)

En milliards d'euros	2009	2010	2011	Variation en %
ACTIF				
Opérations de trésorerie et interbancaires	50,06	57,60	68,71	19,3
Opérations avec la clientèle	0,40	0,53	0,49	- 6,6
Opérations sur titres et opérations diverses	288,50	290,93	229,19	- 21,2
Titres de transaction	103,68	124,81	60,44	- 51,6
. Instruments conditionnels achetés	93,46	77,01	74,79	- 2,9
. Titres de placements et de l'activité de portefeuille	19,29	19,90	17,70	- 11,1
. Titres d'investissement	0,02	0,00	0,00	-
. Titres reçus en pension livrée	7,26	7,45	7,52	0,9
. Comptes de négociation et de règlement	4,34	4,27	2,01	- 52,9
. Débiteurs divers	13,66	8,63	15,16	75,8
. Comptes de régularisation débiteurs	44,70	47,40	50,36	6,2
. Créances douteuses et créances rattachées	2,08	1,46	1,21	- 17,5
Valeurs immobilisées	0,58	0,61	0,70	15,3
. Prêts subordonnés	0,01	0,01	0,01	4,8
. Parts dans les entreprises liées	0,27	0,28	0,34	20,0
. Immobilisations nettes	0,29	0,32	0,36	12,0
. Créances douteuses et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	- 31,1
Actionnaires ou associés	0,00	0,00	0,00	- 100,0
TOTAL DE L'ACTIF	339,54	349,66	299,10	- 14,5
PASSIF				
Opérations de trésorerie et interbancaires	83,55	103,85	75,20	- 27,6
Comptes créditeurs de la clientèle	1,91	1,46	2,01	37,7
Opérations sur titres et opérations diverses	243,59	232,03	206,87	- 10,8
Opérations de transactions sur titres	33,20	28,88	17,62	- 39,0
Instruments conditionnels vendus	124,10	111,64	104,95	- 6,0
Dettes représentées par un titre	14,90	17,98	22,17	23,3
dont : titres de créances négociables	12,28	16,11	20,70	28,5
. Obligations	2,62	1,86	1,47	- 21,1
. Comptes de négociation et de règlement	5,44	4,00	2,69	- 32,7
. Titres donnés en pension livrée	31,52	28,82	20,43	- 29,1
. Créiteurs divers	4,24	4,49	7,81	73,9
. Comptes de régularisation créditeurs	30,09	36,12	31,08	- 13,9
. Dettes rattachées	0,11	0,11	0,11	- 0,2
Provisions, capitaux propres	9,80	11,15	13,91	24,7
. Dettes subordonnées	0,30	0,26	0,52	95,7
. Provisions	7,68	9,34	11,53	23,4
. Primes liées au capital et réserves	0,61	0,53	0,58	11,1
. Capital	1,22	1,01	1,27	25,6
Report à nouveau (+/-)	0,24	0,61	0,51	- 15,2
Excédent des produits sur les charges (+/-)	0,44	0,57	0,61	7,2
TOTAL DU PASSIF	339,54	349,66	299,10	- 14,5

En milliards d'euros	2009	2010	2011	Variation en %
HORS-BILAN				
Engagements de financement				
. donnés	1,64	2,46	3,07	24,5
. reçus	13,44	14,79	16,80	13,6
Engagements de garantie				
. d'ordre	4,27	2,15	1,45	- 32,3
. reçus	6,39	5,73	6,37	11,1
Engagements sur titres				
. Titres à recevoir	5,38	4,25	2,92	- 31,4
. Titres à livrer	5,15	4,93	4,03	- 18,2
Opérations en devises				
. Monnaies à recevoir	18,21	44,37	51,37	15,8
. Monnaies à livrer	13,77	31,79	32,57	2,4
Engagements sur instruments financiers à terme	2 629,48	2 692,66	2 884,96	7,1
Autres engagements de hors-bilan	10,45	12,01	7,72	- 35,7

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 16

Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement (ensemble de l'activité)

En milliards d'euros	2009	2010	2011	Variation 2011/2010 en %
Opérations de trésorerie et interbancaires	- 0,37	0,36	0,49	37,0
- Charges (intérêts)	3,82	1,66	3,39	103,8
- Produits (intérêts)	3,46	2,02	3,88	91,9
Opérations sur titres (activité pour compte propre)	- 9,97	- 0,25	- 18,89	- 7 801,7
- Charges	16,02	4,00	21,46	435,9
dont pensions livrées	0,23	0,14	0,22	53,3
dont intérêts sur obligations	0,01	0,01	0,01	- 21,2
- Produits	6,04	3,76	2,57	- 31,6
dont pensions livrées	0,12	0,05	0,10	104,6
Opérations sur IFT (activité pour compte propre)	12,43	1,84	20,22	998,5
- Charges	613,63	444,78	592,25	33,2
- Produits	626,06	446,62	612,47	37,1
Prestation de services financiers/charges	1,00	1,04	1,04	0,3
- Opérations interbancaires	0,02	0,01	0,01	40,4
- Opérations avec la clientèle	0,01	0,01	0,00	- 99,4
- Opérations sur titres	0,39	0,39	0,32	- 16,6
- Opérations de change	0,00	0,00	0,00	-
- Engagements sur titres	0,00	0,00	0,00	-
- Opérations sur IFT	0,30	0,28	0,32	17,1
- Prestations services financiers	0,28	0,36	0,38	7,4
Prestations de services financiers/produits	1,53	1,64	1,75	6,8
- Opérations interbancaires	0,01	0,01	0,01	- 18,9
- Opérations avec la clientèle	0,02	0,01	0,02	20,6
- Opérations sur titres	0,19	0,12	0,13	1,4
- Opérations de change	0,00	0,00	0,00	- 8,6
- Engagements sur titres	0,01	0,00	0,01	79,1
- Opérations sur IFT	0,11	0,10	0,11	17,3
- Prestations de services financiers	1,20	1,39	1,48	6,5
Opérations de change	0,18	- 0,07	0,13	-
- Charges (pertes)	2,56	1,29	1,48	14,2
- Produits (gains)	2,74	1,23	1,60	30,9
Produits des titres de participation et des prêts subordonnés	0,08	0,12	0,07	- 39,5
Charges sur emprunts subordonnés	0,01	0,01	0,02	206,0
Autres produits d'exploitation bancaire	0,15	0,06	0,07	17,0
Autres charges d'exploitation bancaire	0,10	0,09	0,07	- 25,8
Produits accessoires et divers net	- 0,05	0,06	0,05	- 26,9
PRODUIT NET BANCAIRE	2,88	2,63	2,76	4,8

En milliards d'euros	2009	2010	2011	Variation 2011/2010 en %
Frais généraux	1,89	1,87	1,84	- 1,7
- Frais de personnel	1,08	1,00	1,04	3,2
- Impôts et taxes	0,06	0,05	0,05	8,6
- Services extérieurs	1,01	1,01	0,92	- 9,1
- Autres frais généraux (charges refacturées)	- 0,26	- 0,20	- 0,17	- 187,5
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,08	0,08	0,09	2,2
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	0,91	0,68	0,84	22,9
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (y compris intérêts sur créances douteuses)	0,05	0,03	- 0,03	-
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	0,08	- 0,10	0,05	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,78	0,75	0,82	8,7
Gains nets sur actifs immobilisés	0,01	0,03	- 0,04	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	0,80	0,78	0,77	- 0,2
Produits exceptionnels	0,01	0,01	0,00	- 73,3
Charges exceptionnelles	0,01	0,01	0,00	- 48,4
Dotations nettes du FRBG	0,01	0,00	0,00	- 99,3
- Dotations du FRBG	0,01	0,00	0,00	- 99,3
- Reprises du FRBG	0,00	0,00	0,00	-
Dotations nettes aux provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	144,1
Impôt sur les bénéfices	0,34	0,16	0,13	- 14,7
RÉSULTAT NET	0,44	0,62	0,64	3,6

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.



61

ACP
AUTORITÉ
DE CONTRÔLE
PRUDENTIEL
BANQUE DE FRANCE

Assurances

1. Le secteur des organismes d'assurance

Le mouvement de concentration du marché de l'assurance se poursuit

Le mouvement de concentration du marché français de l'assurance, amorcé depuis le milieu des années 1990, s'est poursuivi en 2011. Le nombre total d'organismes habilités à pratiquer les opérations d'assurance est passé de 1 129 en 2010 à 1 074 en 2011¹². Cette baisse concerne en particulier les mutuelles régies par le Code de la mutualité. En effet, la concurrence toujours très vive entre les organismes et la complexification du métier d'assureur complémentaire poussent cette année encore les organismes à adapter leur stratégie et à rechercher une taille critique pour se développer sur le long terme.

Les organismes d'assurance

Nombre d'organismes d'assurances	Déc. 2010	Déc. 2011
Sociétés d'assurance vie et mixte	102	103
Sociétés d'assurance non vie	229	224
Succursales de pays tiers	6	5
soit total entreprises d'assurance	337	332
Sociétés de réassurance	20	19
Code des assurances	357	351
Institutions de prévoyance	53	51
Code de la sécurité sociale	53	51
Mutuelles livre II	719	672
dont mutuelles substituées	237	219
Code de la mutualité	719	672
Total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément	1 129	1 074

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

La libre prestation de services par les entreprises d'assurance européennes en France

L'une des formes d'utilisation du passeport est constituée par la libre prestation de services (LPS), correspondant à l'exercice d'une activité dans un autre pays de l'Espace économique européen (EEE) sans présence permanente dans ce dernier. Contrairement au libre établissement, la croissance des demandes de passeport en LPS effectuées par des entreprises d'assurance européennes pour exercer en France a été significative et régulière depuis 2005, passant depuis cette date de 827 déclarations à 1 056 en 2011. Le Royaume-Uni est à l'origine de près d'un quart de ces déclarations, l'Irlande de 13%, les autres pays étant nettement moins représentés.

12. Le total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément n'intègre que les organismes habilités à produire des contrats.

Nombre de déclarations de libre prestation de services par des entreprises d'assurance et des succursales d'entreprises d'assurance de l'Espace économique européen sur le territoire français au 31 décembre 2011

Pays	Libre prestation de services en France						
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées dans un autre État membre de l'EEE et de succursales d'entreprises d'assurance autorisées à exercer en LPS dans l'EEE						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Allemagne	76	78	76	78	84	90	93
Autriche	18	22	24	24	27	27	28
Belgique	50	51	53	56	56	59	59
Bulgarie	0	0	1	2	2	4	4
Chypre	0	0	0	0	0	0	0
Danemark	17	19	20	23	23	25	29
Espagne	31	31	32	38	44	48	49
Estonie	2	2	3	3	4	5	5
Finlande	11	11	11	11	13	15	15
Gibraltar	9	10	14	16	18	21	20
Grèce	4	3	3	4	4	5	6
Hongrie	5	8	9	10	10	13	13
Irlande	117	123	127	133	133	135	133
Islande	2	3	3	3	3	2	2
Italie	53	55	54	57	59	60	57
Lettonie	1	1	1	4	4	4	4
Liechtenstein	15	19	21	24	25	22	24
Lituanie	2	3	4	5	4	3	4
Luxembourg	62	63	64	68	66	65	64
Malte	1	3	6	11	17	20	22
Norvège	13	13	15	16	19	20	20
Pays-Bas	60	62	69	70	67	66	74
Pologne	3	8	9	10	11	12	14
Portugal	12	13	15	15	16	17	16
République tchèque	6	6	8	10	9	10	11
Roumanie	0	0	1	1	1	1	1
Royaume-Uni	225	231	236	224	227	247	237
Slovaquie	1	1	1	2	3	4	4
Slovénie	2	3	4	5	4	4	4
Suède	29	32	36	38	39	42	44
TOTAL	827	874	920	961	992	1 046	1 056

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

La libre prestation de services par les entreprises d'assurance françaises en Europe

Au 31 décembre 2011, les entreprises d'assurance françaises avaient effectué 1 728 déclarations au titre de la LPS dans les autres pays de l'EEE. Les pays dans lesquels les établissements français exercent des activités sont principalement, par ordre décroissant, la Belgique (168 déclarations), l'Espagne (140 déclarations), l'Allemagne (121 déclarations), l'Italie (115 déclarations), le Royaume-Uni (105 déclarations), le Portugal (101 déclarations) et les Pays-Bas (96 déclarations).

Nombre de déclarations de libre prestation de services par des entreprises d'assurance françaises et des succursales d'entreprises d'assurance françaises dans l'Espace économique européen au 31 décembre 2011

Pays	Libre prestation de services dans l'EEE	
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées en France et de succursales d'entreprises d'assurance françaises implantées dans l'EEE	
	2010	2011
Allemagne	92	121
Autriche	66	68
Belgique	111	168
Bulgarie	43	18
Chypre	45	18
Danemark	63	63
Espagne	84	140
Estonie	40	16
Finlande	58	57
Gibraltar	1	1
Grèce	64	36
Hongrie	54	53
Irlande	68	64
Islande	34	15
Italie	84	115
Lettonie	45	18
Liechtenstein	29	28
Lituanie	41	17
Luxembourg	92	91
Malte	47	19
Norvège	46	48
Pays-Bas	68	96
Pologne	57	54
Portugal	76	101
République Tchèque	54	52
Roumanie	49	22
Royaume-Uni	74	105
Slovaquie	52	50
Slovénie	47	19
Suède	59	55
TOTAL	1 743	1 728

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le libre établissement d'entreprises d'assurance européennes en France

Le nombre d'entreprises communautaires habilitées à opérer en régime de libre établissement en France n'a pas connu d'évolution significative entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2011. On note toutefois une légère augmentation entre fin 2005 (105 succursales) et fin 2008 (110), puis une tendance à la baisse depuis cette date (101 au 31 décembre 2011).

Les pays européens les plus représentés sur le territoire français sont le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique et l'Irlande avec respectivement 40, 16, 9 et 8 succursales établies en France.

Nombre de succursales d'entreprises d'assurance de l'Espace économique européen établies en France au 31 décembre 2011

Pays	Succursales établies en France						
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées dans un autre État membre de l'EEE						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Allemagne	17	18	17	16	15	14	16
Belgique	12	12	12	12	10	9	9
Danemark	1	1	1	0	0	0	0
Espagne	4	4	4	4	4	3	3
Finlande	1	1	1	1	1	1	1
Grèce	1	1	1	1	1	0	0
Irlande	7	5	5	7	8	8	8
Italie	4	5	5	5	4	4	4
Luxembourg	6	7	7	7	7	6	6
Malte	0	0	0	0	0	0	1
Norvège	1	1	1	1	1	1	1
Pays-Bas	5	6	7	7	7	6	7
Portugal	3	3	3	3	3	3	3
Royaume-Uni	41	39	41	44	41	38	40
Suède	2	2	2	2	2	2	2
TOTAL	105	105	107	110	104	95	101

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le libre établissement d'entreprises d'assurance françaises en Europe

Les succursales françaises établies dans l'EEE sont au nombre de 113 au 31 décembre 2011 contre 109 au 31 décembre 2010. Comme pour les succursales en France d'entreprises d'assurance issues des pays de l'EEE, la principale activité développée sous cette forme est l'assurance « non vie ».

Les principaux pays d'implantation sont l'Espagne avec 17 succursales, l'Italie avec 16 succursales, et l'Allemagne avec 11 succursales. Par ailleurs, certaines des succursales implantées dans l'EEE exercent elles-mêmes dans le reste de l'Union européenne en libre prestation de services.

Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies dans l'Espace économique européen au 31 décembre 2011

Pays	Succursales établies dans l'EEE	
	Déclarations émanant d'entreprises d'assurance agréées en France	
	2010	2011
Allemagne	11	11
Autriche	4	4
Belgique	9	9
Bulgarie	5	5
Danemark	1	1
Espagne	15	17
Finlande	2	2
Grèce	3	4
Hongrie	3	4
Irlande	2	2
Italie	16	16
Lettonie	1	1
Liechtenstein	1	1
Luxembourg	4	4
Norvège	1	1
Pays-Bas	4	3
Pologne	5	8
Portugal	8	8
République tchèque	2	2
Roumanie	3	2
Royaume-Uni	7	6
Slovaquie	1	1
Suède	1	1
TOTAL	109	113

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

2. L'activité des organismes d'assurance

2.1. Une progression des bilans en valeur de réalisation

À fin 2011, le total de bilan des organismes contrôlés et ayant remis leur dossier annuel à l'ACP dépasse 2 000 milliards d'euros en valeur comptable, en hausse de 3 % par rapport à 2010¹³. Apprécié en valeur de réalisation, c'est-à-dire en intégrant les plus-values latentes nettes, qui baissent pourtant de 27 % par rapport à 2010, le total de bilan atteint 2 050 milliards d'euros.

Bilan agrégé des organismes d'assurance - vue résumée

En milliards d'euros				
Actif	2009	2010	2010 (*)	2011
Réassureurs	77,6	83,0	83,4	91,4
Placements hors contrats en unités de compte - UC	1 421,1	1 530,8	1 531,1	1 577,0
Placements en UC	209,1	222,5	220,5	205,0
Autres actifs	113,9	117,1	118,2	130,0
Total actif	1 821,7	1 953,4	1 953,3	2 003,4
Passif				
Fonds propres	135,3	141,7	144,6	144,7
Provisions hors UC	1 337,8	1 439,5	1 438,0	1 487,8
Provisions en UC	210,6	223,8	221,8	206,1
Autres passifs	138	148,4	148,9	164,8
Total passif	1 821,7	1 953,4	1 953,3	2 003,4
Plus-values latentes	79,2	69,5	63,0	46,2
Bilan en valeur de marché	1 900,9	2 022,9	2 016,3	2 049,6

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

À SAVOIR

Le poste « provisions » du secteur de l'assurance représente les engagements en euros des assureurs envers les assurés, hors contrats en unités de comptes - UC.

Il donne une évaluation du coût futur des prestations qui seront à verser aux assurés. Il est donc fréquent à titre d'analyse d'exprimer le bilan en proportion de ce poste estimé, comme ci-dessous.

Le bilan résumé en proportion des provisions mathématiques ne montre pas de modifications significatives entre 2011 et 2010.

13. Les données de 2011 portent sur les organismes d'assurance (relevant du Code des assurances, du Code de la mutualité et du Code de la sécurité sociale) ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012. Dans les tableaux ci-après, afin de pouvoir comparer les évolutions d'une année sur l'autre, la colonne 2010* présente les données calculées sur la base de cet échantillon, en 2010.

Bilan agrégé des organismes d'assurance - vue résumée en proportion des provisions mathématiques

En %				
Actif	2009	2010	2010 (*)	2011
Réassureurs	5,8	5,8	5,8	6,1
Placements hors UC	106,2	106,3	106,5	106,0
Placements en UC	15,6	15,5	15,3	13,8
Autres actifs	8,5	8,1	8,2	8,8
Total actif	136,2	135,7	135,8	134,7
Passif				
Fonds propres	10,1	9,8	10,1	9,7
Provisions hors UC	100,0	100,0	100,0	100,0
Provisions en UC	15,7	15,5	15,4	13,9
Autres passifs	10,3	10,3	10,4	11,1
Total passif	136,2	135,7	135,8	134,7
Plus-values latentes	5,9	4,8	4,4	3,1
Bilan en valeur de marché	142,1	140,5	140,2	137,8

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

De façon structurelle, les sociétés d'assurance vie et mixte continuent de détenir la plus grande part des actifs du secteur – près de 81 % du total de bilan agrégé en 2011 – en raison des engagements qu'ils portent au titre des contrats d'épargne. La part des sociétés d'assurance vie et mixte dans les primes du secteur, bien que prépondérante, (55 %), est moins importante que celle du total de leur bilan dans la mesure où cette activité impose des placements à plus long terme.

Décomposition de la part des différents types d'acteurs dans les principaux agrégats du bilan du secteur de l'assurance en 2011

En %					
Part dans le bilan en valeur de marché	Assureurs vie et mixte	Institutions de prévoyance	Mutuelles (Code de la mutualité)	Assureurs non vie	Réassureurs
Réassureurs	56,0	6,6	2,8	25,2	9,3
Placements hors UC	81,4	2,5	3,2	10,1	2,8
Placements en UC	99,9	0,0	0,1	0,0	0,0
Autres actifs	58,8	4,6	4,6	26,3	5,6
Total actif	80,7	2,6	3,0	10,8	3,0
Plus values latentes	- 8,2	1,4	50,8	41,9	14,1
Bilan en valeur de marché	78,7	2,5	4,1	11,5	3,2
Part dans le bilan en valeur de marché	Assureurs vie et mixte	Institutions de prévoyance	Mutuelles (Code de la mutualité)	Assureurs non vie	Réassureurs
Fonds propres	40,0	8,7	11,6	32,1	7,5
Provisions hors UC	83,3	2,3	2,5	9,2	2,7
Provisions en UC	99,9	0,0	0,1	0,0	0,0
Autres passifs	68,9	2,5	3,7	19,4	5,5
Total passif	80,7	2,6	3,0	10,8	3,0

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

2.2. Une progression de l'activité très contrastée en fonction des branches

En 2011, les organismes d'assurance ont enregistré un chiffre d'affaires global, mesuré par les primes, de 259 milliards d'euros, soit une diminution de 6 % par rapport à 2010, qui explique par un accroissement de 3 % du chiffre d'affaire non vie et une baisse de 14 % du chiffre d'affaires vie.

Primes en milliards d'euros	Somme des annexes au rapport	Réassureurs	LPS, succursales, acceptations	TOTAL 2011	TOTAL 2010*
Vie	130	3	10	143	165
Non vie	91	7	18	116	110

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

À SAVOIR

Bien que relevant tous d'un unique jeu de directives européennes portant sur l'assurance et la réassurance, les organismes d'assurance contrôlés par l'Autorité de contrôle prudentiel ont des profils d'activité caractéristiques qui, au-delà des spécialisations applicables en assurance, découlent également de leur histoire et de leur forme juridique.

Dans le même temps la charge des sinistres, des provisions et la participation aux résultats, se sont également réduites, du fait des opérations vie.

Compte de résultat agrégé - vue résumée

En milliards d'euros	Vie			Non vie			Total		
	2010	2010 (*)	2011	2010	2010 (*)	2011	2010	2010 (*)	2011
Primes	166,12	165,40	143,37	119,06	110,17	116,24	285,18	275,56	259,62
Prestations(-)	208,55	207,66	151,15	93,02	85,43	88,97	301,57	293,08	240,12
Produits financiers	60,06	59,93	23,84	5,83	5,79	4,46	65,89	65,72	28,31
Frais d'administration(-)	13,46	13,46	14,22	24,69	23,87	23,42	39,15	37,32	37,63
Solde de réassurance(-)	- 0,93	- 0,94	- 0,01	2,59	2,59	4,15	1,66	1,64	4,13
Résultat technique	5,10	5,08	1,87	3,60	3,72	4,13	8,70	8,80	6,00
Produits financiers du résultat non technique							4,63	4,63	3,42
Autres éléments non techniques							- 3,89	- 4,05	- 2,25
Résultat net							9,46	9,39	7,17
Rentabilité (résultat net / fonds propres)							6,68 %	6,72 %	4,96 %

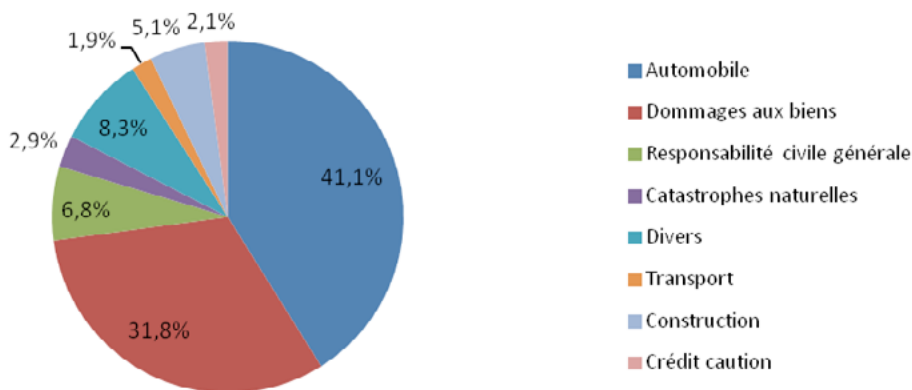
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Un chiffre d'affaires toujours en croissance pour les activités non vie, hors dommages corporels

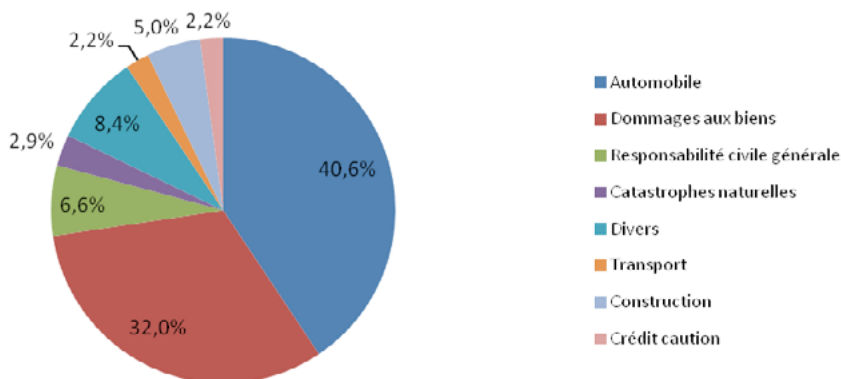
Le chiffre d'affaires non vie (hors dommages corporels) a progressé d'un peu plus de 3 % en 2011 et se retrouve dans l'ensemble des branches. Cette progression est due notamment à des hausses tarifaires, tout comme en 2010, qui sont en partie destinées à compenser une sinistralité qui s'était fortement dégradée les années précédentes. La charge des sinistres et des provisions s'est accrue à un rythme légèrement supérieur, de 4,4 %.

Les branches « automobile » et « dommages aux biens » représentent, comme en 2010, près des trois quarts des primes non vie.

Primes non vie 2010 toutes populations hors dommages corporels



Primes non vie 2011 toutes populations hors dommages corporels



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

LES ORGANISMES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ DE SANTÉ

Trois catégories d'organismes peuvent exercer une activité dans le domaine de la santé en complément de la couverture sociale obligatoire de l'assurance maladie, branche de la sécurité sociale : les sociétés d'assurance, les institutions de prévoyance et les mutuelles de santé. En 2011, le Secrétariat général de l'ACP en dénombre 495, répartis de la façon suivante¹⁴ :

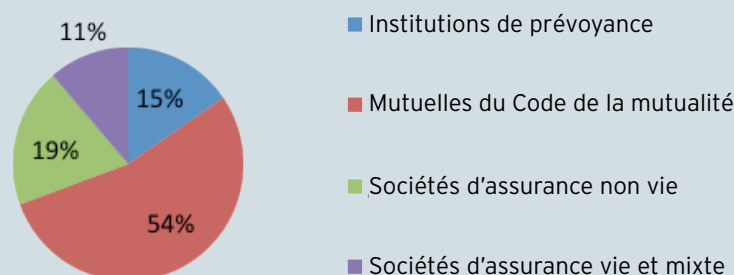
Types d'organisme	Nombre
Sociétés d'assurance	106
Institutions de prévoyance	29
Mutuelles du Code de la mutualité	360

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel

L'activité

Plus de la moitié des primes d'assurance complémentaire santé sont collectées par des mutuelles :

Répartition des primes santé selon la forme juridique



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le poids de l'activité santé est variable selon la forme juridique des organismes. Ainsi, en 2011, plus de 81 % du chiffre d'affaires global des mutuelles concerne leur activité santé, alors que ce taux n'est que de 44 % pour les institutions de prévoyance, et de seulement 12 % pour les sociétés d'assurance non-vie et de 6 % pour les sociétés d'assurance vie et mixte.

Les fonds propres des organismes intervenant dans le domaine de la santé représentent 10 % de leur total de bilan.

En 2011, la taxe CMU-C devient une taxe à part entière et ne figure plus dans le chiffre d'affaires santé, qui baisse mécaniquement. Hors effet de comptabilisation de la CMU-C, les primes (émises) santé en France seraient en réalité en progression de 4 %. Le poids des frais de gestion varie selon les types d'organismes : il est le plus faible pour les institutions de prévoyance et le plus fort pour les sociétés d'assurance en global.

¹⁴ Organismes exerçant une activité de santé dans le domaine de la santé en complément de la couverture sociale obligatoire ayant remis un dossier annuel à l'été 2012. Certaines mutuelles peuvent ne pas remettre directement de dossiers annuels parce qu'elles sont substituées ; leurs activités sont suivies par l'intermédiaire de leur substituant.

Le résultat net comptable des organismes de santé baisse en 2011, du fait notamment de la division par plus de deux des produits financiers.

Par ailleurs, la hausse de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance sur les contrats responsables, intervenue en cours d'année, n'a pas été répercutée en 2011 sur les assurés.

Compte de résultat agrégé des organismes d'assurance exerçant une activité santé - vue résumée

En milliards d'euros	Société d'assurance vie et mixte	Société d'assurance non vie	Institutions de prévoyance	Mutuelle du Code de la mutualité	Total 2011	Total 2010 (*)
Prime	58,77	50,35	10,95	20,83	140,90	147,12
dont prime de santé	3,50	6,00	4,80	16,80	31,10	31,60
Prestation(-)	59,75	35,37	10,54	18,35	124,01	143,89
dont prestation santé	3,00	4,66	4,9	14,97	27,52	25,35
Produits financiers	8,99	2,29	0,48	0,62	12,38	26,32
Frais d'administration(-)	7,71	11,96	0,92	2,75	23,34	24,19
Solde de réassurance (-)	0,09	2,55	0,10	0,08	2,83	1,20
Résultat technique	0,21	2,76	-0,13	0,26	3,10	4,15
	Produits financiers du résultat non technique				1,66	2,22
	Autres éléments non techniques				-1,30	-2,16
	Résultat net				3,45	4,21

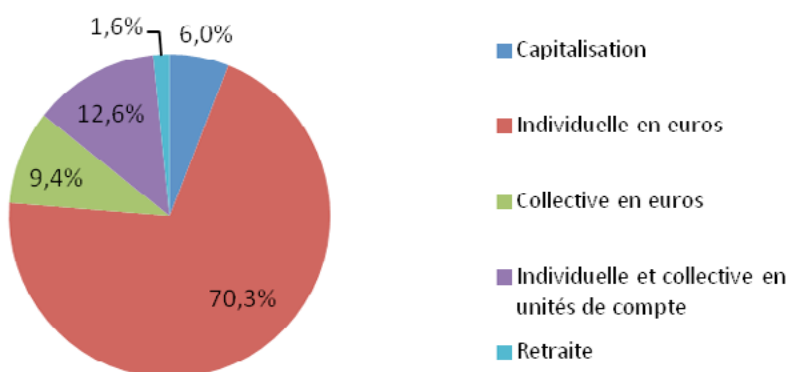
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

La marge de solvabilité est couverte à fin 2011 à 127 % pour des sociétés d'assurance vie et mixte, 421 % pour les sociétés d'assurance non vie, 434 % pour les institutions de prévoyance et 336 % pour les mutuelles.

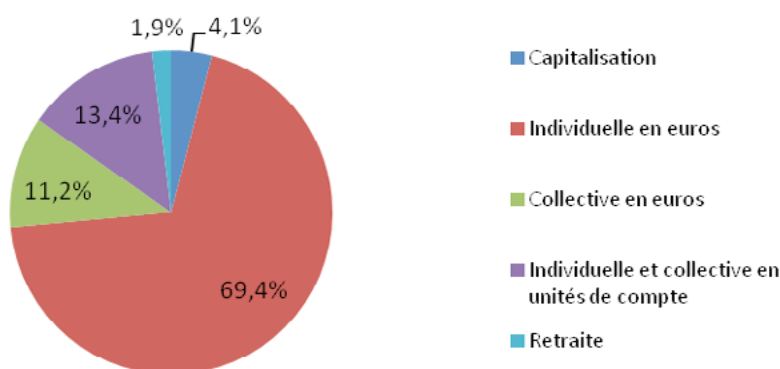
La forte diminution de la collecte des primes en assurance vie

Les primes nettes d'assurance vie ont diminué de près de 14 % par rapport à 2010. Les charges techniques composées de la charge des sinistres, des provisions et de la participation aux résultats baissent encore plus fortement, de 27 %. Alors que les rachats poussent les prestations à la hausse (+ 25 %), la baisse des provisions qui en résulte, adjointe à la baisse des provisions sur contrats en unités de compte et à la réduction de la participation aux résultats, compense largement ce mouvement.

Primes vie 2010 toutes populations



Primes vie 2011 toutes populations



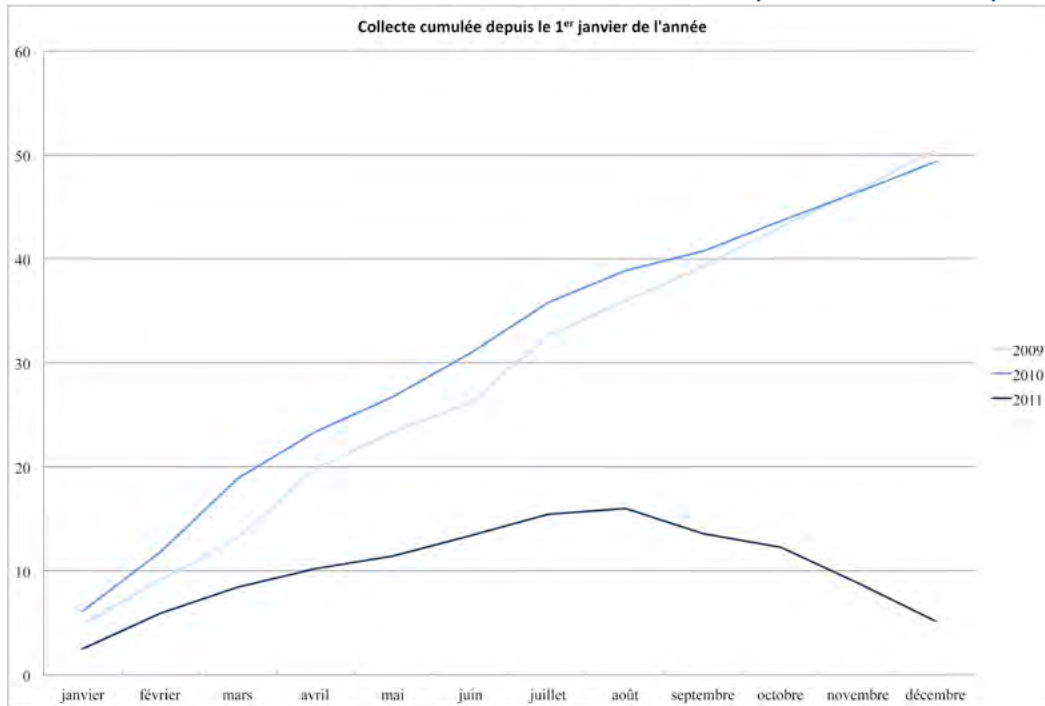
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel

Le Secrétariat général de l'ACP suit l'évolution de la collecte hebdomadaire sur les contrats individuels d'assurance vie des assureurs et des mutuelles qui représentent un peu plus de 80 % des primes brutes de l'ensemble du marché de l'assurance vie.

Au cours de l'année 2011, et en particulier à partir de l'été, la collecte nette de l'assurance vie a fortement ralenti par rapport aux années antérieures. À la fin de l'année 2011, la collecte nette est ainsi en repli, atteignant 5,2 milliards d'euros fin 2011, contre près de 50 milliards d'euros en 2010.

Cette évolution s'explique à la fois par une diminution de la collecte brute par rapport à l'an dernier (- 14 %) et par une hausse des prestations (+ 30 %). L'augmentation des prestations en fin d'année est notamment due à d'importants rachats. Représentant en moyenne 69 % des prestations sur ces trois dernières années, les rachats ont atteint près de 77 % en décembre 2011. L'attractivité des produits alternatifs à l'assurance vie, à savoir notamment l'épargne réglementée comme le livret A, a été forte en 2011. En effet, en plus d'un niveau de rendement comparable à celui des autres types de placement, ces produits ont pu être perçus comme des produits immédiatement disponibles et ont bénéficié d'un statut de « valeur refuge » en cas de crise.

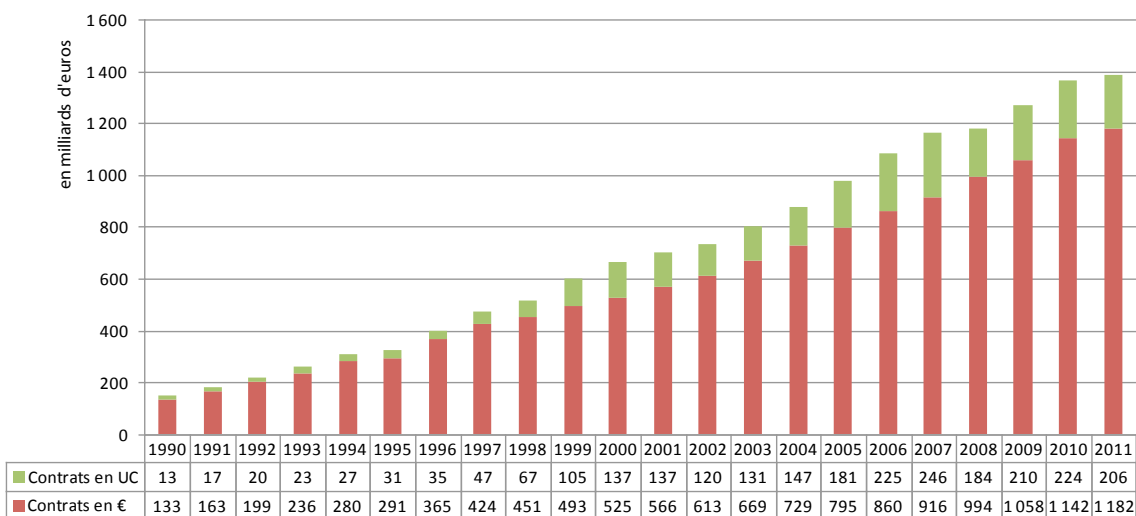
Collecte hebdomadaire sur les contrats individuels d'assurance vie (en milliards d'euros)



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel, données de l'échantillon.

Le net ralentissement de la collecte a affecté les provisions mathématiques des sociétés d'assurance et des mutuelles. Les provisions pour les contrats en euro ont faiblement progressé, la revalorisation des contrats compensant les prestations versées. En revanche, dans un contexte de morosité des marchés financiers et de rachats importants, les provisions pour les contrats en unité de compte ont reculé au cours de l'année 2011.

Provisions mathématiques sur les contrats d'assurance vie



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel

2.3. Un recours plus important à la réassurance

Globalement le recours aux réassureurs a augmenté de 8,8 % entre 2010 et 2011 en particulier chez les organismes d'assurance vie et mixte.

Primes cédées par forme juridique (en milliards d'euros)

Type d'organisme	Total 2011	Total 2010	Variation (en %)
Sociétés d'assurance vie et mixte	11,1	10,0	10,7
Sociétés d'assurance non vie	11,6	10,8	7,7
Institutions de prévoyance	3,3	3,1	4,4
Mutuelles du Code de la mutualité	2,4	2,2	9,6
Réassureurs	3,0	2,7	10,4
Total	31,4	28,9	8,8

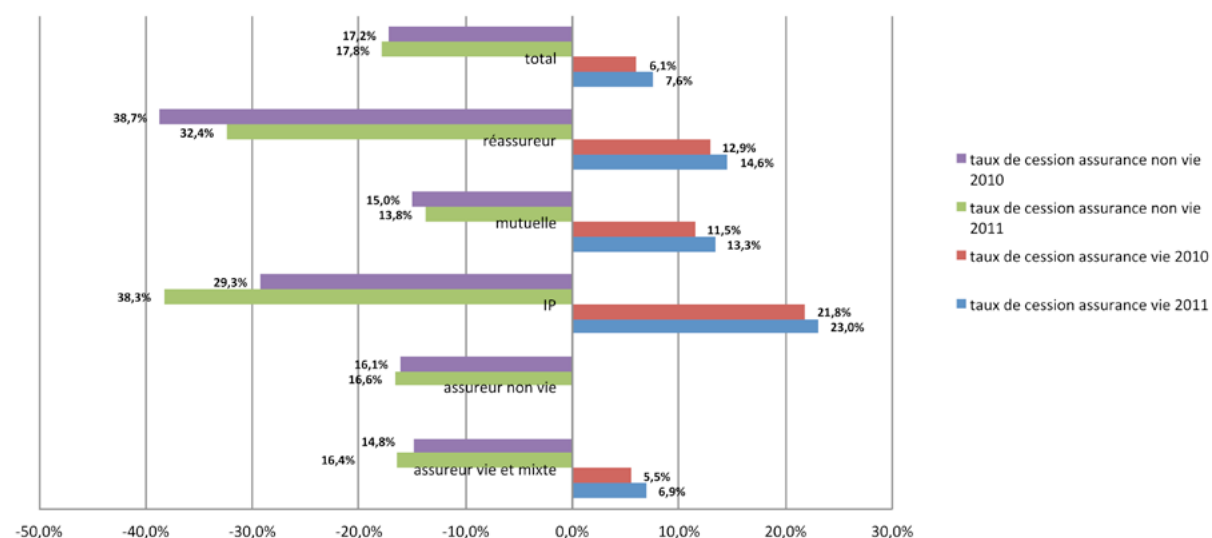
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

À SAVOIR

Le taux de cession est le rapport entre la prime cédée et la prime nette acquise par les organismes d'assurance. A la différence de l'encours cédé brut, il prend en compte l'évolution du chiffre d'affaires potentiellement cessible.

Le taux de cession par forme juridique

Le taux de cession des activités d'assurance vie a augmenté de 1,5 points au global en 2011 tandis que le taux de cession des activités d'assurance non vie n'a augmenté de 0,6 point au global par rapport à 2010.



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les primes cédées et les primes nettes

Les primes nettes d'assurance vie ont diminué de près de 14 % par rapport à 2010. En même temps les primes cédées ont augmenté de 7,7 %. Pour l'assurance non vie, les primes cédées ont augmenté de 6,3 % contre une hausse de 2,7 % de primes nettes.

Répartition des primes cédées et des primes nettes par catégorie juridique (en milliards d'euros)

Type d'organisme	Primes cédées						Primes nettes					
	Assurance vie			Assurance non vie			Assurance vie			Assurance non vie		
	2011	2010	Variation (en %)	2011	2010	Variation (en %)	2011	2010	Variation (en %)	2011	2010	Variation (en %)
Sociétés d'assurance vie et mixte	9,26	8,59	7,8	1,78	1,40	27,5	134,24	156,72	- 14,3	10,88	9,44	15,3
Sociétés d'assurance non vie	-	-	-	11,65	10,83	7,6	-	-	-	69,98	67,29	4,0
Institutions de prévoyance	0,74	0,68	8,0	1,14	0,63	82,1	3,32	3,14	2,2	2,97	2,14	39,2
Mutuelles du Code de la mutualité	0,38	0,33	13,7	2,66	3,49	- 23,7	2,83	2,90	- 2,3	19,26	23,30	- 17,4
Réassureurs	0,47	0,46	0,7	2,50	2,23	12,4	3,21	3,61	- 10,9	7,72	5,76	34,1
Total	10,85	10,07	7,7	19,73	18,57	6,3	143,50	166,36	- 13,7	110,81	107,93	2,7

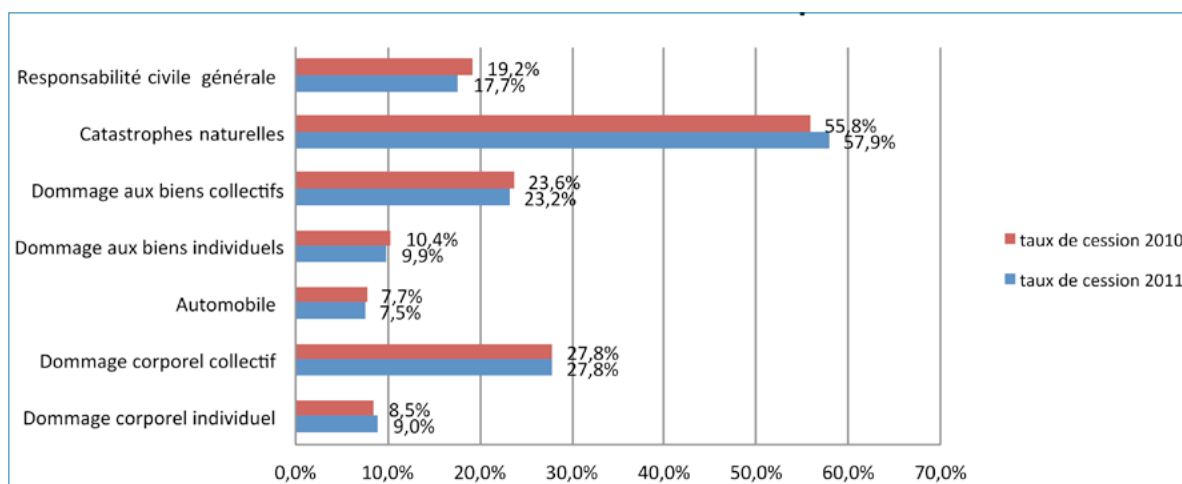
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Taux de cession des organismes non vie

Le taux de cession global est quasiment stable en 2011 passant de 15,8 % à 15,7 % mais son évolution diffère selon les branches.

En 2011, les branches d'assurance dommages ainsi que celle de la responsabilité civile générale ont vu leur taux de cession diminuer tandis que le taux de la branche catastrophe naturelle, qui est de loin le plus élevé, s'est inscrit en hausse à 57,9 % contre 55,8 % en 2010.

Taux de cession des organismes non vie par branche



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

3. Des résultats contrastés

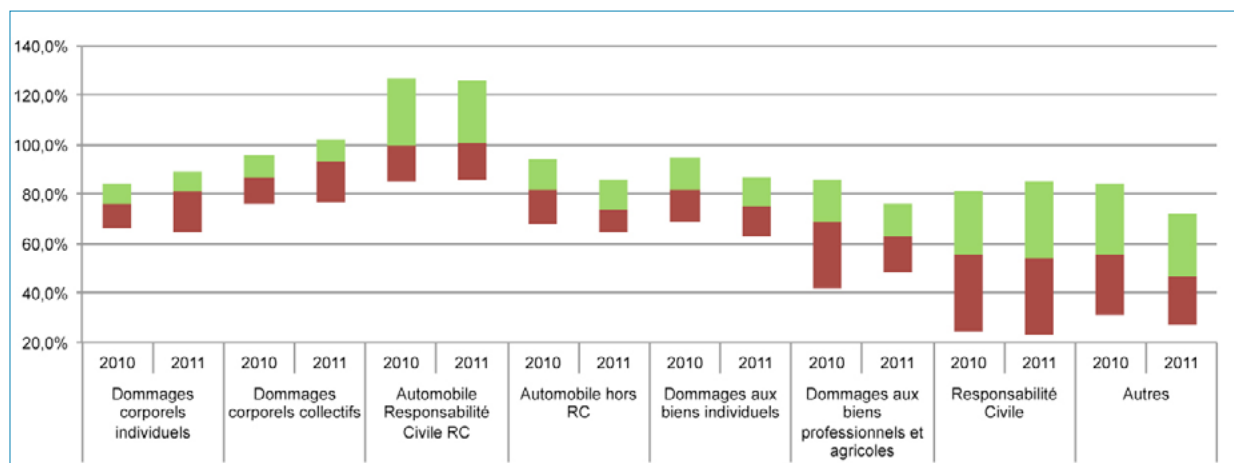
3.1. Les ratios sinistre/prime évoluent de manière contrastée

Les ratios de sinistralité médians sont en baisse entre 2010 et 2011 sur les dommages corporels et la responsabilité civile automobile. Ils sont en hausse sur toutes les autres branches.

À SAVOIR

Le ratio sinistre/prime est le rapport entre le montant des sinistres avérés et des cotisations encaissées sur un même contrat d'assurance ou une branche. Il permet de mesurer la sinistralité des assureurs, en particulier par année de survenance.

Ratio sinistre/prime d'assurance non vie par année de survenance



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

3.2. Les ratios combinés suivent l'évolution de la sinistralité

Les ratios combinés suivent l'évolution de la sinistralité, favorable pour les dommages corporels et défavorable pour les dommages aux biens. Ils se réduisent considérablement pour ce qui est de la branche catastrophes naturelles : si l'année 2011 a été coûteuse pour les assureurs en la matière, la France a été épargnée.

À SAVOIR

Le ratio combiné est le ratio technique des activités d'assurance non vie pour un exercice donné. Il s'obtient en calculant le rapport de la charge des sinistres et des frais généraux sur les primes (ou cotisations) nettes acquises. Ce ratio permet aux assureurs d'appréhender leurs performances à la fois en termes de sinistralité et de coûts de gestion. Si le ratio est supérieur à 100 %, cela signifie que la charge de sinistres, et les frais de gestion afférents dépassent les primes (ou cotisations) ; les assureurs peuvent alors corriger ce déficit technique par des bénéfices financiers.

Les indicateurs demeurent dans certaines branches supérieurs à 100 %, ce qui traduit une forte intensité concurrentielle et met en évidence une dépendance importante des organismes aux résultats financiers pour maintenir leur rentabilité.

Les ratios combinés par branche - vue résumée

Ensemble de l'activité non vie	Ratio combiné (en %)		Distribution 2011 (en %)		
	2010	2011	25 ^{ème} percentile	médiane	75 ^{ème} percentile
Dommages corporels individuels	98,0	94,5	87,0	97,0	103,0
Dommages corporels collectifs	108,3	103,7	93,0	102,0	114,0
Automobile	106,0	103,8	95,0	104,0	117,0
Dommages aux biens particuliers	101,0	93,9	81,0	96,0	111,0
Dommages aux biens professionnels	86,6	85,0	58,0	79,0	93,0
Responsabilité civile	96,0	81,2	24,0	59,0	91,0
Catastrophes naturelles	124,6	62,7	29,3	53,2	96,4
Divers	88,8	89,6	69,1	88,1	99,7
Transport	75,9	77,7	42,6	68,7	88,6
Construction dont dommage ouvrage	85,0	85,6	14,8	68,9	105,5
Construction dont responsabilité civile	108,8	108,8	77,9	99,6	118,2
Crédit et caution	68,8	74,5	46,5	79,8	92,2

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

3.3. Le compte de résultat agrégé

En 2011, les organismes¹⁵ d'assurance ont enregistré une baisse de leur rentabilité, dont le taux, mesuré par le rapport résultat net/fonds propres, passe de 6,7 % en 2010 à 4,9 % en 2011.

Les activités d'assurance vie enregistrent un résultat technique divisé par près de trois par rapport à 2010 du fait de la conjonction de trois facteurs principaux : la forte baisse de la collecte et la hausse des rachats et enfin la baisse des produits financiers nets, du fait d'importantes dépréciations, tant sur les actions que sur les obligations.

La baisse du rendement des placements a été amortie pour les assurés en 2011 par une reprise de provision pour participation aux bénéfices. En outre, la cession de titres en moins-value a conduit à une baisse modérée de la réserve de capitalisation. Rapportée aux provisions techniques, cette dernière passe de 1 % à fin 2010 à 0,9 % à fin 2011.

Pour l'assurance non vie, la croissance de l'activité, supérieure en montant à la charge des sinistres et des prestations, couplée à une légère baisse des frais de gestion, permet de dégager un résultat technique en hausse. En définitive, malgré la baisse des produits financiers nets et l'augmentation de la charge de réassurance, la rentabilité s'améliore.

15. Les sociétés d'assurance vie, mixte et non vie relevant du Code des assurances, les mutuelles du Code de la mutualité, les institutions de prévoyance et les réassureurs, ainsi que les succursales, la LPS, et les acceptations. Des éléments plus détaillés figurent en annexe 1 et suivantes.

3.4. Les placements

A. Une réallocation marginale du portefeuille des placements

L'allocation des actifs est globalement inchangée, même si, au sein des placements en obligations souveraines, on observe une diminution du poids des obligations émises par les États de certains pays de la zone euro au profit des autres obligations.

L'immobilier représente une part importante du stock de plus-values et a pu constituer un amortisseur malgré la part limitée de cette classe d'actifs dans le total de placements.

Structure du portefeuille des placements (en valeur brute comptable, sociétés relevant du Code des assurances)

En milliards d'euros	2010	2011	Variation 2011 / 2010 (en %)
Ensemble des actifs	1 620,2	1 663,1	2,6
dont souverains	498,1	474,1	- 4,8
dont actions	214,6	220,4	2,7
dont obligations	616,3	681,3	10,5
dont immobilier	49,6	53,0	6,9
dont UC	221,1	202,5	- 8,4
dont autres (prêts et fonds en dépôt)	20,5	31,7	54,3

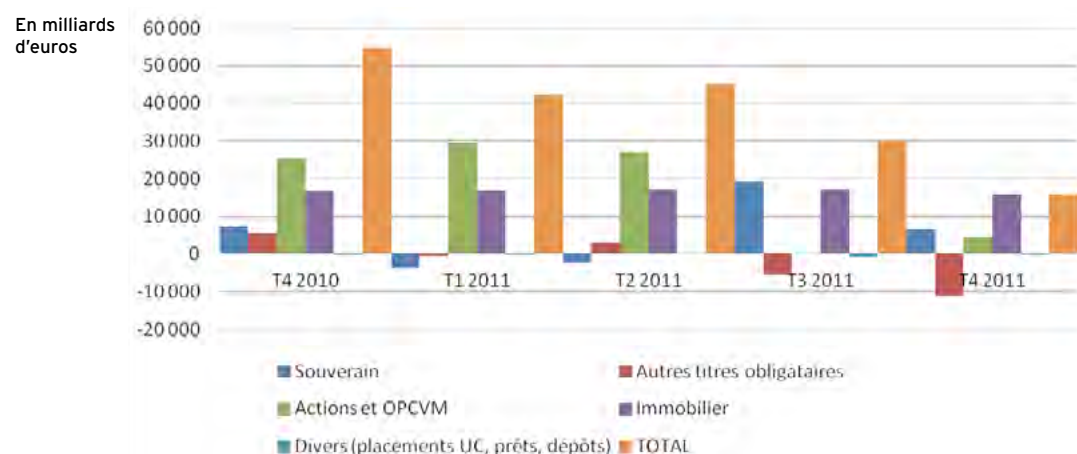
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

B. Des plus-values latentes en baisse mais qui restent positives

Les plus-values latentes du secteur se sont détériorées, passant de 55 milliards d'euros à fin 2010 à 16 milliards d'euros à fin 2011. Mais le portefeuille des organismes d'assurance reste globalement en position de plus-values latentes :

- pour les assureurs non vie, les pertes latentes sur les obligations de sociétés et les actions sont plus que compensées par les gains non réalisés sur les biens immobiliers et les obligations souveraines autres que celles émises par les pays de la zone euro sous tension.
- les assureurs vie sont en situation de faible moins-value latente mais cette situation n'est toutefois pas comparable avec celle des années 2008-2009.

Évolution des plus-values latentes entre les classes d'actifs des organismes du Code des assurances



Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

4. Des ratios respectés

4.1. Le taux de couverture des engagements réglementés

À SAVOIR

Le ratio de couverture des engagements réglementés est égal au rapport des actifs retenus en couverture aux engagements réglementés.

Les Codes des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale fixent la liste des valeurs mobilières et autres titres admis en couverture des engagements réglementés. La liste comporte cinq catégories principales : obligations, actions, immobilier, prêts et dépôts. Les placements admis en couverture des engagements réglementés ne peuvent pas toutefois dépasser certains plafonds pour les catégories d'actifs suivantes : 65 % pour les actions, 40 % pour l'immobilier et 10 % pour les prêts. Ils doivent en outre ne pas excéder, afin de diviser les risques, 5 % des engagements réglementés en valeur émise par une même société (actions, obligations ou prêts), cette limite de 5 % est portée à 10 % à condition que le total ne dépasse pas 40 % de l'ensemble des placements admis en couverture.

Les engagements réglementés correspondent quant à eux aux provisions techniques et autres dettes privilégiées (hypothèques, dépôts reçus à restituer, complément retraite des salariés, dettes fiscales et sociales).

Fin 2011, pour l'ensemble des organismes du secteur de l'assurance, la couverture moyenne des engagements réglementés atteignait entre 104 % et 127 % selon les catégories d'acteurs. Globalement, les assureurs détenaient donc un excédent d'actifs par rapport au minimum réglementaire exigé bien que les engagements réglementés aient cru en cours d'année.

Taux de couverture des engagements réglementés (actifs éligibles disponibles/engagements réglementés)

En %	2011	25 ^{ème} percentile	Médiane en 2011	75 ^{ème} percentile	2010	2009
Sociétés d'assurance vie et mixte	104,0	103,0	104,3	111,4	103,9	103,5
Sociétés d'assurance non vie	106,4	106,4	122,0	166,5	111,4	111,7
Mutuelles du Code de la mutualité	127,2	172,3	317,2	661,5	125,2	126,6
Institutions de prévoyance	124,0	107,7	120,8	147,1	126,8	124,8

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

4.2. Le taux de couverture bilantielle de la marge

À SAVOIR

Le ratio de couverture de la marge de solvabilité est égal au rapport des fonds propres (augmentés des plus-values latentes nettes des moins-values latentes sur actifs) à la marge minimum de solvabilité. La marge minimum de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non vie en proportion des primes ou des sinistres¹⁶.

16. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions des contrats sans risque de placement pour l'assureur, et en assurance non vie à 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du Code des assurances).

La solvabilité reste confortable dans l'ensemble. Toutefois la situation est différente selon l'activité considérée.

Pour les organismes d'assurance non vie la solvabilité demeure très large. Toutefois le ratio tenant compte des plus et moins-values montre un certain effritement, l'augmentation des fonds propres ne permettant pas de compenser la diminution des plus-values latentes.

À SAVOIR

Dans un secteur qui ne dispose pas comme en assurance vie de mécanismes de partage des pertes financières avec les assurés, les organismes tiennent compte de la nécessité de constituer des fonds propres importants pour être en mesure d'absorber des risques plus difficilement mesurables (notamment les risques à développement long).

Les organismes d'assurance vie et mixte ont enregistré quant à eux une baisse sensible de leur marge de solvabilité du fait de la réduction des plus-values latentes nettes. Les mutuelles et les institutions de prévoyance connaissent des évolutions moins marquées.

Taux de couverture bilantielle de la marge et avec prise en compte des plus-values latentes (fonds propres ajustés des plus ou moins-values/exigence réglementaire de marge)

En %	2011	25 ^{ème} percentile en 2011	Médiane en 2011	75 ^{ème} percentile en 2011	2010	2009
Sociétés d'assurance vie et mixte	127,3	121,3	163,5	295,6	125,6	129,0
+ plus/moins-values latentes	149,3	128,5	188,7	339,6	178,9	199,5
Sociétés d'assurance non vie	421,2	195,0	375,7	812,4	401,8	407,5
+ plus/moins-values latentes	525,4	208,1	401,8	838,5	576,7	610,7
Mutuelles du Code de la mutualité	336,0	277,6	404,1	692,8	337,1	345,6
+ plus/moins-values latentes	610,1	266,3	408,4	697,1	426,7	374,7
Institutions de prévoyance	434,5	223,5	446,1	901,1	464,8	522,6
+ plus/moins-values latentes	459,7	219,1	442,1	882,2	535	602,7

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.



5. ANNEXES

Les comptes du marché par catégorie d'opérations

Annexe 1 : Les comptes de l'assurance de capitalisation

Annexe 2 : Les comptes de l'assurance vie individuelle et groupes ouverts en euros ou devises

Annexe 3 : Les comptes de l'assurance vie collective, en cas de vie ou de décès

Annexe 4 : L'assurance vie en unité de compte

Annexe 5 : Les comptes des contrats d'assurance vie à vocation retraite affirmé (branche 26 et PERP)

Annexe 6 : Les comptes de l'assurance automobile

Annexe 7 : Les comptes de l'assurance de dommages aux biens

Annexe 8 : Les comptes de l'assurance de responsabilité civile

Annexe 9 : Les comptes de l'assurance des catastrophes naturelles

Annexe 10 : Les comptes de l'assurance des divers

Annexe 11 : Les comptes de l'assurance transport

Annexe 12 : Les comptes de l'assurance construction

Annexe 13 : Les comptes de l'assurance de crédit et caution

Annexe 14 : Les comptes de l'assurance des dommages corporels

Annexe 1

Les comptes de l'assurance de capitalisation

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS
RESSOURCES												
Primes	9,10	100,0	8,82	100,0	8,79	0,03	0,00	5,29	100,0	5,27	0,02	0,00
Résultat financier du compte technique	1,22	13,5	1,20	22,6	1,19	0,01	0,00	1,04	19,7	1,03	0,01	0,00
Charges incombant aux réassureurs	1,64	18,0	1,64	31,0	1,64	0,00	0,00	0,94	17,8	0,94	0,00	0,00
Total des ressources	11,96	131,5	11,66	220,4	11,62	0,04	0,00	7,28	137,5	7,24	0,03	0,00
CHARGES												
Sinistres payés	4,58	50,3	4,45	84,1	4,43	0,01	0,00	8,18	154,6	8,15	0,02	0,00
Accroissement des provisions techniques	4,22	46,4	4,17	78,8	4,16	0,01	0,00	-2,78	-52,6	-2,78	0,00	0,00
Frais d'acquisition et d'administration	0,24	2,7	0,24	4,6	0,24	0,00	0,00	0,19	3,7	0,19	0,00	0,00
Participation aux bénéfices	1,21	13,3	1,18	22,3	1,17	0,01	0,00	1,00	18,8	0,99	0,01	0,00
Primes cédées aux réassureurs	1,54	17,0	1,54	29,2	1,54	0,00	0,00	0,87	16,5	0,87	0,00	0,00
Total des charges	11,80	129,7	11,58	218,9	11,55	0,04	0,00	7,45	140,9	7,42	0,03	0,00
Tranferts net entre catégories	0,14	1,6	0,14	2,7	0,14	0,00	0,00	0,23	4,3	0,23	0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE	0,23	2,5	0,22	4,1	0,22	0,00	0,00	0,05	0,9	0,05	0,00	0,00

Organismes relevant du Code des assurances - CdA, organisme relevant du Code de la sécurité sociale - CdSS, organisme relevant du Code de la mutualité - CdM, réassureurs - REA.

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,02	0,02	0,02	0,3	8,6
Frais d'acquisition	0,15	0,15	0,12	2,3	56,8
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,09	0,09	0,07	1,4	34,6
TOTAL	0,26	0,26	0,21	4,0	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

En milliards d'euros	2010	2010 (*)	2011
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	42,56	41,57	41,08

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

CdA seulement	Montant des capitaux		Variation en %	
	L'évolution des capitaux garantis (en milliards d'euros)	Au début de l'exercice		A la fin de l'exercice
	2009	34,87	39,40	13,0
	2010	39,16	45,32	15,7
	2011	46,35	44,68	- 3,6

CdA seulement	Montant 2009	Montant 2010	Montant 2011	% des capitaux
La stabilité des contrats				
Résiliations	0,00	0,00	0,00	0
Rachats	4,37	3,89	8,36	18,0
Réductions	0,01	0,02	0,02	0

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 2

Les comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou devises

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS
RESSOURCES												
Primes	103,00	100,0	104,33	100,0	102,66	1,66	0,01	90,02	100,0	88,56	1,44	0,01
Résultat financier du compte technique	28,41	27,6	28,89	32,1	28,35	0,53	0,01	21,38	23,8	21,04	0,34	0,00
Charges incombant aux réassureurs	4,76	4,6	- 28,47	- 31,6	4,76	- 33,23	0,00	6,48	7,2	6,32	0,16	0,00
Total des ressources	136,17	132,2	104,75	116,4	135,78	- 31,04	0,02	117,88	131,0	115,92	1,95	0,01
CHARGES												
Sinistres payés	69,33	67,3	70,44	78,3	69,16	1,27	0,01	88,37	98,2	87,20	1,16	0,01
Accroissement des provisions techniques	30,63	29,7	- 2,72	- 3,0	30,48	- 33,20	0,00	0,79	0,9	0,72	0,07	0,00
Frais d'acquisition et d'administration	6,98	6,8	7,11	7,9	6,97	0,13	0,00	7,28	8,1	7,12	0,16	0,00
Participation aux bénéfices	26,04	25,3	26,36	29,3	25,97	0,38	0,00	17,54	19,5	17,31	0,23	0,00
Primes cédées aux réassureurs	4,51	4,4	4,70	5,2	4,51	0,19	0,00	6,12	6,8	5,94	0,19	0,00
Total des charges	137,48	133,5	105,89	117,6	137,09	- 31,22	0,01	120,11	133,4	118,29	1,81	0,01
Transferts net entre catégories	2,57	2,5	2,57	2,9	2,57	0,00	0,00	2,19	2,4	2,19	0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE	1,26	1,2	1,43	1,6	1,25	0,18	0,00	- 0,04	0,0	- 0,18	0,14	0,00

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,30	0,32	0,30	0,3	4,0
Frais d'acquisition	3,34	3,40	3,20	3,6	42,9
Frais d'administration et autres charges techniques nets	3,64	3,73	3,95	4,4	53,1
TOTAL	7,28	7,46	7,45	8,3	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

En milliards d'euros	2010	2010 (*)	2011
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	956,27	954,71	983,71

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

CdA seulement	Montant des capitaux		Variation en %
	Au début de l'exercice	A la fin de l'exercice	
L'évolution des capitaux garantis (en milliards d'euros)			
2009	1 080,66	1 160,43	7,4
2010	1 155,41	1 246,12	7,9
2011	1 304,34	1 372,75	5,2

CdA seulement	Montant 2009	Montant 2010	Montant 2011	% des capitaux
Résiliations	20,52	20,80	25,44	2,0
Rachats	39,43	39,08	59,90	4,6
Réductions	0,59	0,51	0,71	0,1

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 3

Les comptes de l'assurance collective, en cas de vie ou de décès

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS
RESSOURCES												
Primes	10,85	100,0	14,00	100,0	10,84	0,48	2,67	14,47	100,0	11,31	0,45	2,71
Résultat financier du compte technique	1,96	18,0	2,21	15,3	1,94	0,04	0,23	1,44	10,0	1,30	0,00	0,14
Charges incombant aux réassureurs	1,47	13,6	1,27	8,8	1,47	- 0,69	0,48	1,88	13,0	1,23	0,16	0,49
Total des ressources	14,28	131,6	17,47	120,8	14,26	- 0,17	3,38	17,79	122,9	13,85	0,60	3,34
CHARGES												
Sinistres payés	6,80	62,7	8,70	60,1	6,76	0,22	1,71	9,15	63,2	7,18	0,18	1,78
Accroissement des provisions techniques	0,21	2,0	0,05	0,4	0,25	- 0,69	0,49	0,94	6,5	0,48	0,17	0,30
Frais d'acquisition et d'administration	2,94	27,1	3,20	22,1	2,94	0,06	0,21	3,41	23,6	3,14	0,06	0,20
Participation aux bénéfices	1,47	13,5	1,52	10,5	1,45	0,01	0,05	1,20	8,3	1,03	0,01	0,16
Primes cédées aux réassureurs	1,64	15,1	2,40	16,6	1,64	0,13	0,63	2,29	15,8	1,46	0,17	0,65
Total des charges	13,07	120,4	15,87	109,7	13,05	- 0,27	3,09	16,98	117,4	13,30	0,60	3,09
Transferts net entre catégories	0,23	2,1	0,23	1,6	0,23	0,00	0,00	0,19	1,3	0,19	0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE	1,44	13,2	1,80	12,4	1,43	0,10	0,26	0,99	6,9	0,74	0,01	0,25

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,18	0,23	0,42	2,9	11,1
Frais d'acquisition	2,41	2,54	2,56	17,7	67,7
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,54	0,68	0,80	5,5	21,2
TOTAL	3,13	3,45	3,78	23,9	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

En milliards d'euros	2010	2010 (*)	2011
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	75,40	87,88	99,27

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

CdA seulement	Montant des capitaux		Variation en %
	Au début de l'exercice	A la fin de l'exercice	
L'évolution des capitaux garantis (en milliards d'euros)			
2009	1 793,98	1 811,55	1,0
2010	1 802,80	1 675,79	- 7,0
2011	1 779,67	1 766,80	- 0,7

CdA seulement	Montant des capitaux			% des capitaux
	Montant 2009	Montant 2010	Montant 2011	
La stabilité des contrats				
Résiliations	29,73	34,38	50,08	2,8
Rachats	0,37	0,29	0,29	0
Réductions	0,74	0,32	0,41	0

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 4

L'assurance vie en unité de compte

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS
RESSOURCES												
Primes	19,05	100,0	18,76	100,0	18,74	0,02	0,00	17,42	100,0	17,42	0,01	0,00
Résultat financier du compte technique	1,52	8,0	1,52	8,7	1,52	0,00	0,00	1,40	8,0	1,40	0,00	0,00
Charges incombant aux réassureurs	0,59	3,1	0,60	3,4	0,59	0,00	0,00	- 0,05	- 0,3	- 0,05	0,00	0,00
Total des ressources	21,16	111,1	20,88	119,8	20,86	0,02	0,00	18,77	107,7	18,76	0,01	0,00
CHARGES												
Sinistres payés	11,94	62,7	11,90	68,3	11,88	0,01	0,01	14,04	80,6	14,02	0,01	0,01
Accroissement des provisions techniques	2,86	15,0	2,61	15,0	2,61	0,01	- 0,01	- 0,46	- 2,6	- 0,44	0,00	- 0,01
Frais d'acquisition et d'administration	1,44	7,5	1,44	8,3	1,44	0,00	0,00	1,55	8,9	1,55	0,00	0,00
Participation aux bénéfices	0,49	2,6	0,49	2,8	0,49	0,00	0,00	0,49	2,8	0,49	0,00	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,34	1,8	0,34	2,0	0,34	0,00	0,00	0,33	1,9	0,33	0,00	0,00
Total des charges	17,06	89,6	16,78	96,3	16,76	0,01	0,00	15,96	91,6	15,95	0,01	0,00
Transferts net entre catégories	- 2,96	- 15,5	- 2,96	- 17,0	- 2,96	0,00	0,00	- 2,52	- 14,4	- 2,52	0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE	1,14	6,0	1,14	6,5	1,13	0,00	0,00	0,30	1,7	0,30	0,00	0,00

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,08	0,08	0,05	0,3	3,2
Frais d'acquisition	0,63	0,62	0,64	3,6	39,6
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,81	0,82	0,91	5,3	57,2
TOTAL	1,51	1,52	1,60	9,2	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

En milliards d'euros	2010	2010 (*)	2011
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	219,36	217,48	201,56

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 5

Les comptes des contrats d'assurance vie à vocation retraite affirmé (branche 26 et PERP)

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM	dont CdSS
RESSOURCES												
Primes	1,87	100,0	2,43	100,0	1,87	0,31	0,25	2,48	100,0	1,91	0,30	0,26
Résultat financier du compte technique	0,81	43,3	1,40	56,4	0,81	0,48	0,11	0,80	32,4	0,56	0,16	0,08
Charges incombant aux réassureurs	0,98	52,2	1,03	41,6	0,98	0,00	0,05	0,58	23,4	0,52	0,00	0,05
Total des ressources	3,66	195,4	4,86	196,3	3,66	0,79	0,41	3,85	155,7	3,00	0,46	0,39
CHARGES												
Sinistres payés	0,66	35,0	1,06	42,7	0,65	0,34	0,07	1,17	47,3	0,75	0,36	0,07
Accroissements des provisions techniques	1,54	82,5	2,20	88,7	1,54	0,41	0,24	1,59	64,1	1,29	0,06	0,24
Frais d'acquisition et d'administration	0,15	7,9	0,18	7,2	0,15	0,02	0,01	0,14	5,8	0,11	0,03	0,00
Participation aux bénéfices	1,02	54,6	1,05	42,6	1,02	0,00	0,03	0,71	28,6	0,68	0,00	0,03
Primes cédées aux réassureurs	0,27	14,6	0,32	13,0	0,27	0,00	0,05	0,32	12,9	0,27	0,00	0,05
Total des charges	3,64	194,6	4,81	194,3	3,64	0,77	0,39	3,93	158,7	3,10	0,44	0,39
TraOferts net entre catégories	0,00	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,3	0,01	0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE	0,02	0,9	0,05	2,0	0,02	0,01	0,02	- 0,07	- 2,7	- 0,09	0,02	0,00

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,01	0,01	0,01	0,5	7,2
Frais d'acquisition	0,08	0,09	0,10	4,2	65,9
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,07	0,09	0,04	1,7	26,9
TOTAL	0,16	0,20	0,16	6,4	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

En milliards d'euros	2010	2010 (*)	2011
Provision d'assurance sur la vie à la clôture	24,56	27,78	29,70

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 6

Les comptes de l'assurance automobile

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	Montant 2011	% des primes	dont CdA
RESSOURCES								
Primes	18,27	100,0	18,15	100,0	18,15	18,88	100,0	18,88
Résultat financier du compte technique	1,06	5,8	1,21	6,4	1,21	0,91	4,8	0,91
Charges incombant aux réassureurs	1,30	7,1	1,26	6,7	1,26	1,30	6,9	1,30
Total des ressources	20,63	112,9	20,62	109,3	20,62	21,08	111,7	21,08
CHARGES								
Sinistres payés	13,22	72,3	14,63	77,5	14,63	14,52	76,9	14,52
Accroissement des provisions techniques	0,82	4,5	0,83	4,4	0,83	1,18	6,2	1,18
Frais d'acquisition et d'administration	3,34	18,3	3,75	19,9	3,75	3,88	20,5	3,88
Participation aux bénéficiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01
Primes cédées aux réassureurs	1,38	7,5	1,35	7,2	1,35	1,40	7,4	1,40
Total des charges	18,75	102,6	20,56	108,9	20,56	20,98	111,2	20,98
RESULTAT TECHNIQUE	0,05	2,3	0,06	0,3	0,06	0,10	0,5	0,10

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	1,52	1,67	1,72	9,1	30,6
Frais d'acquisition	2,21	2,44	2,53	13,4	45,3
Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,13	1,31	1,35	7,1	24,1
TOTAL	4,86	5,43	5,60	29,6	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Évolution du taux de sinistres à primes, frais de gestion des sinistres inclus

Exercice de survenance des sinistres en %	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de sinistres vu					
- à la fin du 1 ^{er} exercice	81,6	81,9	88,7	90,6	86,1
- à la fin du 2 ^e exercice	86,1	85,5	91,3	90,2	-
- à la fin du 3 ^e exercice	85,4	85,4	93,3	-	-
- à la fin du 4 ^e exercice	83,5	83,0	-	-	-
- à la fin du 5 ^e exercice	82,4	-	-	-	-

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 7

Les comptes de l'assurance de dommages aux biens

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	Montant 2011	% des primes	dont CdA
RESSOURCES								
Primes	14,17	100,0	14,03	100,0	14,03	14,86	100,0	14,86
Résultat financier du compte technique	0,50	3,5	0,57	3,8	0,57	0,43	2,9	0,43
Charges incombant aux réassureurs	1,32	9,3	1,28	8,6	1,28	1,08	7,3	1,08
Total des ressources	15,98	112,8	15,88	106,9	15,88	16,38	110,2	16,38
CHARGES								
Sinistres payés	8,24	58,2	9,33	62,8	9,33	9,23	62,1	9,23
Accroissement des provisions techniques	0,41	2,9	0,36	2,4	0,36	0,44	3,0	0,44
Frais d'acquisition et d'administration	3,17	22,4	3,61	24,3	3,61	3,73	25,1	3,73
Participation aux bénéficiaires	0,07	0,5	0,07	0,5	0,07	0,07	0,5	0,07
Primes cédées aux réassureurs	2,15	15,1	2,23	15,0	2,23	2,31	15,5	2,31
Total des charges	14,04	99,1	15,61	105,0	15,61	15,77	106,1	15,77
RESULTAT TECHNIQUE	0,36	17,9	0,29	1,9	0,29	0,61	4,1	0,61

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	1,03	1,18	1,24	8,3	24,9
Frais d'acquisition	2,19	2,47	2,57	17,3	51,8
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,98	1,14	1,16	7,8	23,3
TOTAL	4,20	4,79	4,97	33,4	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Évolution du taux de sinistres à primes, frais de gestion des sinistres inclus

Exercice de survenance des sinistres en %	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de sinistres vu					
- à la fin du 1 ^{er} exercice	65,3	67,7	83,3	75,6	70,7
- à la fin du 2 ^e exercice	72,2	71,9	88,6	77,5	-
- à la fin du 3 ^e exercice	69,7	70,9	85,6	-	-
- à la fin du 4 ^e exercice	67,5	69,1	-	-	-
- à la fin du 5 ^e exercice	66,5	-	-	-	-

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 8

Les comptes de l'assurance de responsabilité civile

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	Montant 2011	% des primes	dont CdA
RESSOURCES								
Primes	3,00	100,0	3,00	100,0	3,00	3,05	100,0	3,05
Résultat financier du compte technique	0,48	16,0	0,54	17,6	0,54	0,46	14,9	0,46
Charges incombant aux réassureurs	0,49	16,4	0,48	15,9	0,48	0,21	6,7	0,21
Total des ressources	3,97	132,3	4,02	131,7	4,02	3,72	121,7	3,72
CHARGES								
Sinistres payés	1,40	46,7	1,57	51,4	1,57	1,56	51,1	1,56
Accroissement des provisions techniques	0,73	24,2	0,67	21,8	0,67	0,27	8,7	0,27
Frais d'acquisition et d'administration	0,56	18,7	0,64	21,0	0,64	0,65	21,4	0,65
Participation aux bénéficiaires	0,00	0,1	0,00	0,1	0,00	0,00	0,1	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,56	18,6	0,58	18,9	0,58	0,54	17,7	0,54
Total des charges	3,25	108,3	3,46	113,2	3,46	3,02	98,9	3,02
RESULTAT TECHNIQUE	0,41	20,5	0,56	18,5	0,56	0,70	22,8	0,70

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,17	0,19	0,21	6,7	24,4
Frais d'acquisition	0,36	0,42	0,43	14,1	50,0
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,20	0,23	0,22	7,3	25,6
TOTAL	0,73	0,83	0,86	28,1	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Évolution du taux de sinistres à primes, frais de gestion des sinistres inclus

Exercice de survenance des sinistres en %	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de sinistres vu					
- à la fin du 1 ^{er} exercice	76,7	79,0	80,2	80,0	81,0
- à la fin du 2 ^e exercice	85,3	83,6	81,0	79,1	-
- à la fin du 3 ^e exercice	83,0	84,4	81,6	-	-
- à la fin du 4 ^e exercice	83,2	83,7	-	-	-
- à la fin du 5 ^e exercice	82,3	-	-	-	-

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 9

Les comptes de l'assurance des catastrophes naturelles

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	Montant 2011	% des primes	dont CdA
RESSOURCES								
Primes	1,30	100,0	1,29	100,0	1,29	1,36	100,0	1,36
Résultat financier du compte technique	0,06	4,4	0,06	4,6	0,06	0,05	3,4	0,05
Charges incombant aux réassureurs	0,72	55,4	0,80	58,9	0,80	0,29	21,0	0,29
Total des ressources	2,08	159,8	2,15	157,8	2,15	1,70	124,4	1,70
CHARGES								
Sinistres payés	1,22	93,8	1,37	100,1	1,37	0,65	47,7	0,65
Accroissement des provisions techniques	0,02	1,6	0,03	2,3	0,03	- 0,01	- 1,0	- 0,01
Frais d'acquisition et d'administration	0,20	15,0	0,22	16,2	0,22	0,22	16,4	0,22
Participation aux bénéfices	0,01	0,6	0,01	0,6	0,01	0,01	0,5	0,01
Primes cédées aux réassureurs	0,64	49,0	0,71	52,3	0,71	0,78	57,1	0,78
Total des charges	2,08	160,0	2,34	171,4	2,34	1,65	120,8	1,65
RESULTAT TECHNIQUE	- 0,16	- 7,8	- 0,19	- 13,6	- 0,19	0,05	3,6	0,05

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,09	0,09	0,07	15,0	24,1
Frais d'acquisition	0,12	0,14	0,14	31,7	48,3
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,07	0,08	0,08	16,3	27,6
TOTAL	0,28	0,32	0,29	62,9	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 10

Les comptes de l'assurance des divers

Compte de résultat simplifié

Sont regroupés sous l'intitulé « divers » l'assistance, la protection juridique et les pertes pécuniaires diverses.

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010*	% des primes	dont CdA	dont CdM	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM
RESSOURCES										
Primes	3,65	100,0	3,64	100,0	3,60	0,04	3,92	100,0	3,88	0,04
Résultat financier du compte technique	0,09	2,5	0,10	2,5	0,10	0,00	0,06	1,6	0,06	0,00
Charges incombant aux réassureurs	0,51	13,9	0,52	13,1	0,53	- 0,01	0,48	12,3	0,48	0,01
Total des ressources	4,25	116,4	4,25	108,5	4,23	0,02	4,47	113,9	4,42	0,05
CHARGES										
Sinistres payés	1,77	48,6	1,84	47,0	1,82	0,02	1,90	48,4	1,87	0,03
Accroissement des provisions techniques	0,02	0,6	- 0,02	- 0,4	0,02	- 0,03	0,12	3,1	0,12	0,00
Frais d'acquisition et d'administration	1,32	36,0	1,38	35,2	1,38	0,01	1,50	38,1	1,49	0,01
Participation aux bénéficiaires	0,05	1,5	0,07	1,8	0,07	0,00	0,07	1,9	0,07	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,58	15,8	0,61	15,5	0,60	0,01	0,66	17,0	0,66	0,01
Total des charges	3,74	102,4	3,89	99,1	3,88	0,01	4,25	108,5	4,21	0,05
RESULTAT TECHNIQUE	0,33	16,4	0,36	9,1	0,35	0,01	0,22	5,6	0,21	0,01

(* Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,35	0,35	0,38	9,6	20,0
Frais d'acquisition	1,07	1,10	1,18	30,2	63,2
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,27	0,28	0,32	8,0	16,8
TOTAL	1,68	1,73	1,88	47,0	100,0

(* Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Évolution du taux de sinistres à primes, frais de gestion des sinistres inclus

Exercice de survenance des sinistres en %	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de sinistres vu					
- à la fin du 1 ^{er} exercice	49,6	49,0	53,2	52,7	53,2
- à la fin du 2 ^e exercice	53,9	52,4	54,8	54,5	-
- à la fin du 3 ^e exercice	51,1	52,0	52,7	-	-
- à la fin du 4 ^e exercice	50,6	49,1	-	-	-
- à la fin du 5 ^e exercice	49,8	-	-	-	-

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 11

Les comptes de l'assurance transport

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	Montant 2011	% des primes	dont CdA
RESSOURCES								
Primes	0,94	100,0	0,84	100,0	0,84	1,03	100,0	1,03
Résultat financier du compte technique	0,06	6,2	0,05	4,8	0,05	0,05	5,2	0,05
Charges incombant aux réassureurs	0,15	15,7	0,14	13,3	0,14	0,15	14,8	0,15
Total des ressources	1,14	121,9	1,02	99,4	1,02	1,24	120,0	1,24
CHARGES								
Sinistres payés	0,73	78,1	0,77	75,2	0,77	0,76	73,6	0,76
Accroissement des provisions techniques	- 0,24	- 26,0	- 0,37	- 35,5	- 0,37	- 0,22	- 21,4	- 0,22
Frais d'acquisition et d'administration	0,24	25,7	0,21	20,0	0,21	0,26	25,0	0,26
Participation aux bénéfices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,25	26,8	0,24	23,6	0,24	0,27	26,5	0,27
Total des charges	0,98	104,6	0,86	83,3	0,86	1,07	103,6	1,07
RESULTAT TECHNIQUE	0,13	6,6	0,17	16,1	0,17	0,17	16,4	0,17

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,03	0,04	0,04	4,2	13,4
Frais d'acquisition	0,14	0,12	0,17	16,4	56,6
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,10	0,08	0,09	8,5	30,0
TOTAL	0,28	0,24	0,30	29,1	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 12

Les comptes de l'assurance construction

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA	Montant 2011	% des primes	dont CdA
RESSOURCES								
Primes	2,25	100,0	2,25	100,0	2,25	2,34	100,0	2,34
Résultat financier du compte technique	0,55	24,3	0,64	27,4	0,64	0,50	21,3	0,50
Charges incombant aux réassureurs	0,34	15,2	0,34	14,7	0,34	0,38	16,5	0,38
Total des ressources	3,14	139,5	3,23	138,4	3,23	3,22	137,7	3,22
CHARGES								
Sinistres payés	1,01	44,6	1,16	49,7	1,16	1,24	53,2	1,24
Accroissement des provisions techniques	0,70	31,1	0,76	32,6	0,76	0,76	32,3	0,76
Frais d'acquisition et d'administration	0,31	14,0	0,37	15,8	0,37	0,38	16,3	0,38
Participation aux bénéfices	0,00	0,1	0,00	0,1	0,00	0,00	0,1	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,39	17,2	0,41	17,5	0,41	0,44	18,8	0,44
Total des charges	2,41	107,0	2,71	115,8	2,71	2,82	120,6	2,82
RESULTAT TECHNIQUE	0,44	21,9	0,53	22,6	0,53	0,40	17,1	0,40

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,12	0,15	0,16	6,7	29,6
Frais d'acquisition	0,21	0,24	0,25	10,8	46,3
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,10	0,13	0,13	5,5	24,1
TOTAL	0,43	0,52	0,54	36,7	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 13

Les comptes de l'assurance de crédit et caution

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010	% des primes	Montant 2010*	% des primes	dont CdA	dont CdM	Montant 2011	% des primes	dont CdA	dont CdM
RESSOURCES										
Primes	0,93	100,0	0,94	100,0	0,93	0,01	1,01	100,0	0,99	0,01
Résultat financier du compte technique	0,07	7,6	0,07	7,3	0,07	0,00	0,10	9,9	0,10	0,00
Charges incombant aux réassureurs	0,18	19,7	0,18	18,2	0,18	0,00	0,37	36,5	0,37	0,00
Total des ressources	1,18	127,3	1,19	118,8	1,18	0,01	1,47	146,4	1,46	0,01
CHARGES										
Sinistres payés	0,30	32,7	0,31	30,5	0,30	0,00	0,34	33,4	0,33	0,00
Accroissement des provisions techniques	0,09	10,2	0,09	9,2	0,09	0,00	0,18	17,8	0,17	0,01
Frais d'acquisition et d'administration	0,27	29,5	0,28	28,3	0,27	0,01	0,28	27,6	0,27	0,01
Participation aux bénéfices	0,03	2,9	0,03	2,7	0,03	0,00	0,04	3,5	0,04	0,00
Primes cédées aux réassureurs	0,24	25,6	0,24	23,6	0,24	0,00	0,32	32,3	0,32	0,00
Total des charges	0,94	101,0	0,95	94,5	0,94	0,01	1,15	114,7	1,14	0,02
RESULTAT TECHNIQUE	0,24	12,0	0,24	24,3	0,24	0,00	0,32	31,7	0,32	0,00

(* Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	0,00	0,00	0,02	2,5	6,7
Frais d'acquisition	0,18	0,19	0,18	18,4	60,0
Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,09	0,10	0,10	9,5	33,3
TOTAL	0,27	0,29	0,30	30,3	100,0

(* Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.
Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Annexe 14

Les comptes de l'assurance des dommages corporels

Compte de résultat simplifié

En milliards d'euros	Montant 2010 (*)	% des primes	dont CdA non vie	dont CdA vie	dont CdM	dont CdSS	Montant 2011	% des primes	dont CdA non vie	dont CdA vie	dont CdM	dont CdSS
RESSOURCES												
Primes	49,97	100,0	10,61	6,68	24,42	8,26	44,89	100,0	10,80	7,14	18,71	8,23
Résultat financier du compte technique	0,99	2,2	0,33	0,34	0,12	0,21	0,69	1,5	0,26	0,28	0,01	0,14
Charges incombant aux réassureurs	6,73	15,0	1,14	1,14	1,95	2,50	7,83	17,4	1,78	1,33	2,12	2,59
Total des ressources	57,69	128,5	12,08	8,16	26,49	10,96	53,40	119,0	12,84	8,76	20,84	10,96
CHARGES												
Sinistres payés	39,36	87,7	6,62	4,95	20,85	6,93	35,42	78,9	7,14	5,16	15,78	7,35
Accroissement des provisions techniques	1,65	3,7	0,50	0,13	0,49	0,53	1,61	3,6	0,41	0,50	0,19	0,51
Frais d'acquisition et d'administration	9,70	21,6	2,86	1,50	4,33	1,01	7,19	16,0	2,49	1,43	2,58	0,69
Participation aux bénéfices	0,23	0,5	0,05	0,09	0,02	0,06	0,22	0,5	0,01	- 0,01	0,04	0,17
Primes cédées aux réassureurs	7,05	15,7	1,45	1,17	1,98	2,44	7,90	17,6	1,83	1,40	2,16	2,52
Total des charges	57,98	129,2	11,49	7,83	27,67	10,98	52,34	116,6	11,88	8,47	20,75	11,24
Transferts net entre catégories	0,05	0,1	0,00	0,05	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00
RESULTAT TECHNIQUE	- 0,30	- 0,7	0,58	0,32	- 1,19	- 0,02	1,09	2,4	0,96	0,31	0,10	- 0,28

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Frais de fonctionnement (en milliards d'euros)	Montant 2010 (*)	Montant 2011	% des primes	% du total
Frais de gestion de sinistres	2,15	2,84	6,3	0,9
Frais d'acquisition	316,84	322,24	717,9	98,1
Frais d'administration et autres charges techniques nets	5,44	3,25	7,2	1,0
TOTAL	324,43	328,33	731,5	100,0

(*) Les données de 2010 portent sur les organismes ayant remis leurs états déclaratifs à l'été 2012.

Source : Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

ISSN : 2112-7891

Directeur de publication : Danièle Nouy

Crédit photos : Jean-Marc Armani

Ce rapport a été réalisé par le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Remerciements à Yewei Qi et Malika Zakri pour leur collaboration.

www.acp.banque-france.fr